

free
lance
com

2021

**DOCUMENT D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL 2021
INTEGRANT LE RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2022**

FREELANCE.COM

Société Anonyme au capital de 4.494.356,32 euros

Siège social : 1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex

Identifiée sous le numéro R.C.S. Nanterre B 384 174 348

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021 (INTEGRANT LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2022)



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 5 janvier 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération ou note relative aux titres financiers et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du règlement (UE) n° 2017/1129 du parlement européen et du conseil, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans le Document de référence 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2021 sous le numéro D.21-0979.
- les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant dans le Document de référence 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 juin 2020 sous le numéro D.20-0544 ;

Des exemplaires du document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais :

- au siège social de FREELANCE.COM, 1 parvis de la Défense – 92044 Paris La Défense cedex,
- sur le site internet de la société (www.FREELANCE.COM), ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

PREAMBULE

Le présent Document d'Enregistrement Universel de la société FREELANCE.COM contient des indications sur les objectifs, perspectives et axes de développement de la société FREELANCE.COM. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel visent également des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la société FREELANCE.COM soient significativement différents des objectifs formulés et suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure l'évolution de la conjoncture économique et commerciale, ainsi que les facteurs de risque exposés dans le chapitre 3 du présent Document d'enregistrement Universel.

Dans le présent Document d'Enregistrement Universel, la société FREELANCE.COM est dénommée « FREELANCE.COM », la « Société » ou le « Groupe ».

1	PERSONNE RESPONSABLE	8
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	8
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	8
1.3	NOM, ADRESSE, QUALIFICATIONS ET INTERETS POTENTIELS DES PERSONNES INTERVENANT EN QUALITE D'EXPERTS	8
1.4	ATTESTATION RELATIVE AUX INFORMATIONS PROVENANT D'UN TIERS	8
1.5	DECLARATION SANS APPROBATION PREALABLE DE L'AUTORITE COMPETENTE	8
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	9
2.1	DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	9
2.1.1	<i>Commissaires aux Comptes titulaires</i>	9
2.1.2	<i>Commissaires aux Comptes suppléants</i>	9
2.2	INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES	10
3	FACTEURS DE RISQUES	11
3.1	RISQUES OPERATIONNELS	12
3.1.1	<i>Risques liés aux développements informatiques</i>	12
3.1.2	<i>Risques liés aux profils des freelances</i>	13
3.1.3	<i>Risques de litiges relatifs à la requalification des contrats de travail</i>	13
3.1.4	<i>Risques liés aux clients</i>	14
3.2	RISQUES FINANCIERS	15
3.2.1	<i>Risques de dilution</i>	15
3.2.2	<i>Risques de change</i>	16
3.2.3	<i>Risques de liquidité</i>	17
3.2.4	<i>Risques hors-bilan</i>	19
3.3	RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES	21
3.3.1	<i>Risques liés à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial</i>	21
3.3.2	<i>Risques juridiques</i>	22
3.3.3	<i>Assurances et couvertures de risques</i>	24
4	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	31
4.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	31
4.1.1	<i>Nom commercial et raison sociale de l'émetteur</i>	31
4.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur</i>	31
4.1.3	<i>Date de constitution et durée de vie de l'émetteur</i>	31
4.1.4	<i>Siège social, forme juridique, pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur</i>	31
5	APERÇU DES ACTIVITES	33
5.1	PRINCIPALES ACTIVITES	33
5.1.1	<i>Sourcing et gestion des talents externes</i>	34
5.1.2	<i>Le portage salarial</i>	36
5.1.3	<i>La conformité des documents et la collecte de données fournisseurs : PROVIGIS (DATA RSE)</i>	37
5.1.4	<i>La formation</i>	39
5.2	LES PRINCIPAUX MARCHES	39
5.2.1	<i>Le portage salarial</i>	40
5.2.2	<i>Les travailleurs freelances</i>	42
5.2.3	<i>Certification de documents légaux</i>	43
5.3	ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DU GROUPE	45
5.4	STRATEGIE ET OBJECTIFS	48
5.5	DEGRE DE DEPENDANCE A L'EGARD DE BREVET ET DE LICENCE, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCÉDES DE FABRICATION	48
5.6	POSITION CONCURRENTIELLE	48

5.7	INVESTISSEMENTS	49
5.7.1	<i>Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices.....</i>	49
5.7.2	<i>Principaux investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris.....</i>	50
5.7.3	<i>Co-entreprises et entreprises dans lesquelles le Groupe détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats</i>	50
5.7.4	<i>Question environnementale</i>	50
6	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE.....	51
6.1	PERIMETRE	51
6.2	LISTE DES FILIALES, SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES	52
7	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES..	55
7.1	SITUATION FINANCIERE.....	55
7.1.1	<i>Evolution des résultats et de la situation financière.....</i>	56
7.1.2	<i>Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement</i>	69
7.2	RESULTAT D'EXPLOITATION	69
7.2.1	<i>Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation</i>	69
7.2.2	<i>Changements importants dans les états financiers.....</i>	69
8	TRESORERIE ET CAPITAUX.....	70
8.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES	70
8.2	INFORMATIONS SUR LA TRESORERIE	72
8.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURES DE FINANCEMENT DU GROUPE	73
8.4	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	75
8.5	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS	75
9	ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	75
10	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	76
10.1	PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 30 JUIN 2022 ET LA DATE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	76
10.1.1	<i>Extrait du communiqué de presse du 29 août 2022 – FREELANCE.COM – CA S1 2022</i>	76
10.1.2	<i>Extrait du communiqué de presse du 24 octobre 2022 – FREELANCE.COM – Résultats S1 2022</i>	77
10.1.3	<i>Extrait du communiqué de presse du 21 novembre 2022 – FREELANCE.COM – CA T3 2022.....</i>	78
10.1.4	<i>Obtention du label LUCIE 26000.....</i>	79
10.2	ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DU GROUPE.....	79
11	PREVISIONS	79
12	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	80
12.1	DIRIGEANTS ET ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE.....	80
12.1.1	<i>Composition du conseil d'administration</i>	80
12.1.2	<i>Expérience des membres du conseil d'administration</i>	86
12.1.3	<i>Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration</i>	87
12.2	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE	88
13	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	89
13.1	REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ..	89
13.1.1	<i>Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux.....</i>	89
13.1.2	<i>Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants.....</i>	90
13.1.3	<i>Options de souscription d'actions de l'émetteur attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux.....</i>	92
13.1.4	<i>Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux.....</i>	98

13.1.5	Régime complémentaire de retraite, contrat de travail	99
13.2	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES MANDATAIRES SOCIAUX	100
14	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	101
14.1	DATE D'EXPIRATION DES MANDATS ACTUELS	101
14.2	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE	101
14.3	COMITE D'AUDIT ET DE REMUNERATION	101
14.4	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	102
14.5	INCIDENCES SIGNIFICATIVES POTENTIELLES SUR LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	104
15	SALARIES	105
15.1	NOMBRE DE SALARIES	105
15.2	PARTICIPATION ET OPTIONS DES DIRIGEANTS	106
15.3	CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION DES SALARIES	106
15.4	DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE – DPEF 2021	109
16	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	119
16.1	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	119
16.2	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	121
16.3	DETENTION OU CONTROLE DE LA SOCIETE	121
16.4	ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	122
17	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	122
17.1	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	122
17.1.1	<i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2021</i>	<i>122</i>
17.1.2	<i>Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2020</i>	<i>124</i>
18	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE	127
18.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	127
18.1.1	<i>Informations financières historiques auditées et rapports d'audit pour les trois derniers exercices</i>	<i>127</i>
18.1.2	<i>Comptes sociaux</i>	<i>127</i>
18.1.3	<i>Changement de date de référence comptable</i>	<i>153</i>
18.1.4	<i>Normes comptables</i>	<i>153</i>
18.1.5	<i>Changement de référentiel comptable</i>	<i>153</i>
18.1.6	<i>Etats financiers consolidés</i>	<i>154</i>
18.1.7	<i>Date des dernières informations financières</i>	<i>184</i>
18.2	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	185
18.2.1	<i>Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2022</i>	<i>185</i>
18.3	AUDIT DES INFORMATIONS FINANCIERES ANNUELLES HISTORIQUES	208
18.3.1	<i>Audit indépendant</i>	<i>208</i>
18.3.2	<i>Autres informations auditées</i>	<i>208</i>
18.3.3	<i>Informations non-auditées</i>	<i>208</i>
18.4	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	208
18.5	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	208
18.6	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	208
18.7	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	208
19	INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES	210
19.1	CAPITAL SOCIAL	210

19.1.1	<i>Capital souscrit et autorisé</i>	210
19.1.2	<i>Actions non représentatives du capital</i>	213
19.1.3	<i>Auto-détention et programme de rachat d'actions</i>	213
19.1.4	<i>Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions</i>	213
19.1.5	<i>Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation visant à augmenter le capital</i>	214
19.1.6	<i>Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option</i>	214
19.1.7	<i>Évolution du capital social</i>	214
19.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	217
19.2.1	<i>Objet social (article 2 des statuts)</i>	217
19.2.2	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions</i>	218
19.2.3	<i>Conditions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle</i>	220
19.2.4	<i>Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction</i>	221
19.2.5	<i>Modification des droits des actionnaires</i>	225
19.2.6	<i>Conditions régissant les convocations des assemblées générales et leur admission</i>	225
20	CONTRATS IMPORTANTS	227
21	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	227

1 PERSONNE RESPONSABLE

1.1 Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Monsieur Sylvestre BLAVET, Président Directeur Général de FREELANCE.COM, est la personne responsable du présent Document d'Enregistrement Universel.

Monsieur Sylvestre BLAVET
Président Directeur Général
Tél : +33 (0)1 80 48 70 00
E-Mail : investisseurs@FREELANCE.COM
Site Internet : <http://www.FREELANCE.COM>

1.2 Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document d'Enregistrement Universel ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document d'Enregistrement Universel. »

Fait à La Défense, le 5 janvier 2023

Monsieur Sylvestre BLAVET
Président Directeur Général

1.3 Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts

Néant

1.4 Attestation relative aux informations provenant d'un tiers

Néant

1.5 Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente

Néant

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Dénomination des Contrôleurs légaux des comptes

2.1.1 Commissaires aux Comptes titulaires

Cabinet Péron et Associés
Représenté par Monsieur Jean-François Péron
27, rue Alfred Nobel
77 420 Champs sur Marne

Date de première nomination : 28 décembre 2020
Date de renouvellement : non-applicable
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022

Comptabilité Audit Développement (C.A.D)
Représenté par Monsieur Alexandre DROUHIN
11 Rue Roger Bacon
75017 Paris

Date de première nomination : 29 juin 2007
Dates de renouvellement : 25 juin 2013 et 20 juin 2019
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2024

2.1.2 Commissaires aux Comptes suppléants

Cabinet Primaudit International
Représenté par Monsieur David Bregaint
6 Place Boulnois
75017 Paris

Date de première nomination : 28 décembre 2020
Date de renouvellement : non-applicable
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022

AUDIT CONSEIL REVISION LAROSE
Représenté par Monsieur Xavier LAROSE
20, avenue Reille
75014 Paris

Date de première nomination : 29 juin 2007
Dates de renouvellement : 25 juin 2013 et 20 juin 2019
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2024

2.2 Information sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Madame Brigitte NEHLIG
23, rue du Château
92250 La Garenne Colombes

Date de première nomination : 23 décembre 1999
Dates de renouvellement : 20 juin 2005, 28 juin 2011 et 6 juillet 2017
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022
Démission en date du 30 septembre 2020 liée à une insuffisance de ressources pour mener à bien la mission.

Éric FERTE
22, avenue Charles De Gaulle
92 200 Neuilly-Sur-Seine

Date de première nomination : 6 juillet 2017
Dates de renouvellement : non-applicable
Échéance : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2022
Démission en date du 30 septembre 2020 liée à une insuffisance de ressources pour mener à bien la mission.

3 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions du Groupe.

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La présentation des risques est le résultat d'une analyse régulière dans le cadre de la politique de gestion des risques. Dans chaque catégorie, les facteurs de risque sont classés par ordre décroissant d'importance (les premiers étant les plus importants) en tenant compte de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif et après prise en compte des mesures d'atténuation mises en place par FREELANCE.COM.

La criticité des risques présentés a été évaluée en termes de probabilité d'occurrence et d'impact financier pour le Groupe en tenant compte des mesures d'atténuation des risques mises en place par la Société (risques nets). Les résultats sont classés en trois catégories (faible, moyen ou élevé) et présentés par thème et par ordre décroissant de criticité dans la suite de ce chapitre.

Le Groupe ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Intitulé du risque	Description du risque	Cotation (risque net)
Risques opérationnels		
Risques liés aux développements informatiques	Le Groupe pourrait être affecté par le retard des développements informatiques ou ne pas rencontrer le succès escompté pour ses développements	Moyen
Risques liés aux profils des freelances	Un mauvais recrutement pourrait avoir une incidence négative sur l'image du Groupe auprès de ses clients	Faible
Risques de litiges relatifs à la requalification des contrats de travail	En cas de requalification d'un contrat de travail, le Groupe pourrait être amené à payer des indemnités qui auraient une incidence négative sur le résultat du Groupe.	Faible

Risques liés aux clients	Le Groupe peut être confronté à un risque de non-recouvrement de créances	Faible
Risques financiers		
Risques de dilution	La société a émis des instruments financiers donnant accès au capital de la société et a attribué des actions gratuites ainsi que des bons de souscription d'action qui auront un impact sur le patrimoine des actionnaires	Fort
Risques de change	Le Groupe est exposé à des variations des taux de change avec l'euro, particulièrement pour le franc suisse.	Faible
Risques de liquidité	La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir	Faible
Risques hors-bilan	Le Groupe a pris des engagements hors-bilan	Faible
Risques réglementaires et juridiques		
Risques liés à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial	Le Groupe est exposé aux évolutions des lois et réglementations régissant le portage salarial	Faible
Risques juridiques	Le Groupe est ou pourrait être impliqué dans certaines procédures judiciaires, administratives, pénales ou arbitrales	Faible
Assurances et couvertures de risques	Certains sinistres pourraient être insuffisamment couverts par les polices d'assurance dont dispose le Groupe	Faible

3.1 Risques opérationnels

3.1.1 Risques liés aux développements informatiques

Dans le cadre du développement de son activité le Groupe a notamment pour objectif de constamment gagner en productivité et d'enrichir son offre de produits et de services. Ainsi, des développements d'outils informatiques sont réalisés en interne et également en externe.

Au 31 décembre 2021, les immobilisations incorporelles en-cours pour 673 K€ sont principalement liées à la continuité de développement des logiciels SMART (70 K€), CONNECTEED (244 K€), le développement du nouveau projet PORTAIL ENTREPRISES & PARTENAIRES (115 K€) destiné aux échanges sur les offres et les demandes entre partenaires et donneurs d'ordre, ainsi que la mise en place du logiciel SALES FORCE (130 K€) liée au développement sur l'ensemble des activités du groupe.

Au 30 juin 2022, les immobilisations incorporelles en-cours représentent 1.077 K€ dont SMART (171 K€), CONNECTEED (305 K€), SALES FORCE (216 K€), le PORTAIL ENTREPRISES & PARTENAIRES (72 K€) et la plateforme FREELANCE (169 K€).

Les délais de mise au point des nouvelles offres pourraient se révéler plus longs qu'initialement prévus et l'adoption par les clients des nouveaux produits pourrait être décalée dans le temps ou ne pas remporter les succès escomptés.

3.1.2 Risques liés aux profils des freelances

Le Groupe dispose d'une base très importante de curriculum vitae de freelances.

Le principal risque opérationnel lié aux freelances indépendants réside dans l'appréciation exacte de leurs compétences et de la qualité des prestations qu'ils délivrent aux clients.

Afin d'apprécier les compétences des candidats freelances, le Groupe dispose de Freelance Partners, experts qui valident les compétences de chaque candidat au travers d'un processus rigoureux lors de leur pré-sélection préalablement à la présentation au client.

De plus, afin de suivre la qualité de la prestation rendue par le freelance, des Relevés Périodiques d'Interventions (RPI) complétés et signés par les responsables de missions des clients permettent de valider au fur et à mesure la parfaite exécution des prestations.

De part ce double processus, le Groupe estime maîtriser le risque lié aux profils des freelances.

Un mauvais recrutement pourrait avoir une incidence négative sur l'image du Groupe auprès de ses clients.

3.1.3 Risques de litiges relatifs à la requalification des contrats de travail

Le Groupe peut faire l'objet d'assignation de la part de freelances ou de salariés portés pour requalification du contrat de sous-traitance ou du contrat de portage salarial en CDI de droit commun (cf. paragraphe 3.3.2 ci-dessous).

Dans le cas du portage salarial, le risque de requalification en contrat de travail est écarté tant que le Groupe FREELANCE.COM applique stricto sensu le régime du portage salarial tel que défini dans l'ordonnance du 2 avril 2015. Le Groupe FREELANCE.COM y veille très particulièrement.

Dans le cas du freelancing, il doit exister un rapport de subordination pour une requalification de contrat de travail, or le Groupe n'a pas de rapport direct avec le prestataire durant sa mission. Le risque s'il apparaît est supporté par le client final. Le Groupe estime donc ne pas être soumis à un risque de requalification de contrat de travail.

Jusqu'à ce jour, le Groupe n'a jamais dû requalifier un contrat de sous-traitance ou un contrat de portage salarial en CDI de droit commun.

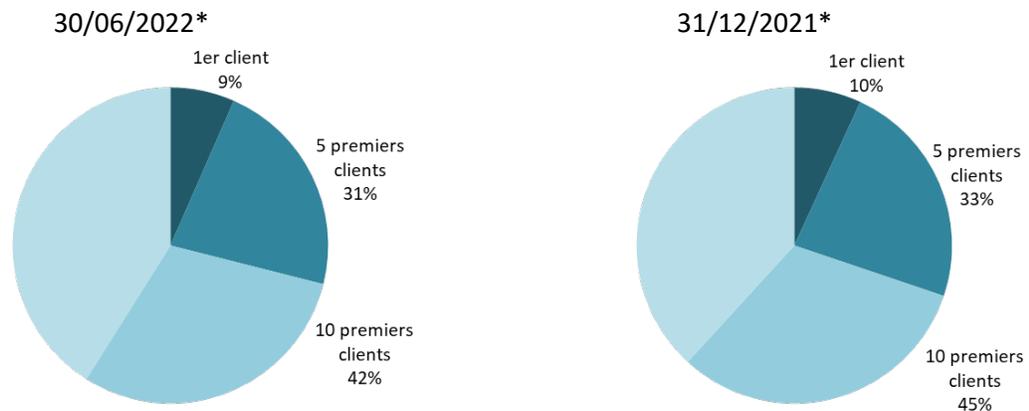
Néanmoins, par mesure de précaution, lorsque le Groupe est assigné en justice pour ce type de litige, les sommes correspondantes sont provisionnées.

En cas de requalification d'un contrat de travail, le Groupe pourrait être amené à payer des indemnités qui auraient une incidence négative sur le résultat du Groupe.

3.1.4 Risques liés aux clients

Sur ses principales activités, FREELANCE.COM bénéficie d'un spectre de clients actifs très large de plus de 2 000 entreprises : du groupe de renommée internationale à la TPE.

Ainsi la répartition du chiffre d'affaires des 1^{ers}, 5 et 10 premiers clients du Groupe FREELANCE.COM est la suivante :



* En % du CA proforma, incluant Helvetic Payroll

Source : Société

Le chiffre d'affaires généré par les premiers clients de FREELANCE.COM est de plus en plus important et tend à représenter la moitié du chiffre d'affaires.

Les 10 premiers clients représentent 42% du chiffre d'affaires du S2 2022, 45% du chiffre d'affaires 2021 et 55% du chiffre d'affaires 2020.

Le Groupe peut être confronté à un risque de non-recouvrement de créances clients. Pour limiter le risque, le recouvrement est internalisé au sein du Groupe qui a mis en place un processus fondé sur des actions judiciaires systématiques (injonction ou référé selon le contexte). Par ailleurs, sur l'activité des travailleurs indépendants / freelance le Groupe a recours à un organisme d'affacturage dont le département risque crédit réalise une analyse de la contrepartie.

En conséquence le risque de non-recouvrement porte principalement à l'activité portage salarial.

Le Groupe a ainsi provisionné la somme de 2 514 K€ au 31 décembre 2021 et 2 411 K€ au 30 juin 2022.

Le non-recouvrement des créances clients pourrait avoir un impact négatif pour le Groupe puisque ce dernier est tenu de faire toutes les actions de recouvrement nécessaires pour maintenir la rémunération du salarié porté.

3.2 Risques financiers

3.2.1 Risques de dilution

Le conseil d'administration réuni le 21 octobre 2022 a prévu d'attribuer gratuitement jusqu'à 900.000 actions au titre de l'exercice 2022 « PAGA 2022 » : au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du groupe, d'attribution d'un an et de détention d'un an. 900 000 actions pourraient ainsi être attribuées. Si elles sont ensuite toutes conservées 1 an elles conduiront à la création de 900 000 actions nouvelles.

En cas d'attribution puis d'acquisition de la totalité des actions gratuites AGA 2022 envisagées, le capital social de FREELANCE.COM, compte tenu d'un nombre total d'action de 56 179 454 au jour du présent document (hors acquisition des AGA 2021 ci-dessous et hors exercice des BSA présentées ci-dessous), serait constitué de 57 079 454 actions.

	Avant dilution	Attribution action gratuites	
	Nombre de titres	Nombre de titres créés	Dilution potentielle
Total	56 179 454	900 000	98,42%

Le conseil d'administration du 26 avril 2021 a prévu d'attribuer gratuitement jusqu'à 900.000 actions au titre de l'exercice 2021 « PAGA 2021 » : au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du groupe, de présence dans le Groupe au 1er janvier 2021, d'attribution d'un an et de détention d'un an.

Le conseil d'administration du 22 avril 2022 a décidé d'attribuer 401 100 actions au titre de l'exercice 2021 « PAGA 2021 ».

En cas d'acquisition de la totalité des actions gratuites AGA 2021 attribuées, le capital social de FREELANCE.COM, compte tenu d'un nombre total d'action de 56 179 454 au jour du présent document (hors attribution et acquisition du plan « PAGA 2022 ci-dessus » et hors exercice des BSA présentées ci-dessous), serait constitué de 56 580 554 actions.

	Avant dilution	Attribution action gratuites	
	Nombre de titres	Nombre de titres créés	Dilution potentielle
Total	56 179 454	401 100	99,29%

FREELANCE.COM a procédé le 28 octobre 2021 à l'émission de 7 500 000 actions nouvelles chacune assortie d'un bon de souscription d'actions (ABSA) en rémunération de l'apport de 37,6% de HELVETIC PAYROLL SA et 29,7 % de HELVETIC PAYROLL Zurich AG. Les 7 500 000 BSA ont été détachés des actions nouvelles le jour même.

Cinq (5) BSA donnent droit à une (1) action nouvelle FREELANCE.COM à tout moment jusqu'au 31 décembre 2023 au prix d'exercice de 5,996 € (correspondant au prix d'exercice de 5 BSA). Ainsi, le nombre d'actions nouvelles susceptibles d'être émises par exercice des BSA est de 1 500 000.

En cas d'exercice de la totalité des BSA, le capital social de FREELANCE.COM, compte tenu d'un nombre total d'action de 56 179 454 au jour du présent document (hors attribution et acquisition du plan « PAGA

2022 ci-dessus et hors acquisition des AGA 2021 présenté ci-dessus), serait constitué de 57 679 454 actions.

	Avant dilution	Exercice des BSA	
	Nombre de titres	Nombre de titres créés	Dilution potentielle
Total	56 179 454	1 500 000	97,39%

En cas d'acquisition de la totalité des 401 100 actions gratuites AGA 2021 attribuées d'une part et d'autre part de l'attribution puis de l'acquisition des 900.000 actions gratuites AGA 2022 envisagées et enfin en cas d'exercice de la totalité des BSA présentés ci-dessus, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital de FREELANCE.COM à la date du présent Document d'Enregistrement Universel ressort comme suit :

	Avant dilution		Actions gratuites AGA 2022		Actions gratuites AGA 2021		BSA	
	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital
Actionnaire	561 794	1,00%	561 794	0,98%	561 794	0,99%	561 794	0,97%
Total	56 179 454	100,00%	57 079 454	100,00%	56 580 554	100,00%	57 679 454	100,00%

3.2.2 Risques de change

La majorité des flux financiers du Groupe est réalisée en euros. Le Groupe Freelance exerce des activités au Maroc, en Suisse, en Angleterre, en Allemagne et à Singapour.

Au Maroc, l'activité est essentiellement locale. Compte tenu du poids des échanges en dirham marocain d'une part et, d'autre part, de la stabilité du cours avec l'euro, le Groupe estime être faiblement soumis au risque de change et n'a donc pas mis en place de couverture de change.

En Suisse, il convient de distinguer l'activité des sociétés SAGE et ERGONOS, tournée à l'international, de l'activité d'HELVETIC PAYROLL.

Concernant SAGE et ERGONOS, la devise de facturation est principalement l'euro. Ces sociétés sont amenées également à réaliser des opérations (facturation et restitution) en dollars américain et singapourien et en livres sterling. Sur ces trois devises, le risque total est limité car les flux d'activité liés à ces devises s'équilibrent : les pertes et les gains de change sur les opérations se neutralisent. Le risque de change est considéré limité sur cette activité.

Concernant HELVETIC PAYROLL, le groupe est soumis à un risque de change lié à la conversion des comptes en euros pour la consolidation, mais également à l'activité gérée dans des devises autres que le franc suisse et l'euro (5% environ ; 3% en USD et 2% en livres sterling).

La réalisation de ce risque pourrait avoir un impact négatif sur le résultat du Groupe.

3.2.3 Risques de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de disposer de ressources financières grâce notamment à des facilités de crédit appropriées.

Pour financer son activité le Groupe a recours à un organisme d'affacturage, principalement pour son activité de freelancing.

Le Groupe dispose de contrats d'affacturage de créances professionnelles, facturées en euros, de clients du Groupe situés en France Métropolitaine ainsi qu'à l'export, dont les principales caractéristiques sont :

- Transfert des créances avec subrogation ;
- Suivi, relance et recouvrement des créances transférées réalisés par la société d'affacturage ;
- Garantie contre l'insolvabilité des débiteurs des créances transférées bénéficiant d'un accord préalable d'encours ;
- Le coût financier d'un retard de paiement est supporté par le Groupe ;
- Mise en place d'un fonds de garantie restitué à la résiliation du contrat ;
- Le contrat est conclu sans limitation de durée et est résiliable à tout moment par le Groupe ou la société d'affacturage moyennant un préavis de 90 jours. La société d'affacturage peut résilier le contrat sans préavis en cas de non-respect du Groupe de ses obligations contractuelles (transfert de créances non causées, insincérité et/ou non exhaustivité et/ou non-conformité des fichiers transmis par le Groupe, encaissements correspondants à des créances transférées reçus par le Groupe et non restitués, transfert de créances ayant fait l'objet d'une mobilisation auprès d'un autre établissement de crédit, omission ou rétention d'information significative ou fausse déclaration dans les renseignements fournis par le Groupe, cessation significative d'effets d'une garantie ou d'une sûreté, cessation d'activité et/ou retrait de tout acte juridique permettant au Groupe d'exercer son activité en conformité avec les textes en vigueur, modification substantielle dans la situation juridique ou l'activité du Groupe, dégradation significative de la situation financière du Groupe) ;
- Aucun plafond d'encours n'est fixé par le contrat.

En cas de retard de paiement du client final, la société d'affacturage peut demander le définancement de la créance cédée. Néanmoins, en pratique à ce jour, la Société n'a pas été confrontée à la nécessité de réintégrer, à la demande de la société d'affacturage, des créances concernées par cette clause de définancement.

Seule la société FREELANCE.COM continue à avoir recours à ce type de financement.

De plus, le Groupe a provisionné au 31 décembre 2021, la somme de 2 514 K€ au titre de non-recouvrement de créances clients principalement pour l'activité de portage salarial. Au 30 juin 2022, cette provision s'élève à 2 411 K€.

L'évolution des encours d'affacturage est la suivante :

En K€, normes françaises	30/06/22	31/12/21
Créances mobilisées au titre du contrat	46 186	42 619
Dépôt de garantie	9 712	8 823
Financement net	36 474	33 796

Le Groupe a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers et pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par la société d'affacturage. Tout ralentissement d'activité pourrait avoir un impact défavorable sur le niveau des créances à céder à l'organisme d'affacturage et impacter négativement le niveau de trésorerie.

Au 30 juin 2022 :

La répartition de la dette globale au 30 juin 2022 était la suivante :

En K€, normes françaises	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	120 456	14 901	49 530	56 025
Autres dettes financières	402	402	-	-
Total	120 858	15 303	49 530	56 025

En 2021, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG afin notamment de financer l'acquisition du groupe HELVETIC PAYROLL. En juin 2022, un emprunt de 6 M€ est venu s'ajouter en complément de prix du groupe HELVETIC PAYROLL qui restait à verser sur le 1er semestre 2022.

La ligne « Emprunts bancaires » est désormais constituée au 30 juin 2022 :

- De l'emprunt de 100 M€ dans le cadre de l'acquisition HELVETIC PAYROLL fin octobre 2021,
- Du nouvel emprunt de 6 M€ lié au complément de prix du groupe HELVETIC PAYROLL
- D'un solde de PGE de 13.7 M€ après un remboursement de 209 K€ au 1er semestre 2022,
- D'emprunts de 591 K€ pour COWORKEES et 160 K€ pour INOP'S.

Les termes de l'emprunt sont précisés ci-dessous :

- 51 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1.9% l'an
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor* + 2.3% l'an
- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1.4%

* Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- D'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- De critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

Ce taux sera ramené à 1.40% et 1.75% pour le second semestre 2022 grâce à l'atteinte des critères du ratio R1.

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recourt à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) avec La Banque Postale. Il couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les autres dettes financières pour 402 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire (338 K€).

Au 31 décembre 2021 :

La répartition de la dette globale au 31 décembre 2021 était la suivante :

En K€, normes françaises	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	114 833	14 007	45 827	55 000
Autres dettes financières	476	476	-	-
Total	115 309	14 483	45 827	55 000

Les disponibilités, immédiatement mobilisables, s'élèvent à :

En K€, normes françaises	30/06/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	204	204
Disponibilités	71 313	67 024
Total	71 517	67 228

Au 31 décembre 2021, le Groupe bénéficiait d'une structure de bilan solide avec des capitaux propres 116,2 M€ par l'affectation en réserves des résultats passés. Au 30 juin 2022, cette tendance se poursuit avec des capitaux propres à 127,3 M€.

FREELANCE.COM bénéficiait d'une trésorerie disponible de 67,2 M€ à fin 2021, pour des dettes financières de 115,3 M€. Au 31 décembre 2021, FREELANCE.COM bénéficiait donc d'une dette nette de 48,1 M€.

Au 30 juin 2022, FREELANCE.COM bénéficiait d'une trésorerie disponible de 71,5 M€, pour des dettes financières de 120,8 M€. Au 30 juin 2022, FREELANCE.COM bénéficiait donc d'une dette nette de 49,3 M€.

Dans ce contexte, la Société estime disposer à ce jour des financements nécessaires pour assurer son activité sur les douze prochains mois.

3.2.4 Risques hors-bilan

Au 30 juin 2022	Sociétés	Montant (en K€)
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	FREELANCE.COM	46 186
Restitution de la franchise de loyer en cas de départ avant le 28/02/2029	PAROI NORD DE L'ARCHE (PNA)	2 283
Caution solidaire en garantie du paiement de deux ans de loyers dus au titre du bail commercial souscrit par Provigis	FREELANCE.COM	160

Au 31 décembre 2021	Sociétés	Montant (en K€)
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	FREELANCE.COM	42 619
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant le 31/01/2023	PAROI NORD DE L'ARCHE (PNA)	738

Affectation en nantissement de 158.268 actions INOP'S à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale).

Gage de 100% des actions composant le capital des sociétés Helvetic Payroll Zurich et Helvetic Payroll SA à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale).

3.3 Risques règlementaires et juridiques

3.3.1 Risques liés à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial

Par ses différentes activités, le Groupe est soumis au risque de l'évolution du droit social.

Risque lié à l'évolution de la réglementation de l'activité de portage salarial :

Malgré l'introduction du portage salarial dans le code du travail en 2008, l'incertitude juridique liée aux statuts de salarié porté d'une part et de la société de portage d'autre part, a limité le développement de l'activité de portage salarial jusqu'à la parution de l'ordonnance du 2 avril 2015.

Cette ordonnance du 2 avril 2015 a encadré le dispositif de portage salarial et ses conditions. Elle fixe les garanties pour les personnes portées, l'entreprise de portage salarial et l'entreprise cliente ainsi que les obligations de l'entreprise de portage.

Ainsi, l'entreprise de portage doit :

- Exercer uniquement cette activité ;
- Avoir effectué une déclaration préalable d'activité auprès de l'administration ;
- Accepter uniquement les missions de services autres que celles de services à la personne ;
- Contrôler l'activité du porté et lui proposer des prestations d'accompagnement afin de développer son projet professionnel ;
- Souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle pour le porté ;
- Souscrire une garantie financière pour le paiement du porté et le versement des cotisations sociales.

En revanche, l'entreprise de portage n'est pas tenue de fournir un emploi au collaborateur porté et les périodes sans prestation ne sont pas rémunérées.

L'activité de portage peut donner lieu à un contrat à durée déterminée ou indéterminée, cependant la durée d'une prestation ne peut pas excéder 36 mois.

La rémunération a également été encadrée, l'entreprise de portage doit verser au porté :

- Une rémunération minimale égale à 75% du plafond mensuel de la sécurité sociale pour une activité à plein temps ;
- Une indemnité d'apport d'affaires de 5% de la rémunération.

Faisant suite à l'ordonnance du 2 avril 2015, le décret n°2015-1886 du 30 décembre 2015, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, a précisé l'encadrement relatif à la garantie financière des entreprises de portage salarial.

Le montant de la garantie financière des entreprises de portage salarial doit être au minimum égal, au titre d'une année donnée, à 10% de la masse salariale de l'année précédente (versus 2% avant le décret), sans pouvoir être inférieur à 2 fois la valeur du plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) de l'année considérée.

Le Groupe est à jour de ces obligations, avec des montants de garantie s'élevant à 5 124 K€ au 31 décembre 2020 et à 4 658 K€ au 31 décembre 2021.

Un ajustement est réalisé chaque année en fonction de la masse salariale de l'année N-1 sur la base des DSN.

Au titre de la garantie financière, Atradius, l'organisme d'assurance, exige la garantie de GROUPE CBV INGENIERIE (actionnaire majoritaire du Groupe) en contrepartie.

Le Régime Juridique du Portage Salarial est réglementé par l'ordonnance du 2 avril 2015 ratifiée par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, ainsi que la convention collective de branche des salariés en portage salarial du 22 mars 2017.

Il est à noter que concernant la convention collective, le fameux avenant n°2 du 23 avril 2018 relatif à la détermination des prélèvements sociaux, fiscaux et autres charges financées par le salarié porté a finalement bien été étendu au journal officiel N°147 du 26 juin 2021.

3 types de rémunérations ont été créés :

- Pour un salarié porté **junior** (-3 ans d'expérience) : 70% du plafond mensuel de la sécurité sociale soit 2 399,60 euros bruts mensuel en 2021 ;
- Pour un salarié porté **senior** (+3ans d'expérience) : 75% du plafond mensuel de la sécurité sociale soit 2 571 euros bruts mensuel en 2021 ;
- Pour un salarié porté au **forfait jour** (il a obligatoirement le statut cadre) : 85% du plafond mensuel de la sécurité sociale, soit 2 913,8 euros brut en 2021.

Pour mémoire le plafond mensuel brut de la sécurité sociale est fixé à 3 428 € pour 2021.

Dorénavant, les salariés portés en période d'intermission peuvent bénéficier d'une réserve financière correspondant au montant de l'indemnité de précarité applicable aux CDD ou à 10% du salaire de base de la dernière mission pour les CDI.

Les évolutions de la réglementation sociale pourraient avoir un effet direct sur les salaires ainsi que sur les charges sociales ou sur les conditions de travail. Ces changements pourraient en conséquent avoir un impact sur les revenus et la rentabilité du Groupe.

3.3.2 Risques juridiques

Hormis les litiges décrits ci-dessous, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe aurait connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Les litiges concernant l'ensemble des filiales du Groupe FREELANCE.COM sont les suivants :

Les montants provisionnés relatifs à ces litiges sont confidentiels. L'ensemble de ces risques fait l'objet de provisions adéquates.

Objet du litige	Entité concernée	Statut	Montant réclamé
Requalification du contrat de portage salarial en CDI de droit commun	FREELANCE.COM	Protocole d'accord conclu avec le client (ne suspend pas la procédure) : risque atténué	Confidentiel
Remboursement de frais dommages et intérêts	AD' MISSIONS CONSEIL	Procédure devant les tribunaux en cours	137 K€
Complément de salaire + dommages et intérêts	VALOR CONSULTANTS	Procédure devant les tribunaux en cours	30 K€
Assignation pour responsabilité contractuelle pour faute	AD' MISSIONS SAS	Partie adverse déboutée. Un appel a été interjeté, pas de date de plaidoirie à ce jour	218 K€
Litige opposant la société à un client déclaré en faillite concernant des créances détenues à l'encontre de cette société et le remboursement de paiements perçus par la société dans les 6 mois précédents la faillite du client.	ERGONOS	(i) Déclaration de créances ; (ii) Assignation en cours devant le Tribunal des faillites	(i) 36 K€ (ii) 176 K€
Redressement, suite à un contrôle URSSAF, au sujet des temps partiels, du FNAL et du Comité d'Entreprise	AD' MISSIONS CONSULTING	Procédure en suspens, suite crise sanitaire Covid-19	212 K€
Complément de salaire	VALOR CONSULTANTS	Procédure devant les tribunaux en cours	53 K€
Prise d'acte de rupture du contrat de travail	FREELANCE SERVICES	Procédure devant les tribunaux en cours	Confidentiel

3.3.3 Assurances et couvertures de risques

En 2021, FREELANCE.COM est assuré pour :

- La Responsabilité Civile Professionnelle ;
- Le Tous Risques Bureaux et ;
- La Responsabilité Civile des Dirigeants.

Helvetic Payroll SA a été ajoutée le 1^{er} décembre 2022 au contrat groupe de FREELANCE.COM souscrit auprès de GENERALI.

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
GENERALI	Responsabilité Civile	<p>Limites de garanties responsabilité civile professionnelle</p> <p><u>Dommages, choses et frais assurés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lésions corporelles - Dégâts matériels - Préjudice de fortune pour le manquement dans l'instruction du personnel loué et l'erreur dans le choix du personnel loué 	<p>5 000 000 CHF par année d'assurance pour dommages corporels et matériels et les frais assurés ensemble</p> <p>5 000 000 CHF</p> <p>5 000 000 CHF</p> <p>5 000 000 CHF</p>

TMC France a été ajoutée le 1^{er} juillet 2021 au contrat groupe de FREELANCE.COM souscrit auprès de GENERALI.

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
GENERALI	Responsabilité Civile	<p>Limites de garanties responsabilité civile professionnelle</p> <p>Limites de garanties responsabilité civile exploitation</p>	<p>5 000 000 € par sinistre (dont 250 000 € de remboursement de prestation par sinistre)</p> <p>Franchise RC professionnelle : 5 000 €</p> <p>Franchise Remboursement prestation : 25 000 €</p> <p>10 000 000 € par sinistre</p> <p>Franchise dommage corporel : Néant</p>

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
HISCOX	Tous Risques Bureaux	<p><u>Module dommages aux biens et Pertes financières</u></p> <p>Tous dommages matériels aux bâtiments de – 2 444 m²</p> <p>Tous dommages matériels au contenu</p> <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilier professionnel à l'adresse assurée et en tout autre lieu dans le monde entier - Matériel informatique autre que portable à l'adresse assurée et en tout autre lieu dans le même pays - Matériel informatique portable dans le monde entier - Marchandises à l'adresse assurée et en tout autre lieu dans le même pays - Objet d'art et de collection à l'adresse de l'assurée <p>Garanties additionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements, agencements, embellissement et bris de glace - Espèce et valeurs en coffre-fort à l'adresse de l'assuré - Espèce et valeurs hors coffre-fort à l'adresse de l'assuré - Espèce et valeurs en tout autre lieu dans le monde entier - Biens personnels à l'adresse de l'assuré <p>Pertes financières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais et pertes après sinistre <p><u>Module Tous Risques Informatique et Bris de Machines</u></p> <p>Tout bris interne du matériel professionnel / matériel informatique</p> <p>Incluant les sous-limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matériel informatique (autre que portable) à l'adresse assurée - Matériel informatique portable dans le monde entier - Bris interne suite à des tests - Frais additionnels – substances dangereuses - Frais additionnels – Mesures d'urgence <p><u>Module Responsabilité Occupant</u></p> <p>Garanties Responsabilité civile propriétaire/copropriétaire</p>	<p>805 663 €</p> <p>430 730 €</p> <p>330 376 €</p> <p>44 557 €</p> <p>25 955 €</p> <p>25 955 €</p> <p>259 557 €</p> <p>15 574 €</p> <p>5 192 €</p> <p>1 557 €</p> <p>31 146 €</p> <p>1 038 225 €</p> <p>378 311 €</p> <p>378 311 €</p> <p>6 500 €</p> <p>10 000 €</p> <p>13 000 €</p> <p>26 000 €</p>

		<p>Plafond de garantie :</p> <p>Incluant les sous plafonds suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Défaut d'entretien - Troubles de jouissance - Vices / défauts des bâtiments <p>Garanties Responsabilité civile locataire / occupant à titre gratuit (assurés locataires / occupants à titre gratuit)</p> <p>Plafond de garantie :</p> <p>Franchise sur tous dommages sauf dommages corporels</p> <p>Garantie Recours des voisins et des tiers (que l'assuré soit propriétaire, copropriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit)</p> <p>Plafond de garantie :</p> <p><u>Module Responsabilité Civile Exploitation / Employeur</u></p> <p>Plafond de garantie : (tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs et non consécutifs confondus) Incluant les sous-plafonds suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommages matériels et immatériels consécutifs - Dommages immatériels non consécutifs - Intoxications alimentaires - Faute inexcusable - Faute intentionnelle - Pollution accidentelle - Vol par préposés - Objets personnels des visiteurs - Objets personnels des préposés - Service de santé au travail <p>Franchise sur tous dommages sauf dommages corporels</p>	<p>7 500 000 € par sinistre</p> <p>1 500 000 € par sinistre</p> <p>800 000 € par sinistre</p> <p>800 000 € par sinistre</p> <p>7 500 000 € par sinistre</p> <p>250 € par sinistre</p> <p>1 500 000 € par année d'assurance et par sinistre</p> <p>1 500 000 € par année d'assurance</p> <p>30 000 € par sinistre</p> <p>30 000 € par sinistre</p> <p>1 500 000 € par année d'assurance</p> <p>500 € par sinistre</p>
--	--	---	--

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
AIG	Responsabilité Civile des Dirigeants	Montant de garantie maximum dans le monde entier	3 000 000 €
AXA	Assurance automobile « Mission »	<p>Assurance automobile pour le personnel du Groupe lorsqu'ils ont besoin d'utiliser leur véhicule personnel pour des missions ponctuelles.</p> <p>Garantie responsabilité civile circulation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommages corporels - Avec dommages matériel - Si circulation sur aéroport - Suite à une faute inexcusable de l'employeur <p>Garantie responsabilité civile fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dommages corporels - Dommages matériels - Dommages immatériels <p>Responsabilité civile et atteintes à l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atteinte accidentelle à l'environnement - Dont préjudice écologique et responsabilité environnementale <p>Responsabilité civile et recours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Défense – Recours en inclusion de la RC - Avance sur recours <p>Sécurité conducteur garanti</p>	<p>Sans limitation de somme</p> <p>100 000 000 € par véhicule et par sinistre dont 10 000 000 € par sinistre</p> <p>1 220 000 € par sinistre / Franchise 50 000 €</p> <p>1 000 000 € par véhicule et par sinistre sans dépasser 2 000 000 € par année d'assurance</p> <p>10 000 000 € par véhicule et par sinistre</p> <p>1 000 000 € par véhicule et par sinistre</p> <p>500 000 € par sinistre par véhicule</p> <p>1 220 000 € par année d'assurance Franchise 1 500 €</p> <p>100 000 € / Franchise 1 500 €</p> <p>8 000 € 16 000 € avec max 80% de la valeur avant sinistre du véhicule</p> <p>160 000€</p>

INOP'S a sa propre police d'assurance auprès d'AXA :

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
AXA	Responsabilité Civile	<p>Dommages corporels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dont faute inexcusable <p>Dommages matériels et immatériels</p> <p>Dans la limite de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au titre de la 1ère ligne - Au titre de la 2ème ligne <p>Dont pour les dommages causés par un virus</p>	<p>10 000 000 € par sinistre et par année d'assurance</p> <p>3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance</p> <p>2 000 000 € par sinistre et par année d'assurance</p> <p>500 000 € par année d'assurance</p> <p>30 000 000 € par année d'assurance</p> <p>5 000 000 € par année d'assurance</p>

COWORKEES a sa propre police d'assurance auprès d'AXA :

Compagnie d'assurance	Type de contrat	Principaux risques couverts	Plafonds des garanties
AXA	Responsabilité Civile	<p>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus</p> <p>- Dommages corporels</p> <p>Autres garanties</p> <p>Atteintes accidentelles à l'environnement</p> <p>Dommages immatériels non consécutifs y. c. dommages résultant d'une atteinte à la propriété intellectuelle</p> <p>Dommages aux biens confiés y. c. frais de reconstitution de documents/ médias confiés</p> <p>Pack Cyber-risques</p> <p>- Dommages résultant d'une atteinte logique y c. Frais de reconstitution de documents et médias confiés</p> <p>Frais de notification</p> <p>Frais d'expertise et de défense & de protection de l'image</p> <p>Responsabilité environnementale</p>	<p>9 000 000 € par année d'assurance</p> <p>9 000 000 € par année d'assurance et 1 200 000 € par sinistre</p> <p>750 000 € par année d'assurance</p> <p>500 000 € par année d'assurance</p> <p>150 000 € par sinistre</p> <p>100 000 € par année d'assurance</p> <p>dont</p> <p>35 000 € par année d'assurance</p> <p>15 000 € par année d'assurance</p> <p>35 000 € par année d'assurance</p>

De plus, les sociétés ci-dessous sont tenues de souscrire à une garantie financière conformément à l'ordonnance sur le portage salarial du 2 avril 2015 :

- Auprès d'Atradius :

Société	Montant de la garantie
Ad'missions Technologies	179 418 €
Ad'missions Transitions	119 874 €
Ad'missions Etudes et Projets	1 780 712 €
Ad'missions Access	213 202 €
Ad'missions Savoir Faire	543 882 €
Valor One	199 024 €
Valor Consultants	1 496 834 €
Ad'Missions One (anciennement Freelance Portage)	125 509 €

4 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

4.1 Histoire et évolution de la société

4.1.1 Nom commercial et raison sociale de l'émetteur

- Dénomination sociale (article 3 des statuts)

La dénomination sociale est : FREELANCE.COM.

4.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro d'identification 384 174 348. Son numéro LEI est le suivant : 969500V6O5UX0822SR26

4.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

- Date de création de la Société

La Société a été constituée le 17 décembre 1991.

- Durée et exercice social (article 5 des statuts)

La Société a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

4.1.4 Siège social, forme juridique, pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur

- Adresse du siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est situé à 1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex.

Tél : +33 (0)1 80 48 70 00

E-Mail : investisseurs@FREELANCE.COM

Site Internet : <http://www.FREELANCE.COM>

Il peut être transféré en tout autre lieu du même département ou d'un département limitrophe par décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire et, partout ailleurs, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire. Lors d'un transfert décidé par le conseil d'administration dans le même département ou dans un département limitrophe, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

Les informations figurant sur le site web ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le présent document d'enregistrement universel.

- Forme juridique (article 1 des statuts)

Il est formé entre les propriétaires des actions créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur ainsi que par statuts.

- Pays d'origine et législation régissant les activités de l'émetteur (article 1 des statuts)

Le pays d'origine de la Société est la France.

La Société est régie par les lois en vigueur ainsi que par les statuts de la Société.

5 APERÇU DES ACTIVITES

5.1 Principales activités

Positionné au cœur de la transformation du marché du travail, leader français de la relation entre les entreprises et leurs talents externes, FREELANCE.COM s'appuie sur une communauté de 370 000¹ consultants et experts travaillant en freelance ou dans des PME hyper-spécialisées.

Le groupe FREELANCE.COM offre une gamme complète de services : sourcing d'expertise, gestion des ressources externes, pilotage de projets, portage salarial, mise en conformité, formation...

FREELANCE.COM est l'un des acteurs de référence du Future of Work avec une mission : libérer, simplifier, et sécuriser la relation entre les entreprises et leurs talents externes.

Historiquement positionné sur l'intermédiation entre les entreprises et les consultants indépendants (freelances), essentiellement dans les métiers de l'informatique, le Groupe a connu un virage déterminant en 2016 avec l'arrivée d'un nouvel actionnaire, le groupe CBV INGENIERIE qui a procédé à l'apport de l'ensemble de ses activités de portage salarial.

Cette opération a permis d'accroître très fortement la taille du groupe et de lui conférer de nouvelles ambitions.

Leader de son marché, présent à l'international (France, Allemagne, Suisse, Maroc et Royaume-Uni), le groupe a réalisé 502,5 M€ de chiffre d'affaires en 2021, en s'appuyant sur plus de 280 collaborateurs. Au total, ce sont plus d'1 million² d'utilisateurs qui utilisent l'une des solutions du Groupe FREELANCE.COM.

L'activité de FREELANCE.COM se décompose ainsi en deux grands métiers complémentaires :

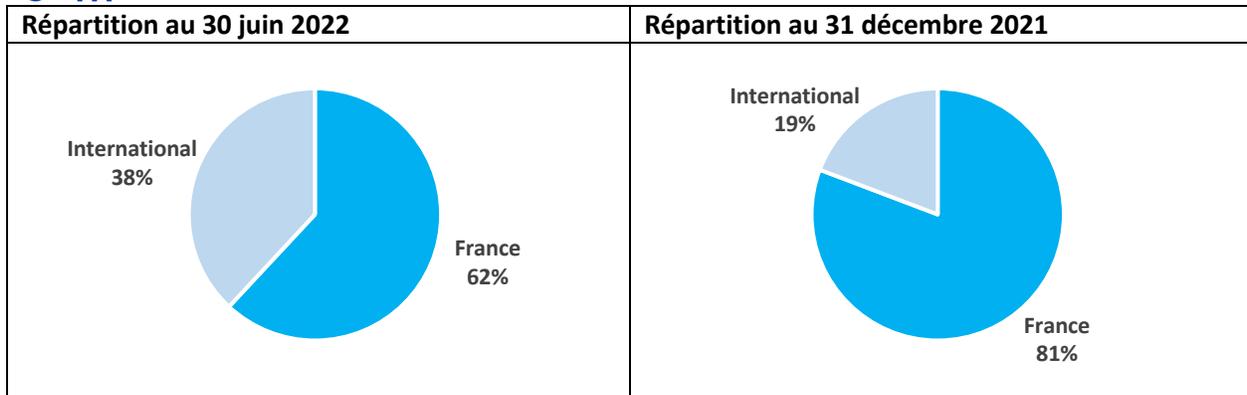
- le Sourcing et la gestion des talents externes (intermédiation) pour le compte des entreprises, avec une forte expertise sur l'accompagnement des grands comptes,
- le Portage salarial pour les travailleurs indépendants dans les métiers de conseil et d'expertises,

complétés par deux expertises connexes,

- la Conformité des documents fournisseurs (PROVIGIS.com) ;
- la Formation (offre en phase de construction).

La répartition du chiffre d'affaires (consolidé) au 30 juin 2022 et 31 décembre 2021 entre la France et l'international était la suivante :

^{1,2} Estimation



Source : Société

5.1.1 Sourcing et gestion des talents externes

Activité historique de FREELANCE.COM, le sourcing est la mise en relation des sociétés ayant un besoin ponctuel de ressources humaines avec des consultants ou experts travaillant en freelance ou dans des PME hyperspécialisées.

5.1.1.1 Le sourcing de talents : un service à forte valeur ajoutée sur les métiers en tension.

Les principaux profils demandés par les clients concernent les secteurs du web/ logiciel et IT, du design, art et multimédia et des services. Dans un contexte de pénurie d'expertise, notamment dans les métiers du numérique les plus innovants, la capacité à sourcer les meilleurs experts disponibles est une activité à forte valeur ajoutée.

La valeur ajoutée du métier de "sourceur" se situe à trois niveaux :

- la taille et la qualité de son "réseau" de talents potentiellement disponibles : pouvoir couvrir l'ensemble des expertises. FREELANCE.COM détient des bases composées de plus de 370 000¹ consultants et experts provenant de plus de 70 pays (220 000² en France) au 31 décembre 2021, couvrant plus de 240³ domaines de compétences ;
- la capacité du sourceur à fournir à son client une "short list" de profils disponibles possédant les hard skills (expertise métier) et les soft skills (aptitudes relationnelles et capacité d'adaptation) attendues par le client, et à gérer l'ensemble du process de validation des compétences,
- l'accompagnement global "post-sourcing", à commencer par l'onboarding des prestataires.

5.1.1.2 La gestion des talents : au carrefour des attentes des Directions RH et des Directions Achats.

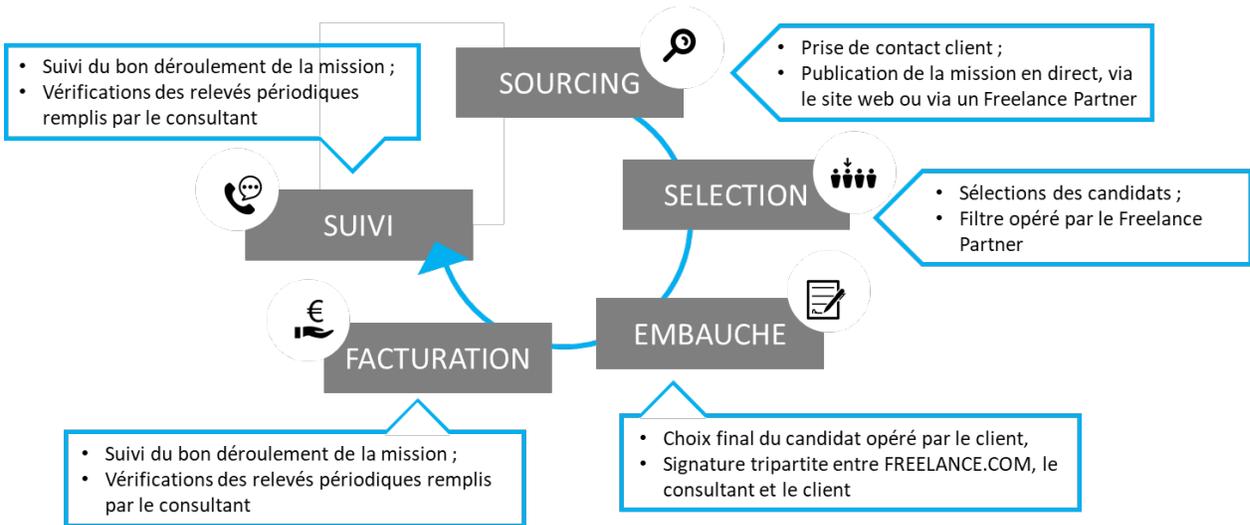
La gestion des talents relève d'une double expertise :

L'accompagnement global du client pour chacune des prestations :

Une fois le candidat sélectionné par le client, FREELANCE.COM signe un contrat avec le grand compte d'une part et avec le candidat d'autre part.

^{1,2,3} Estimation

Durant la période contractuelle, FREELANCE.COM suit le bon déroulement de la mission notamment au travers de la remise de RPI (relevé périodique d'intervention) et de la validation de ceux-ci par le donneur d'ordre. FREELANCE.COM est rémunérée par le client puis verse au freelance les honoraires contractuels (montant versé par le client déduction faite de la commission de gestion de FREELANCE.COM). Ainsi, le client est accompagné tout au long de sa recherche et durant la mission du ou des freelances. FREELANCE.COM fournit une prestation de services totalement sécurisée à ses clients grands comptes :



La gestion globale des ressources externes du client : le ressource management

Dans le cadre de marchés d'intermédiation et de contrats spécifiques d'externalisation de gestion de fournisseurs, les Directions Achats souhaitent pouvoir s'appuyer sur une seule société qui va gérer l'ensemble des petits fournisseurs, ceci pouvant inclure le portage salarial de freelances ou le portage commercial de sociétés prestataires de services.

Le ressource management s'appuie sur deux types d'expertises :

- des outils digitaux permettant le suivi de projet, le reporting et la gestion administrative de l'ensemble des fournisseurs prestataires de services,
- le pilotage de projet par l'équipe "delivery", notamment dans le cadre des projets à engagement de résultat.

Au 31 décembre 2021, l'activité de sourcing et gestion des freelances a généré un chiffre d'affaires de 333 M€ (y compris INOP'S) en croissance de 58% par rapport à 2020.

Au 30 juin 2022, l'activité de sourcing et gestion des freelances a généré un chiffre d'affaires de 194,3 M€ contre 147,5 M€ au 30 juin 2021.

A noter que certains grands comptes peuvent déléguer à FREELANCE.COM la gestion de l'ensemble de leurs petits fournisseurs, y compris des ressources non-sourcées par FREELANCE.COM. Cette activité de RESSOURCE MANAGEMENT est complémentaire de l'activité de SOURCING D'EXPERTISE.

5.1.2 Le portage salarial

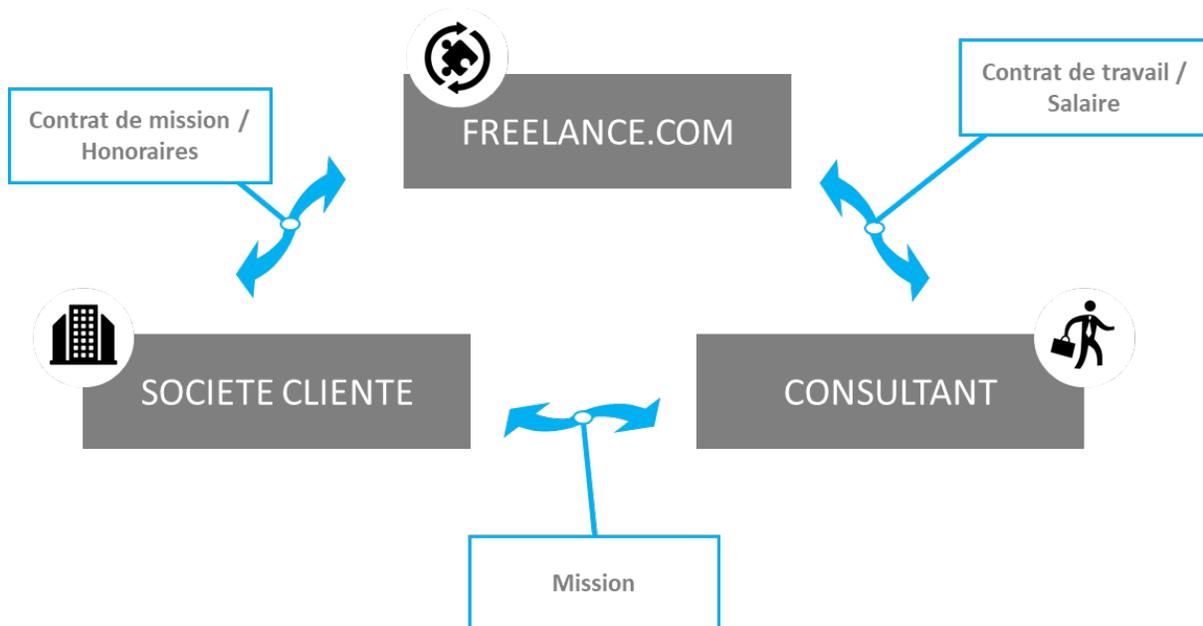
Le portage salarial est une relation contractuelle tripartite dans laquelle un salarié/consultant « porté » ayant un contrat de travail avec une entreprise de portage salarial (ici, FREELANCE.COM) effectue une prestation pour le compte d'entreprises clientes.

Le fonctionnement de cette activité est le suivant :

1. Le consultant et la société cliente négocient directement les modalités de la mission à effectuer (nature, durée, prix...),
2. FREELANCE.COM signe un contrat de mission avec le client ainsi qu'un contrat de travail avec le consultant,
3. FREELANCE.COM facture au client les honoraires correspondant à la mission et verse au consultant un salaire égal au montant HT facturé, diminué des charges sociales et frais de gestion.

Cette formule, d'une part, permet au consultant d'exercer une activité autonome sous forme de mission tout en continuant à bénéficier du statut de salarié et d'autre part, constitue un outil de flexibilité pour les entreprises qui peuvent ainsi adapter au mieux leurs ressources externes à leurs besoins.

Cette organisation permet au consultant « porté » d'évoluer dans un cadre réglementé et de se concentrer sur la recherche de ses clients et sur le bon déroulement de ses missions.



Pour la société cliente, cette formule permet de bénéficier des services d'un consultant « porté » qui peut intervenir sur des missions de durée indéterminée. La société cliente sera couverte par la société de portage salarial (FREELANCE.COM) avec une couverture d'assurance complète (juridique, civile et professionnelle).

Au-delà de la flexibilité, les avantages du portage salarial sont multiples pour les clients :

- d'un point de vue Ressources Humaines : allègement de la charge de travail puisque le contrat de travail est logé chez FREELANCE.COM qui prend en charge les déclarations administratives d'embauches et les formalités de fin de contrat ;
- d'un point de vue financier, le portage salarial permet une grande réactivité face à une demande urgente tout en ayant l'assurance de ne pas dépasser le budget fixé ;
- juridiquement, le portage salarial est reconnu comme une forme d'emploi totalement réglementée (ordonnance du 2 avril 2015).

A noter que des sociétés peuvent également externaliser la gestion RH de leurs employés, en demandant à FREELANCE.COM de porter leurs salariés et d'assurer la gestion de leur contrat de travail.

En 2020, FREELANCE.COM a lancé une offre PAYROLL en adressant en priorité le marché des ESN.

Au 31 décembre 2021, cette activité a généré 167 M€ de chiffre d'affaires contre 111,9 M€ au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2022, cette activité a généré 187,2 M€ de chiffres d'affaires contre 63,5 M€ au 30 juin 2021.

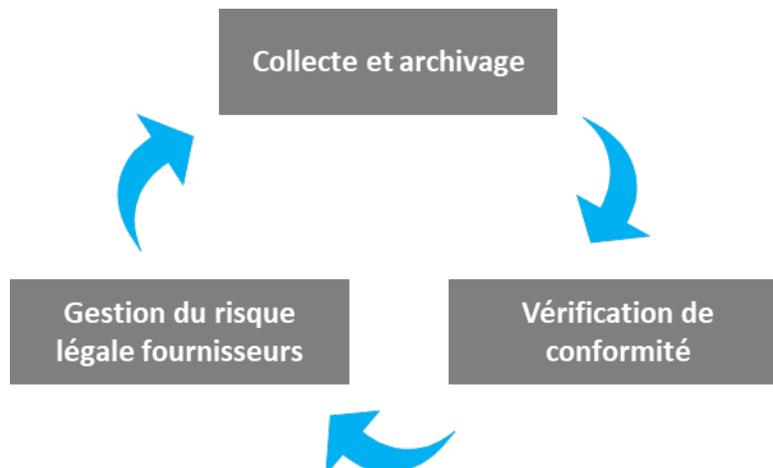
En octobre 2021, FREELANCE.COM a fait l'acquisition du groupe HELVETIC PAYROLL composé de trois sociétés (HELVETIC PAYROLL ZURICH AG, HELVETIC PAYROLL SA et 3P FINANCIAL SERVICES), leader du portage salarial en Suisse afin de créer un leader européen du portage salarial.

5.1.3 La conformité des documents et la collecte de données fournisseurs : PROVIGIS (DATA RSE)

5.1.3.1 : La conformité : l'activité historique et le cœur de métier de PROVIGIS :

L'activité de gestion de documents légaux de FREELANCE.COM correspond à la prise en charge par le Groupe de la collecte régulière des documents obligatoires que les clients donneurs d'ordre doivent se procurer auprès de chacun de leurs fournisseurs et sous-traitants puis au contrôle de ces documents afin de s'assurer que ces derniers sont en règle.

En effet, le client donneur d'ordre doit collecter et vérifier les attestations soumises au devoir de vigilance, sous peine de sanctions et de poursuites pénales, auxquels peuvent s'ajouter des niveaux de contrôle additionnels propres à chaque entreprise.



La plateforme web développée par PROVIGIS permet d’optimiser le temps dédié à cette activité par les clients et d’avoir un travail plus sécurisé évitant les erreurs de centralisation et d’actualisation des documents.

La solution en ligne de prise en charge collecte et vérification des documents légaux des fournisseurs et sous-traitants dans le cadre de l’obligation de vigilance des donneurs d’ordre permet :

- Le contrôle systématique de l’Extrait K-bis,
- La preuve de l’authentification des attestations de Vigilance (URSSAF, RSI, MSA) via le récépissé téléchargeable,
- La Gestion par contrats/prestations des listes nominatives des travailleurs étrangers, déclaration CNIL,
- La Délivrance du certificat PROVIGIS.

5.1.3.2 : La connaissance-fournisseur : une extension de l’expertise de PROVIGIS

De plus en plus, PROVIGIS étend sa collecte de données fournisseurs pour se positionner de manière plus globale comme un acteur leader de la connaissance fournisseurs. PROVIGIS accompagnent les grands donneurs d’ordre dans le cadre de la mise en place de leur stratégie “Know Your Supplier” et dans la mise en œuvre de leur stratégie d’achat responsables :

- Questionnaires complémentaires, certifications & labels,
- signature de chartes, etc...

Cette certification PROVIGIS intégrant des données RSE s’intègre aujourd’hui dans le processus d’obtention de labels RSE tels que le label RFAR ou le label Lucie, ou encore dans la notation RSE d’EcoVadis.

Depuis 2021, la certification PROVIGIS devient une certification Fournisseur Responsable ou Acheteur Responsable, avec 3 niveaux bronze, silver et gold, témoignant notamment de l’engagement RSE des fournisseurs, au-delà de leur obligation de conformité.

Les services fournis par PROVIGIS sont facturés au donneur d’ordre sous forme d’abonnement annuel, reconductible d’une année sur l’autre. Cette activité bénéficie d’un taux de renouvellement des contrats très élevé.

PROVIGIS compte plus de 1250¹ donneurs d’ordres dont des groupes de forte notoriété tels que AXA, TOTAL, CAP GEMINI, L’OREAL, SOCIETE GENERALE, AFNOR, SCHNEIDER ELECTRIC, BNP...

Au 31 décembre 2021 cette activité a généré 2,6 M€ contre 2,4 M€ au 31 décembre 2020.

Au 30 juin 2022, cette activité a généré 1,5 M€ contre 1,2 M€ au 30 juin 2021.

¹ Estimation

FREELANCE.COM est aujourd’hui présent sur le marché de la formation avec une communauté de plus de 1 400 formateurs. La structure de portage salarial a développé un vrai savoir-faire dans l’accompagnement des formateurs portés pour réaliser leurs missions auprès d’entreprises, de la TPE aux grands comptes.

Avec l’arrivée du réseau Inop’s dans le périmètre de FREELANCE.COM, le Groupe a également accès à l’ensemble des PME du numérique de ce réseau qui ont développé une activité de formation.

L’enjeu au cours des prochaines années sera de renforcer notre positionnement auprès des grands comptes et développer une offre globale d’opérateur de formation multi-expertise via les compétences de ses communautés d’indépendants et pure players.

Cette stratégie de consolidation de notre offre de formation s’inscrit dans un contexte de normalisation du secteur de la formation.

L’acquisition de TMC France en mars 2021 s’inscrit dans cette stratégie.

Avec cette acquisition, FREELANCE.COM pourra s’appuyer sur l’expertise d’un acteur reconnu de la formation déjà bien établi et certifié Qualiopi.

TMC France couvre les principales typologies d’intervention de la formation : présentiel, distanciel, e-learning, 3d virtuel, multimodal.

5.2 Les principaux marchés

Au cœur de la transformation du monde du travail et de la relation entre entreprises et talents externes, FREELANCE.COM réalise différentes activités d’intermédiation et de services à valeur ajoutée qui positionne le groupe sur différents marchés :

- Marché des Travailleurs Indépendants / Freelances
- Marché du Portage Salarial
- Marché de la Certification de documents obligatoires légaux

Le tableau ci-dessous présente les différents types de contrats possibles et les organisations de chacun :

Type de contrats	Statuts	Parties en présence	Partie à l’origine de la relation	Profils
Portage salarial	Salarié	Salarié porté, client final et entreprise porteuse.	Le salarié porté	A l’origine destiné aux cadres experts en informatique, communication et marketing.
Travailleur freelance	Société (EURL, SASU, EI, EIL), Auto-Entrepreneur	Travailleur indépendant et client final. Agence de "freelancing" pour la mise en relation puis la gestion du contrat (le client paye	Agence de freelancing	Travailleurs qualifiés ou experts, souvent dans les domaines de l’informatique, du conseil, du web, du graphisme, du design.

		l'agence qui paye le consultant).		
Travail temporaire	Intérimaire	Intérimaire, client final et agence d'intérim.	Agence d'intérim	Ouvert à tous les profils, dans tous secteurs (industrie 46%, tertiaire 42%, BTP 12%)*

* Source : Baromètre PRISM'EMPLOI – Décembre 2019

Le contrat d'intérim permet d'externaliser certaines fonctions au sein de l'entreprise. FREELANCE.COM est peu présent sur ce marché qui comptait plus de 831 064 emplois à fin décembre 2021 (*source : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/>*).

5.2.1 Le portage salarial

Le portage salarial est apparu dans les années 80 et représente une combinaison avantageuse entre le travail indépendant et le salariat. Tout en lui accordant une grande autonomie, le portage salarial confère au travailleur une certaine « sécurité de l'emploi ». En effet, le travailleur « porté » bénéficie des avantages sociaux d'un contrat de travail auprès d'une société de portage, alors même qu'il est libre de choisir ses missions.

Le portage salarial fait donc intervenir trois parties : le salarié porté, l'entreprise de portage salarial et le client final.

Le salarié porté :

Le portage salarial s'adresse historiquement aux cadres et s'est ouvert aux non-cadres depuis avril 2015. La personne est souvent experte dans un domaine et est désireuse de conserver son autonomie et sa liberté d'organisation. Le salarié porté prospecte lui-même le client final en fonction du type de mission qu'il souhaite faire. C'est également à lui que revient la tâche de négocier les tarifs et le planning de la mission.

Par son statut de salarié (CDI ou CDD), le porté bénéficie de tous les avantages sociaux classiques : sécurité sociale, chômage, prévoyance retraite, etc.

L'entreprise porteuse :

La société de portage est l'intermédiaire entre le salarié porté et le client final. C'est auprès d'elle que le consultant est salarié, elle a donc une activité administrative importante (facturation, protection sociale, etc.). C'est également la société de portage qui perçoit la rémunération des missions effectuées par les salariés portés, sur laquelle elle prend une marge. Cependant, ce n'est pas à elle que revient la recherche des missions ni la négociation des tarifs qui se font directement entre porté et client final.

Le client final :

Le portage salarial offre au client final la possibilité d'engager un consultant pour une durée indéterminée sans prendre le risque économique d'un contrat en CDI. Le client final verse le salaire et les charges

directement à l'entreprise porteuse et non pas au consultant. En revanche, il négocie directement avec le porté les termes de la mission.

Selon le syndicat des Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial (PEPS), la France comptait environ 90 000 salariés portés en 2019 alors qu'ils étaient 52 000 en 2014, soit une croissance de +73% entre 2014 et 2019. Sur le plan européen, 7 millions de personnes sont aujourd'hui des salariés portés.

Le chiffre d'affaires généré par cette activité s'élevait en 2018 à 1 milliard d'euros (*source* : PEPS) contre seulement 517 millions d'euros en 2014.

Le marché va continuer sa forte progression dans les années à venir. La PEPS prévoit 600 000 salariés portés et un chiffre d'affaires de 15 milliards d'€ à horizon 2025.

Selon le baromètre annuel IFOP-FREELANCE.COM, réalisé en décembre 2020 sur un échantillon de 1 004 cadres du privé, 35% des répondants affirment avoir l'intention d'expérimenter le portage salarial dans un horizon de cinq ans. Pour rappel, ce score était de 31% en 2018. Cette intention est encore plus marquée chez certains sous-groupes de répondants : ceux qui "Encadrent plus de 10 personnes" (48%), dans le secteur "Information et Communication" (39%), qui évoluent dans des "structures de moins de 20 salariés" (40%), ou comptant "moins de 10 ans d'ancienneté (39%)".

La réglementation encadrant le portage salarial n'a pas cessé d'évoluer au cours des dernières années (cf. paragraphe 3.3.1 ci-dessus) afin notamment d'élargir la population cible et de sécuriser cette branche professionnelle. Ce nouveau cadre a renforcé le potentiel de ce type de contrat. En effet, le gouvernement a publié le 2 avril 2015 une ordonnance précisant les règles de fonctionnement du portage salarial alors que cette notion a été introduite dans le code du travail le 25 juin 2008. Ainsi, l'ordonnance a permis :

- la diminution de la rémunération minimale de 2 900 € brut mensuel à 2 414 €,
- de faire reconnaître les droits des salariés portés auprès de pôle emploi,
- d'ouvrir le contrat aux non-cadres et aux titulaires d'un CDD (contre cadre en CDD auparavant).

L'ordonnance a durci les règles envers les sociétés porteuses qui ont désormais l'obligation de garantir les salaires du personnel porté. Elle précise également que le portage salarial est uniquement destiné à des prestations de service (hors service à la personne) rendues par des personnes professionnellement autonomes.

Enfin, le portage salarial est devenu un secteur à part entière en décembre 2016 lorsqu'une branche professionnelle dédiée a été créée. En mars 2017 a été signée une convention collective qui lui est consacrée. Ces nouvelles réglementations mettent fin à des années de discussion entre le gouvernement et les partenaires sociaux qui réclamaient une sécurité et une protection sociale plus importantes pour les salariés portés. Ainsi, ces derniers bénéficient depuis le 1er juillet 2017, de la mise en place de deux mécanismes de protections : un individuel (réserve utilisable en cas d'inactivité) et un collectif (fond de mutualisation qui sécurise les parcours).

Les perspectives de l'activité :

Le chiffre d'affaires du portage salarial a connu une croissance exponentielle de +300% sur la période 2013-2019, avec un taux de croissance annuel moyen de 20% par an. Cette envolée est soutenue par la notoriété

croissante du secteur combinée à la transformation du marché du travail via l'essor du recours aux travailleurs indépendants.

La croissance du portage salarial est soutenue par :

- l'essor de l'externalisation dans son ensemble mais également par la volonté d'indépendance et d'entrepreneuriat de la génération « Y ». En effet, cette forme de contrat offre un double avantage aux salariés : l'indépendance technique et la protection sociale.
- la professionnalisation de la branche et notamment l'évolution de la réglementation et la création de la convention collective qui donne un cadre juridique au secteur.

5.2.2 Les travailleurs freelances

Les freelances sont des travailleurs indépendants qualifiés — spécialisés en marketing, graphistes, designers ou développeurs informatiques — qui choisissent de se mettre à leur compte sans employer d'autres personnes. Ils fournissent leurs services à des sociétés / organisations qui ont externalisé leur fonction.

FREELANCE.COM s'est associé en 2021 avec Datastorm (École National de Statistique et d'Économie) pour définir un panorama sur le freelancing en France. Cette étude statistique est conduite par des chercheurs universitaires, en s'appuyant sur les bases INSEE, URSSAF, DARES (Ministère du Travail) et des bases FREELANCE.COM :



La motivation principale de ces travailleurs Freelance est la liberté. C'est un statut qui confère beaucoup d'autonomie au travailleur notamment sur :

- la gestion de son temps de travail,
- le choix des clients et des projets,
- le choix du lieu de travail.

Coté entreprises, elles sont séduites par la flexibilité qu'offre le freelancing. Les entreprises peuvent faire appel à un travailleur freelance pour une mission et non pour une simple durée, ce qui facilite la gestion des projets.

Le freelancing va continuer de progresser car il répond aux nouveaux enjeux du monde du travail notamment en matière de flexibilité de l'emploi.

En effet, toujours selon l'étude IFOP - FREELANCE.COM de décembre 2020, le statut de freelance conserve son socle de bonne image, plus de 3/4 des cadres du privé (76%) affirmant en avoir une bonne opinion. Signe de la quasi-absence de caractère déceptif, ce taux grimpe à 84% auprès de ceux ayant déjà expérimenté ce statut. Mais ce jugement repose davantage sur une idée a priori que sur une expérience réelle dans la mesure où seuls 18% des cadres déclarent avoir déjà exercé une activité professionnelle en tant que Freelance dont 7% « plusieurs fois ». Certaines catégories de cadres sont toutefois beaucoup plus nombreuses à avoir déjà franchi le pas : les encadrants (24% contre 18% en moyenne), les cadres évoluant dans les secteurs « Information / Communication », « Activités immobilières », « Administration » (28% dans les 3 cas) et ceux travaillant dans une TPE (29%).

Une proportion non négligeable de cadres du privé (30%) déclare avoir déjà songé à démissionner pour devenir Freelance, score qui varie peu sur un an malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire. Cette intention de démission est nettement plus prononcée auprès des encadrants d'une équipe de plus de 10 personnes (39% contre 30% en moyenne), des cadres du secteur « Activités immobilières » (39%) et de ceux dont le foyer comprend 3 enfants ou plus (46%).

Au-delà des aspirations personnelles, la propension des actifs à choisir un statut d'indépendant est évidemment corrélé à l'action des pouvoirs publics pour favoriser les nouvelles formes de travail. En septembre 2021, le président de la République Emmanuel Macron a dévoilé un plan en faveur des indépendants. L'accent est mis sur la protection de leur patrimoine personnel et le développement de l'assurance chômage. En matière de retraite, le plan prévoit que les indépendants pourront valider des trimestres sur la base des revenus perçus ces trois dernières années. En parallèle, un dispositif pourra être mis en place pour les indemnités journalières en cas de congés maladie et de maternité. Ce type d'annonce est un signal important pour les travailleurs indépendants et pourrait favoriser l'accélération de l'engouement pour les freelancing dans les années à venir.

Les perspectives de l'activité :

La croissance du *freelancing* est portée est porté par plusieurs déterminants :

- La conjoncture économique, la hausse du niveau de chômage ainsi que la diminution du pouvoir d'achat, favorise le recours aux « petits boulots » et ainsi le recours au freelancing.
- La crise du Covid-19 entraîne une transformation des organisations et de la gestion des ressources, obligeant les entreprises à flexibiliser leur main-d'œuvre et à réduire leurs coûts fixes, engendrant de ce fait le recours du *freelancing*. En parallèle, le secteur du travail est témoin d'importante évolution socioculturelle : changement de modes de vie, reconversions professionnelles, etc., favorisant le travail indépendant.
- Également lié à la crise sanitaire, l'essor du télétravail facilite l'externalisation et la délocalisation des métiers *back-office* et fortement lié à l'information, la technologie et au digital.
- En parallèle, la transformation numérique des entreprises alimente les besoins liés aux métiers de l'informatique et de la technologie.
- Enfin, l'évolution des politiques publiques et de l'environnement juridique des travailleurs indépendants, dynamise les métiers du *freelancing* et continuera de susciter l'attrait des travailleurs.

5.2.3 Certification de documents légaux

Le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie stipule que : « La certification est une procédure par laquelle une tierce partie, l'organisme certificateur, donne une assurance écrite qu'un système d'organisation, un processus, une personne, un produit ou un service est conforme à des exigences spécifiées dans une norme ou un référentiel. »

La loi du 16 juin 2011 (article L8222-1 du Code du travail), entrée en vigueur au 1er janvier 2012, a permis de légiférer sur l'obligation de vigilance entre un donneur d'ordre et un sous-traitant.

Ainsi, toute entreprise concluant un contrat d'un montant égal ou supérieur à 5 000 euros hors taxes (3 000 € TTC jusqu'au 31 mars 2015) a une obligation de vigilance et est tenue de s'assurer que son co-contractant (sous-traitant, fournisseur, prestataire...) est en situation régulière vis-à-vis de la législation relative au travail dissimulé.

Le sous-traitant et/ou fournisseur doit être en mesure de fournir à son donneur d'ordres une attestation déclarative portant non seulement sur ses obligations en matière de déclaration, mais également de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, précisant le nombre de ses salariés et l'assiette des rémunérations déclarées.

Le sous-traitant doit entre-autre fournir une attestation de vigilance (document délivré par l'URSSAF) afin de s'assurer qu'il respecte ses obligations de déclaration et de paiement des charges sociales.

Le donneur d'ordre doit vérifier l'authenticité de ces documents lors de la conclusion du contrat puis tous les 6 mois jusqu'à l'extinction du contrat. Pour se faire, il doit saisir le numéro de sécurité mentionné dans les documents sur le site de l'URSSAF.

Si le donneur d'ordre ne s'acquitte pas de ces tâches, il pourra être sanctionné (lors d'un contrôle de l'URSSAF) notamment si l'un de ses sous-traitants n'a pas respecté ses obligations. Il devra alors, par exemple, verser les taxes, cotisations ou diverses charges que le sous-traitant aurait dû verser.

Comme désormais beaucoup de fonctions dans l'entreprise, l'obligation de vigilance peut être externalisée et confiée à un tiers : on le nomme « tiers certificateur ». Ce dernier prend contact avec le fournisseur afin d'obtenir les pièces justificatives et assure leur mise à jour et leur vérification régulière, afin que l'entreprise cliente (le donneur d'ordre) respecte son obligation.

La clarification de la législation en 2012 a donné un contexte légal à l'activité de PROVIGIS en lui permettant d'éviter les conflits avec les sous-traitants/ fournisseurs ou les donneurs d'ordre.

L'activité de certification de documents légaux n'est pas soumise à une saisonnalité ou à une cyclicité de son marché.

5.3 Évènements importants dans le développement des activités du Groupe

Créé en 1992, FREELANCE.COM est un Groupe de services externalisés, spécialisé dans les prestations intellectuelles de haut niveau réalisées par des consultants indépendants sous un statut de freelance ou de portage salarial. Cette offre est complétée d'un service de certification dématérialisée de Data RSE.

1992	Création de la société « Groupement Des Freelances en Informatique » (GDFI). GDFI propose aux entreprises des freelances spécialisés en informatique.
1996	Rachat de la société GDFI par Ms. A. Martinie et S. Vieujot.
1997 -1999	Lancement du premier site web « Freelance Technologies ». La croissance de l'activité est forte, la Société se développe particulièrement sur le segment des clients « grands comptes ». Développement international avec ouverture de plusieurs filiales à l'étranger. GDFI change sa dénomination pour FREELANCE.COM. Le siège social est déplacé aux Etats-Unis.
2000-2001	Une levée de fonds de 5 M\$ est réalisée. L'éclatement de la bulle Internet et les opérations internationales, fortement consommatrices de trésorerie, fragilisent la structure financière du Groupe. Mise en place d'un nouveau management basé en Europe afin de rationaliser les activités : fermetures des filiales américaines, restructuration des activités européennes et réorganisation juridique. FREELANCE.COM France devient la maison mère du Groupe et réalise une augmentation de capital de 2,5 M€ en novembre 2001.
2002	Développement des activités communication et consulting.
2005	Introduction sur Euronext Growth (anciennement Alternext), le Groupe lève 2,5 M€.
2006	Début de l'activité de portage salarial avec la création de la société PORTAGE.COM (PC SAS). Lancement de nouveaux projets : réalisation d'un site web de nouvelle génération et d'une nouvelle place de marché en ligne « FREELANCE / DIRECT ». Acquisition des sociétés VALOR et VALOR CONSULTANTS.
2007-2009	Acquisition en 2007 de la société WEB PROFILS (devenue PROVIGIS) et début de l'activité de certification de documents.
2010	Lancement officiel de l'offre FREELANCE / DIRECT et du nouveau site web FREELANCE.COM.
2014	Fort développement de l'activité de PROVIGIS (certification dématérialisée de Data RSE) avec des clients de renom et amélioration des fonctionnalités du site Internet. Refonte de l'outil informatique de gestion des ventes et d'interface avec les clients. Franchissement du seuil de 200 000 CV et d'ouverture de plus de 30 000 comptes de donneurs d'ordres en provenance de plus de 70 pays.
2015-2016	FREELANCE.COM a réalisé en août 2015 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 1,3 M€.

	<p>Puis FREELANCE.COM a réalisé en avril 2016 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 4,1 M€.</p> <p>Au cours de ces augmentations de capital et par le rachat des parts détenues par A. Martinie, GROUPE CBV INGENIERIE devient le nouvel actionnaire de référence avec 64,49% du capital et 57,06% des droits de vote de FREELANCE.COM.</p> <p>Par ailleurs, en octobre 2015, un nouveau management a été mis en place avec pour objectif de prendre des mesures fortes de relance de l'activité afin que FREELANCE.COM retrouve la croissance à moyen terme.</p> <p>Fin décembre 2016, GROUPE CBV INGENIERIE accroît son contrôle de la société FREELANCE.COM en apportant sa branche d'activité de portage constitué de 29 sociétés dont 16 détenues directement. Ce rapprochement vise à favoriser l'émergence de synergies commerciales, de complémentarités opérationnelles et de nouvelles perspectives de développement pour permettre au futur ensemble d'accroître ses parts de marché et de devenir l'acteur incontournable de son secteur.</p> <p>A l'issue de cette opération, GROUPE CBV INGENIERIE détient 88,36% du capital et 84,89% des droits de vote de FREELANCE.COM.</p>
2017	<p>En février 2017, les 5 sites parisiens du nouvel ensemble ont été regroupés sur un seul site situé dans la Grande Arche de la Défense (Paroi Nord de la Grande Arche 92044 Paris La Défense Cedex).</p> <p>En mai 2017, le Groupe étend son activité en Europe en ouvrant un nouveau bureau à Berlin, en Allemagne. Ce bureau pourra s'appuyer sur les équipes de la société Ergonos Germany (une des sociétés apportées par GROUPE CBV INGENIERIE).</p> <p>En juillet 2017, le Groupe a ouvert un nouveau bureau international à Singapour. Ce bureau doit assurer le développement de l'activité dans toute l'Asie du Sud-Est sous la dénomination commerciale FREELANCE.COM Asia.</p>
2018	<p>Le 29 juin 2018, le Groupe a réalisé une nouvelle opération d'apports portant sur les titres FREELANCE.COM Maroc SARL. Cette opération permet à FREELANCE.COM de détenir 100% des titres de FREELANCE.COM Maroc SARL et ses filiales contre 60% précédemment.</p> <p>Sur l'exercice FREELANCE.COM a constaté l'exercice de 4 132 326 BSA qui ont conduit à la création de 4 132 326 actions nouvelles. Le montant total levé résultant de l'exercice de ces BSA s'élève à 4,3 M€.</p> <p>Les fonds propres de FREELANCE.COM continuent ainsi de se renforcer.</p>
2019	<p>En 2019, le Groupe a procédé à une simplification de son périmètre : les sociétés AD'Missions SAS et Savoir-Faire et Entreprise ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation au profit de FREELANCE.COM et 10 autres filiales AD'Missions ont été absorbées par AD'Missions Etudes et Projets. Ainsi, le Groupe est désormais composé de 21 sociétés.</p>

	<p>Sur l'exercice FREELANCE.COM constate un quasi doublement de son activité sourcing/gestion de sous-traitance sur 2019 vs 2018.</p>
<p>2020</p>	<p>Le 18 juin 2020, FREELANCE a pris une participation majoritaire (75%) au capital de la société INOP'S (1^{er} réseau d'experts du numériques) afin de constituer un acteur leader des prestations intellectuelles.</p>
<p>2021</p>	<p>Le 8 mars 2021, le Groupe a réalisé une nouvelle acquisition par voie d'apports portant sur l'intégralité des titres de la société COWORKEES (plateforme digitale de mise en relation et de gestion de projet entre freelances et entreprises en France et en Suisse).</p> <p>Le 18 juin 2021, FREELANCE a acquis via un apport en nature et une acquisition en numéraire 100% du capital de la société TMC France (opérateur certifié Qualiopi).</p> <p>Le 28 octobre 2021, FREELANCE.COM a réalisé l'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL, composé de 3 sociétés (HELVETIC PAYROLL ZURICH AG, HELVETIC PAYROLL SA et 3P FINANCIAL SERVICES), leader du portage salarial en Suisse.</p>

5.4 Stratégie et objectifs

La croissance constatée depuis le début de l'année 2021 témoigne de la pertinence de la stratégie commerciale du Groupe, qui entend continuer à se développer fortement dans ses services aux indépendants et aux entreprises et conforter sa place de leader français de l'intermédiation entre entreprises et prestataires intellectuels.

Comme lors des exercices précédents, d'importants investissements continuent d'être réalisés en ressources humaines, en marketing et en informatique, clés de voûte de la stratégie du groupe.

En regard d'un marché du freelancing structurellement porteur, qui reste encore largement atomisé, Freelance.com a adopté une approche stratégique axée sur la croissance du volume d'affaires et la consolidation de marché par des acquisitions relatives, en France et à l'international, afin de devenir leader européen. Freelance.com poursuit ses investissements à long terme avec le renforcement de son offre commerciale, la digitalisation de ses process internes et ses efforts de visibilité comme le sponsoring du bateau « Freelance.com » et du skipper Guirec Soudée, notamment au départ de l'édition 2022 de la course du Rhum. Dans ce contexte favorable et malgré un environnement macroéconomique dégradé, Freelance.com anticipe un chiffre d'affaires proche de 800 M€ pour l'exercice 2022.

5.5 Degré de dépendance à l'égard de brevet et de licence, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Le Groupe n'est pas dépendant de brevet ou de licence, ni de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.

5.6 Position concurrentielle

Fondée en 1992, FREELANCE.COM est l'un des précurseurs de « l'intermédiation » et l'un des principaux acteurs de ce marché.

Cependant, de nombreux concurrents se sont aujourd'hui créés et développés sur ce marché qui est devenu relativement concurrentiel. D'autres sociétés similaires proposent le même type de service accroissant ainsi la concurrence.

Avec une croissance de près de 28% par an depuis l'ordonnance de 2015¹, le secteur s'est structuré et compte plus de 300² sociétés en 2019 selon le PEPS, syndicat représentatif du portage salarial.

Dans ce marché extrêmement concurrentiel, FREELANCE.COM fait partie des rares acteurs de taille significative spécialiste de la mise en relation entre les entreprises et les travailleurs indépendants

Il existe 3 profils d'entreprises présents sur le marché du portage français :

¹ Source rapport de branche 2019 – site PEPS

² Source OPCALIA/PEPS 2019 – site PEPS

- **Les groupes spécialistes du portage salarial** : souvent présents sur le secteur depuis plus de 15 ans, bien avant son encadrement juridique récent. Ils ont atteint aujourd’hui une taille critique (souvent plus de 500 consultants actifs par an) et une assise financière.
Exemple de sociétés : AD’MISSIONS, VALOR, JAM, ABC PORTAGE, CADRES EN MISSION, RH SOLUTIONS ;
- **Les entreprises de portage indépendantes** : en 2016, 91% des entreprises du secteur comptaient moins de 250 salariés portés. À côté des groupes précédemment évoqués, cohabitent donc sur le marché français un grand nombre d’acteurs de plus petite taille avec le plus souvent un ancrage sur un territoire ou un bassin d’emploi tissant des liens étroits avec les acteurs de l’emploi (APEC, Pôle emploi, collectivité territoriale...)
Exemple de sociétés : ALTROS, CAPE SERVICES, PORTAGEZ-VOUS, EMBARQ, REGIE-PORTAGE, PORTALIA ;
- **Les entreprises rattachées à un groupe qui se positionne de façon transversale sur de la prestation RH** : si une entreprise de portage salarial est tenue (Art. L. 1254-24 du Code du travail) d’exercer l’activité de portage salarial à titre exclusif, un nombre croissant d’entreprises de portage appartient à un groupe qui se positionne de façon transversale sur de la prestation RH. Par exemple, c’est le cas des principales sociétés d’intérim et de management de transition.

73% des entreprises du secteur réalisent un chiffre d’affaires compris entre 1 M€ et 10 M€, selon le site internet Le Guide du Portage.

Sources : Site internet (www.guideduportage.com) – publication du 11/02/2020 et Annuaire Peps

Concernant la certification de documents légaux liés aux fournisseurs, le marché est concurrentiel, deux autres acteurs principaux sont présents sur ce marché aux cotés de FREELANCE.COM : ATTESTATION LEGALE (généraliste tel que FREELANCE.COM), E-ATTESTATIONS.COM (spécialisé sur le marché public).

La spécificité du Groupe repose sur son offre de solutions diversifiées et peut, à travers ses entités, offrir à ses clients des consultants aussi bien freelances que salariés portés, puis compléter les démarches juridiques et légales. Ainsi, FREELANCE.COM peut profiter des synergies entre ses filiales pour capter un plus grand réseau de clients, en intervenant dans plusieurs phases de l’externalisation : la recherche d’un prestataire, la contractualisation, la rémunération et le respect du cadre réglementaire.

5.7 Investissements

5.7.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Le Groupe poursuit ses développements entre le 31 décembre 2021 et la date d’enregistrement du présent document.

A partir de 2018, le Groupe a fortement investi dans la digitalisation et l’automatisation des processus et outils internes. Les investissements totaux sont principalement liés au développement de ces outils internes.

Au 31 décembre 2021 et au 30 juin 2022, les investissements sont principalement liés à la poursuite des développements des logiciels SMART, CONNECTEED ainsi qu’au développement d’un nouveau projet de

PORTAIL ENTREPRISES & PARTENAIRES destiné aux échanges sur les offres et les demandes entre partenaires et donneurs d'ordre et la PLATEFORME FREELANCE ainsi que la mise en place du logiciel SALES FORCE liée au développement sur l'ensemble des activités du groupe.

5.7.2 Principaux investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris

Dans la continuité des investissements de 2020 et 2021, le Groupe continue ses investissements en ressources humaines, en marketing et en informatique afin de digitaliser ses métiers.

5.7.3 Co-entreprises et entreprises dans lesquelles le Groupe détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats

Au 30 juin 2022, l'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé.

Ces sociétés sont présentées au paragraphe 6 du présent document.

En mars 2021, FREELANCE.COM a acquis COWORKEES, qui a été consolidé au 1^{er} mars 2021.

En juin 2021, FREELANCE.COM a acquis TMC France, qui a été consolidé au 1^{er} juillet 2021.

En octobre 2021, FREELANCE.COM a acquis le Groupe HELVETIC PAYROLL, qui a été consolidé au 1^{er} novembre 2021.

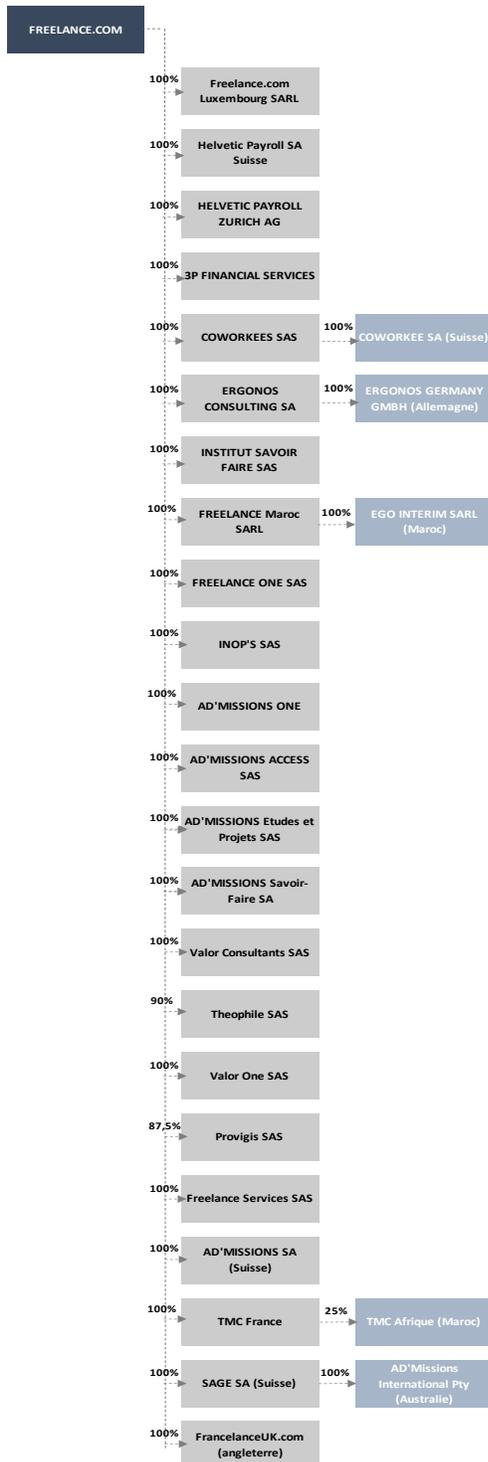
5.7.4 Question environnementale

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

6 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

6.1 Périmètre

A la date d'enregistrement du présent document, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant :



Organigramme (% exprimés en capital et en droits de vote)

6.2 Liste des filiales, succursales et établissements secondaires

A la date du présent document, l'organigramme est le suivant :

Dénomination sociale	Activité principale	Pays d'origine	Numéro SIREN	% de contrôle	% d'intérêt	Chiffre d'affaires au 31/12/2021 (en K€)	Bénéfice ou perte au 31/12/2021 (en K€)
ADMISSIONS ACCESS SAS	Port. Sal	France	478 676 901	100%	100%	4 237	57
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS SAS	Port. Sal	France	487 531 659	100%	100%	31 942	264
ADMISSIONS SAVOIR-FAIRE SAS	Port. Sal	France	413 598 632	100%	100%	11 311	163
ADMISSIONS Suisse SA	Port. Sal	Suisse	CH-660.0.827.014-8	100%	100%	2 424	181
COWORKEES SAS (1)	Sour./ Ges. SST	France	824 544 977	100%	100%	747	-436
ERGONOS CONSULTING SA	Sour./ Ges. SST	Suisse	CH-660.0.594.000-6	100%	100%	14 240	90
FREELANCE Luxembourg		Luxembourg	B197.839	100%	100%	15	-37
FREELANCE MAROC SARL (2)	Sour./ Ges. SST	Maroc	No.102973	100%	100%	6 834	153
FREELANCE UK.COM LTD	Port. Sal	Royaume-Uni	No.1082833	100%	100%	679	-1
FREELANCE ONE SAS	Sour./ Ges. SST	France	431 960 251	100%	100%	4 125	-25
ADMISSIONS ONE		France	837 521 442	100%	100%	22 702	536
FREELANCE SERVICES SAS (3)	Support	France	517 703 385	100%	100%	19 679	258
HELVETIC PAYROLL GENEVE (4)	Port. Sal	Suisse	CHE-115.996.605	100%	100%	13 283	881
HELVETIC PAYROLL ZURICH AG (4)	Port. Sal	Suisse	CHE-182.636.736	100%	100%	22 993	680
3P FINANCIAL SERVICES	Port. Sal	Suisse	CHE-175.659.997	100%	100%	433	-9
INOP'S (5)	Port. Sal	France	513 082 503	100%	100%	159 980	2 390
INSTITUT SAVOIR FAIRE SAS (6)	Formation	France	890 850 886	100%	100%	n/a	n/a
PROVIGIS SAS (7)	Certification	France	431 960 251	87,5%	100%	2 541	365
SAGE SA	Port. Sal	Suisse	CH-217.0.137.832-4	100%	100%	31 678	2 898
TEOPHILE SAS (8)	Port. Sal	France	839 240 322	90%	90%	299	124
TMC France (9)	Formation	France	390 058 741	100%	100%	413	-163
VALOR CONSULTANT SAS	Port. Sal	France	311 810 816	100%	100%	24 826	635
VALOR ONE SAS	Port. Sal	France	505 317 503	100%	100%	2 999	121

(1) Le 5 mars 2021, FREELANCE.COM a acquis via un apport en nature 100% du capital de la société COWORKEES : plateforme qui accompagne les entreprises qui souhaitent travailler avec des freelances spécialistes du marketing et de la communication en France et en Suisse.

(2) La société FREELANCE.COM SARL (dont le siège social est au Maroc) porte les activités marocaines de sourcing/gestion de sous-traitance du Groupe au Maroc et détient une filiale marocaine également EGO INTERIM. Elle est dirigée par Monsieur Mohamed BENBOUBKER (administrateur de FREELANCE.COM depuis le 06/07/2017).

(3) La société FREELANCE SERVICES porte les effectifs permanents français du Groupe.

(4) Le 28 octobre 2021, FREELANCE.COM a réalisé l'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL, composé de trois sociétés (HELVETIC PAYROLL ZURICH AG, HELVETIC PAYROLL SA et 3P FINANCIAL SERVICES) et leader du portage salarial en Suisse.

(5) Le 18 juin 2020, FREELANCE.COM a pris une participation majoritaire de 75% au capital de la société INOP'S, 1er réseau d'experts du numérique (70 000 experts). En juillet 2021 cette participation a été portée à 82,15% et en octobre 2021 à 86,64% puis à 100% le 17 juin 2022.

(6) La durée du premier exercice de la société INSTITUT SAVOIR FAIRE, créée en novembre 2020, a été fixée à 14 mois pour une clôture au 31 décembre 2021. Cette société ne présente à cette date aucune activité, par conséquent les capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat net présentés dans ce tableau sont nuls.

(7) PROVIGIS, détenue à 87,5% par FREELANCE.COM SA, fournit une offre de certification de documents légaux. Le solde étant détenu par le DG, le directeur commercial et le responsable du bureau d'études de Provigis.

(8) TEOPHILE SAS a été immatriculée le 26 avril 2018. Cette structure juridique est dédiée à de nouvelles offres de portage salarial Elle est détenue à 90% par FREELANCE.COM et à 10% par COUR DU MOULIN, holding personnelle de Sylvestre BLAVET.

(9) Le 18 juin 2021, FREELANCE.COM a acquis via un apport en nature et une acquisition en numéraire 100% du capital de la société TMC France organisme certifié Qualiopi afin de renforcer son offre de services sur le marché de la formation.

Le Groupe FREELANCE.COM est désormais constitué de 28 sociétés.

Les principaux flux intragroupes concernent :

- des flux financiers : il existe une convention centralisée de trésorerie entre FREELANCE.COM et ses filiales ;
- des flux relatifs aux services rendus et de support à l'exploitation dans le cadre des activités entre toutes les sociétés du Groupe selon les besoins ;
- des flux relatifs à l'activité commerciale correspondant à un flux de sous-traitance entre société du Groupe dans un cadre commercial.

Les volumes de flux intragroupes pour l'année 2020 sont pour les flux relatifs aux services rendus et support à l'exploitation de l'ordre de 12,1 M€ et pour les flux relatifs à l'activité commerciale de l'ordre de 11,5 M€.

Les volumes de flux intragroupes pour le premier semestre 2021 sont pour les flux relatifs aux services rendus et support à l'exploitation de l'ordre de 11 M€ et pour les flux relatifs à l'activité commerciale de l'ordre de 6,2 M€.

7 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes :

- pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans le Document de référence 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2021 sous le numéro D.21-0979.
- pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant dans le Document de référence 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 juin 2020 sous le numéro D.20-0544, ainsi que ;

La présentation et l'analyse qui suivent doivent être lues au regard de l'ensemble du présent Document d'Enregistrement Universel, notamment des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2021 figurant au paragraphe 18.1.6.2 du présent Document d'Enregistrement Universel et des comptes consolidés semestriels de la Société au 30 juin 2022 figurant au paragraphe 18.2.1.

Les comptes semestriels allant du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, ont été examinés et arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 octobre 2022. Le rapport financier semestriel incluant les comptes semestriels résumés au 30 juin 2022 a été publié le 24 octobre 2022 et peut être consulté sur le site internet du Groupe (<https://www.FREELANCE.COM/>).

7.1 Situation financière

Les données ci-dessous sont extraites des comptes consolidés audités pour les exercices clos au 31 décembre 2021, au 31 décembre 2020, et au 31 décembre 2019 et des comptes non-audités au 30 juin 2022.

7.1.1 Evolution des résultats et de la situation financière

En K€, normes françaises	30/06/2022 (6 mois) (non audité)	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Actif				
Actif immobilisé	190 278	187 021	54 739	40 587
Ecart d'acquisition	181 149	178 630	48 619	35 650
Immobilisations incorporelles	5 864	5 347	4 198	3 172
Immobilisations corporelles	834	587	426	405
Immobilisations financières	2 431	2 457	1 496	1 360
Actif circulant	263 151	223 996	153 385	90 171
Créances clients et comptes rattachés	147 988	117 626	77 570	49 689
Actifs d'impôts différés	-	-	927	-
Autres créances	41 573	36 729	20 313	13 369
Disponibilités	71 313	67 024	50 083	26 119
Valeurs mobilières de placement	204	204	3 204	505
Comptes de régularisation	2 073	2 413	1 288	489
Total actif	453 428	411 017	208 125	130 758
Passif				
Capital social	4 494	4 441	2 914	2 892
Primes	88 097	85 257	29 399	29 421
Autres capitaux propres	25 860	16 667	7 171	1 521
Résultat (part de groupe)	8 867	9 872	8 276	5 904
Capitaux propres – part du Groupe	127 318	116 237	47 760	39 737
Intérêts minoritaires	2	377	1 165	-
Provisions pour risques et charges	1 120	1 174	1 404	1 097
Dettes	324 988	293 230	155 948	89 115
Emprunts et dettes financières	120 858	115 309	38 452	11 482
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 905	90 641	66 848	34 729
Dettes fiscales et sociales	82 847	77 258	48 691	41 764
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9	5 801	14	14
Autres dettes	2 118	2 308	1 944	1 126
Comptes de régularisation	1 251	1 911	1 848	809
Total bilan	453 428	411 017	208 125	130 758

Au 30 juin 2022, la valeur totale du bilan s'élève à 453 428 K€, contre 411 017 K€ au 31 décembre 2021.

Au 30 juin 2022

Actif immobilisé

L'actif immobilisé au 30 juin 2022 est composé majoritairement :

- d'un écart d'acquisition de 35 035 K€, lié à l'opération d'apport par CBV INGENIERIE de sa branche d'activité de portage salarial en 2016 ;
- d'un écart de première consolidation de 615 K€ lié à l'apport de 40% du capital de FREELANCE.COM MAROC à FREELANCE.COM réalisé en 2018 ;
- d'un écart d'acquisition de 24 812 K€ lié à l'opération d'acquisition d'INOPS en 2020 ;
- d'un écart d'acquisition de 2 895 K€ lié à l'opération d'apport de COWORKEES en 2021 ;
- d'un écart d'acquisition de 1 610 K€ lié à l'opération d'apport de TMC France en 2021 ;
- d'écarts d'acquisition de 58 366 K€, 57 481 K€ et de 335 K€ lié à l'opération d'acquisition des différentes entités du Groupe HELVETIC PAYROLL en 2021 à savoir HELVETIC PAYROLL GENEVE, HELEVETIC PAYROLL ZURICH et 3P FINANCIAL SERVICES.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 5 864 K€ au 30 juin 2022 et comprennent principalement :

- La marque « FREELANCE.COM » ainsi que les marques et noms de domaine associés évalués à 1 260 K€ lors de leur première consolidation en 2002, évaluation confirmée depuis par un test annuel de dépréciation.
- Les logiciels spécifiques suivant :
 - Le logiciel SMART, qui porte l'offre de portage salarial digitalisé, a été mis en service à partir d'avril 2020. La valeur nette de cet actif s'élève à 547 K€ au 30 juin 2022.
 - Le logiciel CONNECTEED, mis en service à partir de janvier 2021, est un portail mis à disposition des partenaires (fournisseurs) pour la gestion de leur activité (contrats, comptes rendus d'activités, factures, etc.) et également un outil de gestion commerciale pour le traitement de ces opérations, de la création d'une affaire jusqu'à la facturation client. En juin 2022, plus de 20% de l'activité d'intermédiation est gérée par ce portail. La valeur nette de cet actif s'élève à 905 K€ au 30 juin 2022.
 - La PLATEFORME FREELANCE.COM est issue d'un développement de la société COWORKEES. Elle permet aux clients finaux de rentrer en relation directement avec les freelances. La valeur nette de cet actif s'élève à 406 K€ au 30 juin 2022.
 - Le nouveau PORTAIL ENTREPRISES & PARTENAIRES est destiné aux échanges sur les offres et les demandes entre partenaires (fournisseurs de type PME dans le cadre de l'activité d'intermédiation) et donneurs d'ordre, dans la réalisation de projets au forfait. La valeur nette de cet actif s'élève à 200 K€ au 30 juin 2022.
 - Le logiciel SALES FORCE a été mis en place sur l'ensemble des activités du groupe. La valeur nette de cet actif s'élève à 108 K€ au 30 juin 2022.
 - Le logiciel PUMA a été développé par le Groupe HELVETIC PAYROLL et est plus particulièrement porté par la société HELVETIC PAYROLL Zurich. Il est l'outil de référence autour duquel est articulé la gestion opérationnelle et financière du consultant porté. La valeur nette de cet actif s'élève à 1 067 K€ au 30 juin 2022.

Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée qui n'excède pas 5 ans.

- Les immobilisations incorporelles en-cours pour 1 077 K€ sont principalement liées à la continuité de développement des logiciels SMART (171 K€), CONNECTEED (305 K€), SALES FORCE (216 K€), le PORTAIL ENTREPRISES & PARTENAIRES (72 K€), et la PLATEFORME FREELANCE (169 K€).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 834 K€ au 30 juin 2022.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à 2 431 K€ et sont composées ainsi :

- 50 K€ de titres non consolidés correspondant à la création de la société (INSTITUT SAVOIR FAIRE) fin 2020 qui n'est pas consolidée ;
- 22 K€ de titres non consolidés correspondant à la société ASTRACOMS acquise toute fin 2021, renommé depuis FREELANCE.COM Luxembourg. Elle permet au groupe d'étendre sa présence en Europe et est spécialisée dans le conseil Marketing Communication. Sans impact significatif, elle n'est pas consolidée.
- 501 K€ correspondant aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial.
- 1 509 K€ de dépôts et garanties versés au 30 juin 2022. Ils comprennent principalement des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location mobilière (dont 265 K€ sur FREELANCE.COM pour les bureaux situés à la Grande Arche de la Défense), et de cautions versées par la filiale marocaine d'intérim (176 K€) ainsi qu'une garantie de 500 K€ sur les fonds prêtés (emprunt lié au Groupe HP) et conservés par Bpifrance comme gage espèces.
- pour le Groupe HELVETIC PAYROLL, un total de 386 K€ dont 286 K€ (300 KCHF) correspond à la licence LSE (autorisation de pratiquer la location de services) et 66 K€ dans le cadre de contrats de location mobilière, principalement à Genève.
- 346 K€ d'autres créances immobilisées issues des filiales suisses pour 278 K€ (contre garanties clients) et 64 K€ d'autres créances immobilisées issues de la société FREELANCE.COM (contrat de liquidité).

Actif circulant

L'actif circulant est principalement composé des créances clients et comptes rattachés qui représentent les créances non cédées à la société d'affacturage.

Créances d'exploitation

L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine. Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible pour 22 824 K€ et des crédits et avances d'impôts de 815 K€. Les comptes de Factor (ligne autres créances diverses et affacturage) représentent notamment les sommes laissées en garantie au Factor jusqu'au paiement par les clients des factures cédées pour 13 754 K€.

Le recouvrement des actifs d'impôt différé de 1 172 K€ correspond à la consommation des déficits fiscaux sur un horizon de 3 ans (bénéfices fiscaux des années 2023 à 2025).

Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées au factor. Au 30/06/2022, l'encours d'affacturage s'élève à 46 186 K€ pour 42 619 K€ au 31/12/2021.

Au 31 décembre 2021

Actif immobilisé

L'actif immobilisé au 31 décembre 2021 est composé majoritairement :

- d'un écart d'acquisition de 35 035 K€, lié à l'opération d'apport par CBV INGENIERIE de sa branche d'activité de portage salarial en 2016 ;
- d'un écart de première consolidation de 615 K€ lié à l'apport de 40% du capital de FREELANCE.COM MAROC à FREELANCE.COM réalisé en 2018 ;
- d'un écart d'acquisition de 22 292 K€ lié à l'opération d'acquisition d'INOPS en 2020 ;
- d'un écart d'acquisition de 2 895 K€ lié à l'opération d'apport de COWORKEES en 2021 ;
- d'un écart d'acquisition de 1 610 K€ lié à l'opération d'apport de TMC France en 2021 ;
- d'écarts d'acquisition de 58 366K€ et 57 481K€ et de 335 K€ lié à l'opération d'acquisition des différentes entités du Groupe HELVETIC PAYROLL en 2021 à savoir d'HELVETIC PAYROLL GENEVE, HELEVETIC PAYROLL ZURICH et 3P FINANCIAL SERVICES.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 5 347 K€ au 31 décembre 2021, 4 198 K€ au 31 décembre 2020 et 3 172 K€ au 31 décembre 2019.

Elles comprennent principalement :

- les marques et noms de domaine détenus par FREELANCE.COM pour 1 260 K€ ;
- Les logiciels spécifiques suivant :
 - Le logiciel SMART, dont la valeur nette de cet actif s'élève à 728 K€ au 31 décembre 2021.
 - le logiciel TEOREME, rebaptisé sous le nom commercial de CONNECTEED mis en service en janvier 2021, dont la valeur nette de cet actif s'élève à 920 K€ au 31 décembre 2021.
 - Le logiciel PAYROLL, mis en service à partir d'avril 2020 a été totalement déprécié sur le second semestre 2021 à la suite de la décision de l'arrêt de son développement commercial. L'impact dans les comptes est une charge exceptionnelle de 521 K€.
 - La plateforme FREELANCE.COM est issue d'un développement de la société COWORKEES ayant intégré le groupe le 5 mars 2021 dont la valeur nette de cet actif s'élève à 479 K€ au 31 décembre 2021.
 - Le logiciel PUMA a été développé par le Groupe HELVETIC PAYROLL et est plus particulièrement porté par la société HELVETIC PAYROLL ZURICH. La valeur nette de cet actif s'élève à 885 K€ au 31 décembre 2021.

Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée qui n'excède pas 5 ans.

- L'acquisition fin 2018 d'un fonds commercial pour 445 K€ de prestations de services auprès de CBV assorti d'un amortissement en linéaire sur 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019. Il est totalement amorti au 31 décembre 2021.

Les immobilisations incorporelles en-cours pour 673 K€ sont principalement liées à la continuité de développement des logiciels SMART (70 K€), CONNECTEED (244 K€), le développement du nouveau projet PORTAIL ENTREPRISES & PARTENAIRES (115 K€) destiné aux échanges sur les offres et les demandes entre partenaires et donneurs d'ordre, ainsi que la mise en place du logiciel SALES FORCE (130 K€) liée au déploiement sur l'ensemble des activités du groupe.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 587 K€ au 31 décembre 2021 contre, 426 K€ au 31 décembre 2020 et 405 K€ au 31 décembre 2019. Ce poste est essentiellement lié à l'aménagement du site de la Grande Arche de La Défense.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à 2 457 K€ au 31 décembre 2021 contre 1 496 K€ au 31 décembre 2020 et 1 360 K€ au 31 décembre 2019. Elles sont composées de :

- titres non consolidés concernant la création d'une nouvelle société (INSTITUT SAVOIR FAIRE) toute fin 2020 qui n'est pas encore consolidée (50 K€ - impact N/S) ; ainsi que 22K€ suite à l'acquisition de la société ASTRACOMS en toute fin 2021 et renommé depuis FREELANCE.COM Luxembourg.
- prêts pour 501 K€ correspondant aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial ;
- dépôts et garanties versés pour 1 451 K€ au 31 décembre 2021. Ils comprennent principalement des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location mobilière (dont 112 K€ sur FREELANCE.COM pour les bureaux situés à la Grande Arche de la Défense), 154 K€ issus d'INOP'S et de cautions versées par la filiale marocaine d'intérim (185 K€). Fin 2021, une augmentation sur FREELANCE.COM de 500 K€ liée à la garantie sur les fonds prêtés (emprunt lié au Groupe HELVETIC PAYROLL) et conservés par Bpifrance comme gage espèces. ;
- pour le Groupe HELEVETIC PAYROLL un total de 359 K€ dont 290 K€ correspondant à la licence LSE (autorisation de pratiquer la location de services) et 69 K€ dans le cadre de contrats de location mobilière, principalement à Genève ;
- d'autres créances immobilisées pour 280 K€ relatives aux dépôts de caution que réalisent les filiales suisses dans le cadre de leur activité et pour 147 K€ par FREELANCE.COM au titre de son contrat de liquidité.

Actif circulant

L'actif circulant est principalement composé des créances clients et comptes rattachés qui représentent les créances non cédées à la société d'affacturage.

Créances d'exploitation

L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine. Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible pour 21 768 K€ et des crédits et avances d'impôts de 1 748 K€. Les comptes de Factor (ligne autres créances diverses et affacturage) représentent notamment les sommes laissées en garantie au Factor jusqu'au paiement par les clients des factures cédées pour 8 823 K€.

Le recouvrement des actifs d'impôt différé de 1 245 K€ correspond à la consommation des déficits fiscaux sur un horizon de 3 ans (bénéfices fiscaux des années 2022 à 2024).

Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées à la société d'affacturage. Au 31 décembre 2021, l'encours d'affacturage s'élève à 42 619 K€ contre 25 767 K€ au 31 décembre 2020 et 21 214 K€ au 31 décembre 2019. Seule la société FREELANCE.COM continue à avoir recours à ce type de financement.

Le poste des disponibilités s'élève à 67 024 K€ au 31 décembre 2021, contre 50 083 K€ au 31 décembre 2020 et 26 119 K€ au 31 décembre 2019.

Les capitaux propres du Groupe se décomposent comme suit :

En K€, normes françaises	30/06/2022 (6 mois) (non-audité)	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Capital social	4 494	4 441	2 914	2 892
Primes	88 097	85 257	29 399	29 335
Autres capitaux propres	25 860	16 667	7 171	1 606
Résultat (part du Groupe)	8 867	9 872	8 276	5 904
Capitaux propres - part du groupe	127 318	116 237	47 760	39 737

Pour rappel :

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres s'élevaient à 39 737 K€ grâce au résultat du Groupe de 5 904 K€. Le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 30 K€ par émission de 374 351 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA). Au titre de cette opération la prime d'émission a diminué d'un montant de total de 30 K€.

Au 31 décembre 2020, le capital social de FREELANCE.COM a augmenté de 22 K€ par émission de 279 064 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA). Il passe ainsi de 2 892 K€ euros, composé de 36 144 635 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 2 914 K€ composé de 36 423 699 actions de 0,08 euro de valeur nominale. Au titre de cette opération la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 22 K€.

Au 30 juin 2022

Capitaux propres

Au 30 juin 2022, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 54 K€ par émission de :

- 246 413 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA)
- 424 372 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (opération d'apport du solde du capital de la société INOP'S)

Il passe ainsi de 4 441 K€, composé de 55 508 669 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 4 494 K€ composé de 56 179 454 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Au titre des opérations décrites ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 20 K€ (Attribution Gratuite d'Actions AGA) et la prime d'apport a augmenté de 2 860 K€ au titre de l'apport du solde du capital de la société INOP'S.

Provisions et dettes financières

Au 30 juin 2022, les provisions pour risques et charges s'élevaient à 1 120 K€, contre 1 174 K€ au 31 décembre 2021.

Au 30 juin 2022, les emprunts et dettes financières s'élevaient à 120 858 K€ contre 115 309 K€ au 31 décembre 2021. Ainsi, avec un endettement raisonnable et une trésorerie en hausse à 71,5 M€ (67,1 M€ fin 2021), le gearing s'élève à 38,8% (41,5% fin 2021).

En 2021, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG afin notamment de financer l'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL. En juin 2022, un emprunt de 6 M€ est venu s'ajouter en complément de prix du Groupe HELVETIC PAYROLL qui restait à verser sur le 1er semestre 2022.

La ligne « Emprunts bancaires » est constituée au 30 juin 2022 :

- De l'emprunt de 100 M€ dans le cadre de l'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL fin octobre 2021,
- Du nouvel emprunt de 6 M€ lié au complément de prix du Groupe HELVETIC PAYROLL
- D'un solde de PGE de 13.7 M€ après un remboursement de 209 K€ au 1er semestre 2022,
- D'emprunts de 591 K€ pour COWORKEES et 160 K€ pour INOP'S.

Les termes de l'emprunt sont précisés ci-dessous :

- 51 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1.9% l'an
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor* + 2.3% l'an
- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1.4%

* Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- D'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- De critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

Ce taux sera ramené à 1.40% et 1.75% pour le second semestre 2022 grâce à l'atteinte des critères du ratio R1.

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recouru à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) avec La Banque Postale. Il couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les autres dettes financières pour 402 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire (338 K€).

Au 31 décembre 2021

Capitaux propres

A fin 2021, le Groupe bénéficie d'une structure bilantielle renforcée avec des capitaux propres de 116,2 M€ contre 47,8 M€ un an auparavant. Cette évolution résulte des différentes acquisitions réalisées en 2021, certaines ayant été financées en partie par émission d'actions nouvelles.

Au 31 décembre 2021, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 1 527 K€ par émission de :

- 291 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA)
- 494 986 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (émises dans le cadre de l'apport de la société COWORKEES)
- 250 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (émises dans le cadre de l'apport de la société TMC).
- 10 548 984 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0.08 euro chacune (conversion des OCA)

- 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (émises dans le cadre de l'apport du Groupe HELVETIC PAYROLL)

Il passe ainsi de 2 914 K€ euros, composé de 36 423 699 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 4 441 K€ composé de 55 508 669 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Au titre des opérations décrites ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 23 K€ (Attribution Gratuite d'Actions AGA) et a augmenté de 55 881 K€ au titre des 3 opérations d'apports citées ci-dessus et de la conversion des OCA.

La société FREELANCE.COM détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. Au cours de l'exercice 2021, FREELANCE.COM a acheté 370 402 titres et en a vendu 381 739. Au 31 décembre 2021, elle détient 19 425 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 158 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

Provisions et dettes financières

Au 31 décembre 2021, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 174 K€, contre 1 404 K€ au 31 décembre 2020 et 1 097 K€ au 31 décembre 2019.

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 115 309 K€ au 31 décembre 2021, contre 38 452 K€ au 31 décembre 2020 et 11 482 K€ au 31 décembre 2019.

En octobre 2021, FREELANCE.COM a converti les 10 548 984 OCA de 1.05 € de valeur nominale chacune attribuée par l'AGE du 22 décembre 2016 à CBV. L'emprunt obligataire a donc été soldé en contrepartie d'une augmentation de capital de 844 K€ et d'une prime d'émission de 10 232 K€.

Pour financer l'acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL, et restructurer sa dette à la suite du remboursement d'une partie des PGE et du complément INOP'S lié au rachat des minoritaires, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG.

Disposant d'un faible endettement net à 48 M€, et afin de permettre de futures acquisitions, des lignes de crédits bancaires déjà négociées pourront potentiellement être mises à disposition de FREELANCE.COM.

La ligne « Emprunts bancaires » est constituée :

- du nouvel emprunt de 100 M€ dans le cadre de l'acquisition HP –
- d'un solde de PGE de 13.9 M€ après un remboursement de 13 M€ au 2ème semestre 2021,
- d'emprunts de 1 M€ en variation de périmètre pour COWORKEES et TMC

Les autres dettes financières pour 476 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire (365 K€).

Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation comprennent majoritairement les dettes fiscales et sociales et les dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Le détail de ces dettes est le suivant :

En K€, normes françaises	30/06/2022 (6 mois) (non audité)	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Dettes fournisseurs (hors immobilisations)	114 499	87 898	65 838	34 729
Freelances & managers commerciaux	112 447	84 401	66 510	34 268
Frais généraux	2 052	3 497	338	461
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9	5 801	14	14
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 406	2 743	1 509	-
Dettes fiscales	37 850	35 586	21 151	14 942
Dettes sociales	44 997	41 672	27 541	26 823
Courantes	4 318	3 734	2 910	1 911
Provisions aux portés	40 679	37 938	24 631	24 912
Autres dettes	2 118	2 308	1 944	1 126
Comptes de régularisation passif	1 251	1 911	1 848	809
Total des dettes d'exploitation	204 129	177 920	119 344	78 442

Les dettes d'exploitation au 30 juin 2022 ont légèrement augmenté par rapport au 31 décembre 2021.

Dettes sur immobilisations

Les dettes sur immobilisations de 5 801 K€ au 31 décembre 2021 concernent le complément de prix du Groupe HELVETIC PAYROLL qui a été versé fin juin 2022.

Dettes fournisseurs

Concernant le fonctionnement de la dette envers les freelances, ces derniers peuvent être réglés par FREELANCE.COM selon deux possibilités au choix du freelance :

- **En règle générale : règlement à 60 jours après réception de la facture du freelance** (la facture émise par FREELANCE.COM est établie et envoyée au client concomitamment à la réception de la facture du freelance, le client final dispose de 60 jours pour la régler), la plupart des factures clients sont financées par la société d'affacturage, le client final règle donc sa facture à ce dernier,
- **Par exception, sur demande du freelance et après accord de FREELANCE.COM** : la facture du freelance est réglée sous 5 jours moyennant une commission appelée « fast cash ». Entre 25% et 30% des freelances utilisent cette possibilité de règlement.

Les freelances sont donc payés de la totalité de la prestation en un versement unique (pas de possibilité de lissage) dans un délai maximum de 60 jours après réception de leur facture par FREELANCE.COM. En conséquence, l'exigibilité de la dette vis-à-vis des freelances est globalement couverte par le financement de la société d'affacturage. FREELANCE.COM n'a pas à assurer d'avance de trésorerie pour le règlement des freelances.

Concernant le fonctionnement de la dette aux managers commerciaux, ces derniers établissent leurs factures une fois que le client a réglé, soit dans la plupart des cas à l'encaissement par la société d'affacturage. Les factures des managers commerciaux sont réglées à réception.

Dettes sociales

Concernant le fonctionnement de la dette aux portés, celle-ci est logée dans les dettes sociales. Le porté envoie en début de mois son relevé d'activité pour le mois précédent, le Groupe établit et envoie alors la facture à destination du client final, ce dernier peut régler la facture soit au comptant, soit dans un délai maximum de 60 jours après réception de la facture (termes négociés entre le porté et le client final).

Une fois que le client final a réglé le Groupe :

- Ce dernier verse au porté au minimum la rémunération obligatoire fixée par l'ordonnance du 2 avril 2015 (75% du plafond mensuel de la sécurité sociale pour une activité à plein temps et une indemnité d'apport d'affaires de 5% de la rémunération, cf. paragraphe 3.3.1 ci-dessus) ; ce montant de rémunération ainsi que les charges correspondantes sont compris dans les dettes sociales courantes,
- Le porté peut demander ou non le complément de sa rémunération (soit le solde entre son budget disponible correspondant aux factures de ses clients déjà encaissées et le montant minimum de la rémunération obligatoire) immédiatement ou le conserver pour un versement plus tard, ces compléments de versement sont à la main du porté uniquement sans engagement contractuel d'échelonnement du versement entre le salarié porté et le Groupe.
Au 31 décembre 2019, ce complément de rémunération représente 20% de la provision aux portés, charges comprises, soit 5 089 K€.
Au 31 décembre 2020, ce complément de rémunération représente 27% de la provision aux portés, charges comprises, soit 6 767 K€.
Au 31 décembre 2021, ce complément de rémunération représente 18% de la provision aux portés, charges comprises, soit 4 366 K€ sur le périmètre français.

Ainsi, dans le cas où l'ensemble des portés venaient à demander le règlement de la totalité du complément de rémunération qui leur est due celui-ci est couvert par la trésorerie du Groupe d'une part et d'autre part par la caution donnée dans le cadre de l'appartenance du Groupe au syndicat professionnel, le P.E.P.S.

■ Compte de résultat

En K€, normes françaises	30/06/2022 (6 mois) (non audité)	31/12/2021*** (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)
Prestations de services	194 317	332 961	210 689	108 871
France	183 247	307 682	188 077	84 275
Export	11 070	25 279	22 612	24 597
Portage salarial	187 203	167 052	111 945	126 151
France	53 036	96 194	82 789	92 995
Export	134 167	70 857	29 155	33 157
Autres*	1 475	2 562	2 383	2 104
Chiffre d'affaires (CA)	382 996	502 574	325 017	237 127
Autres produits d'exploitation	563	1 536	1 062	1 011
Charges d'exploitation	-372 308	-490 304	-317 158	-230 314
EBITDA**	12 357	15 217	10 056	8 196
Résultat d'exploitation	11 251	13 806	8 921	7 824
<i>Marge d'exploitation (en % du CA)</i>	<i>2,9%</i>	<i>2,7%</i>	<i>2,7%</i>	<i>3,3%</i>
Résultat financier	-515	-1 244	-724	-674
Résultat courant av. impôts	10 736	12 562	8 197	7 149
Résultat exceptionnel	-68	-400	1 183	-222
Impôts sur les bénéfices	-1 776	-2 145	-566	-1 024
Résultat d'ensemble consolidé	8 892	10 017	8 814	5 904
Résultat net (part du groupe)	8 867	9 872	8 276	5 904
<i>Marge nette (en % du CA)</i>	<i>2,3%</i>	<i>2,0%</i>	<i>2,5%</i>	<i>2,5%</i>
Résultat hors groupe	25	144	538	-

* La ligne « Autres » concerne le chiffre d'affaires de l'activité de conformité principalement porté par PROVIGIS.

** L'EBITDA (Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) est utilisé pour définir la performance opérationnelle réalisée au cours d'une période. L'EBITDA correspond au Résultat d'Exploitation avant prise en compte des dotations aux amortissements, des dotations/reprises aux provisions d'exploitation (principalement pour risques et charges d'exploitation et indemnités de fin de carrière).

*** Intégrant Coworkees, TMC France et Helvetic Payroll, consolidées respectivement à compter de 5 mars, du 1^{er} juillet et du 1^{er} septembre 2021.

Le chiffre d'affaires et résultat des différentes filiales au 31 décembre 2021 est présenté au paragraphe 6.2 ci-dessus.

■ **Chiffre d'affaires**

Au 30 septembre 2022

<i>Données non auditées en M€ (normes françaises)</i>	2022 Consolidé non audité)	2021 consolidé	Variation
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	181,5	98,8	+83,7%
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre	201,5	113,2	+77,9%
Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre	198,8	112,3	+76,9%
Chiffre d'affaires cumulé 9 mois	581,8	324,4	+79,3%

Avec un chiffre d'affaires de 198,8 M€, en progression de 76,9% en données consolidées et de 21,4% en données organiques, Freelance.com poursuit sa croissance à deux chiffres pour le 27^{ème} trimestre consécutif. La croissance du Groupe est portée à la fois par l'ensemble des unités du périmètre historique, en progression de 26,2%, et par l'intégration d'Helvetic Payroll¹.

En cumul depuis le 1er janvier, Freelance.com enregistre un chiffre d'affaires de 581,8 M€, en croissance de 79,3% par rapport aux 9 premiers mois de l'exercice 2021 (22,7% en données organiques²).

En France, Freelance.com enregistre au 3^{ème} trimestre un chiffre d'affaires de 126,3 M€, une progression de 29,5% par rapport au 3^{ème} trimestre 2021, en ligne avec les trimestres précédents, et de 29,6% en cumul depuis le 1^{er} janvier.

A l'international, la croissance est portée essentiellement par l'acquisition d'Helvetic Payroll, avec un chiffre d'affaires multiplié par près de 5 sur le trimestre (72,5 M€ contre 14,9 M€ un an auparavant) et sur les neuf premiers mois de l'année (218,0 M€ contre 43,6 M€).

Au 30 juin 2022

Freelance.com enregistre sur le 1er semestre 2022 un chiffre d'affaires consolidé de 383,0 M€, en hausse de 80,5% en données consolidées, et de 23,3% en données proforma³ (consolidant les acquisitions de 2021 au 1er janvier 2021). Sur le seul deuxième trimestre, le chiffre d'affaires de Freelance.com s'établit à 201,5 M€, soit +77,9%, signant un 26^{ème} trimestre consécutif de croissance à deux chiffres d'affaires de l'activité.

Cette performance est portée par l'ensemble des zones du groupe avec une activité en France en croissance de 29,6% sur le semestre à 237,5 M€, et une forte croissance du Groupe à l'international à 145,5 M€ (contre 28,7 m€ sur le S1 2021), portée par l'intégration d'Helvetic Payroll.

Au global, les contributions respectives de la France et de l'international restent stables à environ 60% et 40% du chiffre d'affaires consolidé.

Au 31 décembre 2021

Sur l'ensemble de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires consolidé de Freelance.com a progressé de 54% à 502,6 M€ contre 325 M€ réalisé un an auparavant. Cette évolution a été portée à la fois par la qualité de la dynamique commerciale basée sur une offre de services adaptée à la demande (+24% de croissance organique) et par des acquisitions stratégiques et relatives pour le Groupe.

¹ Pour rappel, Helvetic Payroll est consolidée dans les comptes de Freelance.com depuis le 1er novembre 2021.

² L'indicateur de croissance organique intègre la croissance du périmètre historique et celle des acquisitions, en consolidant ces dernières au 1er janvier des années N et N-1.

³ Les données proforma (ou organiques) intègrent la croissance du périmètre historique et celle des acquisitions, en consolidant ces dernières au 1^{er} janvier des années N et N-1.

En France, le chiffre d'affaires de Freelance.com s'est inscrit en hausse de 48 % à 406,4 M€ sur l'ensemble de l'année, représentant 81% du total consolidé du Groupe.

A l'international, il ressort en croissance forte de 86% à 96,2 M€, bénéficiant notamment de l'intégration d'Helvetic Payroll dans les comptes depuis le 1er novembre 2021. Le total de l'activité réalisée à l'international a ainsi représenté 19% du chiffre d'affaires du Groupe en 2021.

Comptabilisant les volumes d'activité sur 12 mois de l'ensemble des filiales du Groupe, le chiffre d'affaires proforma 2021 ressort à 671 M€, soit une hausse de 107% par rapport au chiffre d'affaires 2020 consolidé, tandis que l'EBITDA progresse de 150% et le résultat d'exploitation de 162%

■ EBITDA / Résultat d'exploitation

Au 30 juin 2022

Porté par la dynamique de la croissance organique et les acquisitions relatives, l'EBITDA consolidé de Freelance.com a progressé de 136,7% sur le 1er semestre 2022 à 12,4M€ (contre 5,2M€ au 1er semestre 2021) et de 13,8% en données proforma. Le résultat d'exploitation s'élève à 11,3 M€ (contre 4,4 M€ au 1er semestre 2021).

Cette évolution de la rentabilité s'appuie sur la forte croissance des volumes enregistrés en chiffre d'affaires, priorité stratégique du Groupe, et intègre les investissements de structuration nécessaires à la bonne intégration des acquisitions d'une part, et de soutien de la croissance future d'autre part.

Au 31 décembre 2021

Les comptes consolidés de l'exercice 2021 font ressortir un EBITDA de 15,2 M€ contre 10,1 M€ en 2020, en hausse de 50% sur un an.

Le résultat d'exploitation progresse de 55% à 13,8 M€ contre 8,9 M€ un an auparavant pour une marge d'exploitation stable d'un exercice à l'autre.

Cette performance intègre la réalisation de nombreux investissements stratégiques, à la fois en ressources humaines, marketing et informatique. Ceci afin d'accompagner au mieux les entreprises et leurs talents externes, et préparer la croissance future.

■ Résultat financier

Au 30 juin 2022

Au 30 juin 2022, le résultat financier s'est établi à -515 K€,

Les filiales suisses contribuent pour 630 K€ aux différences nettes de change, et FREELANCE.COM pour -1 104 K€ principalement lié aux charges de l'emprunt bancaire.

Les intérêts et charges assimilées de 1 185 K€ comprennent pour 1 018 K€ les intérêts calculés sur FREELANCE.COM lié à l'emprunt bancaire, auxquels s'ajoutent des charges d'intérêts de 43 K€ liées principalement aux PGE. Les charges d'affacturage s'élèvent à 78 K€ en juin 2022.

Au 31 décembre 2021

Le résultat financier est négatif à hauteur de -1 244 K€ au 31 décembre 2021, contre -724 K€ au 31 décembre 2020, et -674 K€ au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2021, les filiales suisses contribuent pour l'essentiel aux différences nettes de change de -311 K€ (contre -442 K€ en 2020), et FREELANCE.COM pour -87 K€ lié à l'impact du versement de dividendes des filiales suisses.

Les intérêts et charges assimilées de 860 K€ comprennent pour 347 K€ les intérêts calculés sur FREELANCE.COM lié à l'emprunt bancaire et 270 K€ à l'emprunt obligataire émis le 31 décembre 2016 avec CBV et soldé fin 2021, auxquelles s'ajoutent des charges d'intérêts de 47 K€ liées principalement aux PGE. Les charges d'affacturage s'élèvent à 154 K€ en 2021.

■ **Résultat exceptionnel**

Au 30 juin 2022

FREELANCE.COM a enregistré un résultat exceptionnel négatif de -68 K€.

Le résultat exceptionnel net comprend notamment des reprises de provisions de 120 K€ liées au solde de litiges sociaux ainsi que des charges exceptionnelles de 205 K€ sur ces mêmes litiges.

Au 31 décembre 2021

FREELANCE.COM a enregistré un résultat exceptionnel négatif de -400 K€ au 31 décembre 2021, contre un résultat exceptionnel positif de 1 183 K€ au 31 décembre 2020, un résultat exceptionnel négatif -222 K€ au 31 décembre 2019.

Le résultat exceptionnel net comprend notamment - 521 K€ liés à l'arrêt du développement du logiciel PAYROLL et des produits pour 153 K€ sur les sociétés de portage salarial (solde de litiges sociaux et commerciaux).

■ **Résultat net**

A compter du 1er janvier 2019, les sociétés françaises du groupe ont constitué un groupe d'intégration fiscale dont FREELANCE.COM est la mère.

Au 30 juin 2022

Sur le 1er semestre 2022, la charge d'impôt dans les comptes consolidés est de 1 776 K€.

Le résultat net ressort à 8,9 M€ (vs 3,3M€) en progression de 172,4% (+24,2% en données proforma).

Au 31 décembre 2021

Après prise en compte des résultats financier et exceptionnel, et d'un impôt sur les bénéfices de 2,1 M€, le résultat net ressort à 10 M€ contre 8,8 M€ en 2020.

Déduction faite de la part des minoritaires, le résultat net part du Groupe s'établit à 9,9 M€, en hausse de 19%.

7.1.2 Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe n'a pas d'activité en matière de recherche et développement. La stratégie du Groupe et ses objectifs sont explicités à la section 5.4 Stratégie et objectifs.

7.2 Résultat d'exploitation

7.2.1 Facteurs influençant sensiblement le revenu d'exploitation

Le Groupe n'a pas relevé d'événements inhabituels ou engagé de nouveaux développements qui influeraient sur son revenu d'exploitation en 2022.

7.2.2 Changements importants dans les états financiers

Néant

8 TRESORERIE ET CAPITAUX

8.1 Informations sur les capitaux propres

Valeurs en €	Capital	Réserves + primes	Titres en autocontrôle	Résultats	Ecart de conversion	Total part groupe	Intérêts mino.
Capitaux propres 31/12/2019	2 892	30 793	-85	5 904	233	39 737	
Affectation en réserves		5 904		-5 904			
Engagement retraites		-90				-90	
Variation de capital	22	-22					
Variation de titres en autocontrôle			-44			-44	
Variation du périmètre							627
Résultat N				8 276		8 276	538
Variation des écarts de conversion					-120	-120	
Capitaux propres 31/12/2020	2 914	36 584	-128	8 276	113	47 759	1 165
Affectation en réserves		8 276		-8 276			
Engagement retraites							
Variation de capital	1 527	55 858				57 385	
Variation de titres en autocontrôle			-29			-29	
Variation du périmètre							-933
Résultat N				9 872		9 872	144
Variation des écarts de conversion					1 249	1 249	
Capitaux propres 31/12/2021	4 441	100 719	-158	9 872	1 363	116 236	377
Affectation en réserves		9 872		-9 872			
Engagement retraites							
Variation de capital	54	2 841				2 894	
Variation de titres en autocontrôle			-66			-66	
Variation du périmètre							-399
Résultat N				8 867		8 867	25
Variation des écarts de conversion					-614	-614	
Capitaux propres 30/06/2022	4 494	113 431	-224	8 867	749	127 318	2

Depuis le 31 décembre 2019 la société a procédé à plusieurs augmentations de capital :

- Le 24 avril 2020, le Conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation du capital social de 22 235,12 € par émission de 279 064 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € (attribution gratuite d'actions) consécutivement la prime d'émission a diminué du même

montant. Au 31 décembre 2020, le capital social de 2 914 K€ est composé de 36 423 699 actions d'une valeur nominale de 0.08 euro.

- Le 5 mars 2021, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 39 598,88 € par émission de 494 986 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € suite à la réalisation de l'apport de titres COWORKEES.
- Le 26 avril 2021, le Conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation du capital social de 23 280,00 € par émission de 291 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € (attribution gratuite d'actions) consécutivement la prime d'émission a diminué du même montant
- Le 18 juin 2021, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 20 000,00 € par émission de 250 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € suite à la réalisation de l'apport de titres TMC.
- Le 22 octobre 2021, le conseil d'administration de FREELANCE.COM a constaté la conversion des 10 548 984 obligations convertibles attribuées par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016 et a réalisé l'augmentation de capital d'un montant de 843 918,72€ par émission de 10 548 984 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €.
- Le 28 octobre 2021, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 600 000,00 € par émission de 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € chacune assortie d'un bon de souscription d'action (BSA) suite à la réalisation de l'apport de titres HELVETIC PAYROLL. La parité des BSA est la suivante : 5 BSA donneront droit à 1 action nouvelle FREELANCE.COM. Ainsi, 1 500 000 actions FREELANCE.COM sont susceptibles d'être émises par exercice des BSA.
- Le 22 avril 2022, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 19 713 € par émission de 246 413 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € suite à l'attribution gratuite d'actions
- Le 17 juin 2022, le conseil d'administration de FREELANCE.COM, a constaté l'augmentation de capital social de 33 949,76 € par émission de 424 372 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 € suite à la réalisation de l'apport du solde des titres INOP'S.

Ainsi, **à la date du présent document**, le capital social de FREELANCE.COM s'élève à 4.494.356,32 € divisé en 56.179.454 actions.

La société FREELANCE.COM détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. Au cours de l'exercice 2021, FREELANCE.COM a acheté 370 402 titres et en a vendu 381 739. Au 31 décembre 2021, elle détient 19 425 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 158 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

8.2 Informations sur la trésorerie

En K€	30/06/2022 Non audité	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Trésorerie d'ouverture	67 116	53 258	26 624	20 327
Résultat net de l'ensemble consolidé	8 892	10 017	8 814	5 904
Amortissements et provisions	1 027	1 482	115	152
Variation des impôts différés	72	-318	-835	-
Plus et moins-values de cession, nettes d'impôts	9	336	27	27
Autres flux non monétaires				-4
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	10 000	11 516	8 121	6 078
Variation du BFR lié à l'activité (1) (2)	-3 152	-373	1 904	1 045
Flux de trésorerie exploitation (A)	6 848	11 143	10 025	7 124
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	-2 047	-2 538	-1 987	-1 309
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie (3)	-24	-82 214	-7 948	-
Cession et réductions d'immobilisations	245	43	69	135
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-5 793	-3		
Trésorerie affectée aux investissements(B)	-7 619	-84 712	-9 866	-1 174
Augmentation des capitaux propres		11 076	-	-
Émissions d'emprunts	5 960	100 002	27 067	332
Remboursements d'emprunts	-337	-24 360	-412	-332
Trésorerie provenant du financement (C)	5 623	86 719	26 654	0
Autres flux de trésorerie (D)	-515	708	6	-
Variations de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	4 337	13 858	26 820	5 950
Trésorerie - Clôture	71 453	67 116	53 288	26 624

(1) dont, au 31 décembre 2020, impact de la crise sanitaire sur l'échéancier des dettes sociales et fiscale de l'ordre de + 438 K€.

(2) dont, au 31 décembre 2019, impact de l'anticipation du paiement des dettes sociales de l'ordre de - 2 000 K€.

(3) prix de revient des titres +/- trésorerie disponible à la date d'acquisition des sociétés entrées en périmètre sur la période.

8.3 Conditions d'emprunt et structures de financement du Groupe

Au 30 juin 2022

Le poste « emprunts et dettes financières » se décompose comme suit :

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	120 456	14 901	49 530	56 025
Autres dettes financières	402	402		
TOTAL GENERAL	120 858	15 303	49 530	56 025

En 2021, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG afin notamment de financer l'acquisition du groupe HP. En juin 2022, un emprunt de 6 M€ est venu s'ajouter en complément de prix du groupe HP qui restait à verser sur le 1er semestre 2022.

La ligne « Emprunts bancaires » est désormais constituée au 30 juin 2022 :

- De l'emprunt de 100 M€ dans le cadre de l'acquisition HP fin octobre 2021 ;
- Du nouvel emprunt de 6 M€ lié au complément de prix du groupe HP ;
- D'un solde de PGE de 13.7 M€ après un remboursement de 209 K€ au 1er semestre 2022 ;
- D'emprunts de 591 K€ pour COWORKEES et 160 K€ pour INOP'S.

Les termes de l'emprunt sont précisés ci-dessous :

- 51 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1.9% l'an ;
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor* + 2.3% l'an ;
- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1.4%.

* Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- D'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- De critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

Ce taux sera ramené à 1.40% et 1.75% pour le second semestre 2022 grâce à l'atteinte des critères du ratio R1.

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recouru à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) avec La Banque Postale. Il couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les autres dettes financières pour 402 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire (338 K€).

Au 31 décembre 2021

Le poste « emprunts et dettes financières » se décompose comme suit :

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 an à -5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	114 833	14 007	45 827	55 000
Autres dettes financières	476	476		
TOTAL GENERAL	115 309	14 483	45 827	55 000

En octobre 2021, FREELANCE.COM a converti les 10 548 984 OCA de 1.05 € de valeur nominale chacune attribuée par l'AGE du 22 décembre 2016 à CBV. L'emprunt obligataire a donc été soldé en contrepartie d'une augmentation de capital de 844 K€ et d'une prime d'émission de 10 232 K€.

Pour financer l'acquisition du Groupe HP, et restructurer sa dette à la suite du remboursement d'une partie des PGE et du complément INOP'S lié au rachat des minoritaires, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG. Par ailleurs, afin de permettre de futures acquisitions, des lignes de crédits bancaires déjà négociées pourront potentiellement être mises à disposition de FREELANCE.COM.

La ligne « Emprunts bancaires » est constituée :

- du nouvel emprunt de 100 M€ dans le cadre de l'acquisition HP
- D'un solde de PGE de 13.9 M€ après un remboursement de 13 M€ au 2ème semestre 2021,
- D'emprunts de 1 M€ en variation de périmètre pour COWORKEES et TMC

Les termes de l'emprunt sont précisés ci-dessous :

- 45 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1.9% l'an
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor* + 2.3% l'an
- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1.4%

* Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- D'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- De critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recouru à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) avec La Banque Postale. Il couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les autres dettes financières pour 476 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire (365 K€)

L'évolution du montant du financement net par recours à l'affacturage des créances clients est le suivant :

En K€, normes françaises	30/06/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Créances mobilisées au titre du contrat d'affacturage	46 186	42 619	25 767	21 214
Dépôt de garantie	9 712	8 823	2 469	3 712
Financement net	36 474	33 796	23 298	17 502

8.4 Restriction éventuelle à l'utilisation des capitaux

Néant

8.5 Sources de financement attendues pour honorer les engagements pris

Néant

9 ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE

Aucune des activités exercées par le Groupe ne constitue une activité réglementée ni ne requiert l'obtention d'autorisation particulière.

Toutefois, en raison, de ses activités, le Groupe est contraint de respecter la réglementation en matière de portage salarial et notamment l'ordonnance du 2 avril 2015.

La description des risques liés à l'environnement réglementaire dans lequel le Groupe évolue figure au paragraphe 3.3.1 du présent document.

10 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

10.1 Principales tendances entre le 30 juin 2022 et la date du Document d'Enregistrement Universel

10.1.1 Extrait du communiqué de presse du 29 août 2022 – FREELANCE.COM – CA S1 2022

Données non auditées en M€ (normes françaises)	2022 consolidé	2021 Consolidé*	Variation
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	181,5	98,8	+83,7%
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre	201,5	113,2	+77,9%
Chiffre d'affaires 1 ^{er} semestre	383,0	212,0	+80,6%

Dynamique de croissance forte confirmée au 2^{ème} trimestre

En ligne avec la performance du début d'exercice, Freelance.com a enregistré sur le 2^{ème} trimestre un chiffre d'affaires de 201,5 M€, en progression de 77,9% par rapport au même trimestre de l'exercice 2021. Cette évolution est portée à la fois par la poursuite d'une excellente dynamique sur le périmètre historique (27,3% à périmètre constant sur le trimestre), et par l'intégration d'Helvetic Payroll¹. Le Groupe signe à cette occasion un 26^{ème} trimestre consécutif de croissance à deux chiffres de son chiffre d'affaires, dont 20 supérieurs à 20%.

En cumul sur le semestre, le chiffre d'affaires s'établit ainsi à 383,0 M€, en hausse de 80,6% en données consolidées et 23,4% en données organiques, par rapport à la période comparable.

Une performance portée par l'ensemble des zones du Groupe

En France, le chiffre d'affaires de Freelance.com progresse de 31,5% sur le seul second trimestre 2022 pour s'établir à 129,1 M€ (contre 98,2 M€ au 2^{ème} trimestre 2021). La performance semestrielle s'inscrit en hausse de 29,6% à 237,5 M€ (contre 183,3 M€ au 1^{er} semestre 2021).

A l'international, Freelance.com enregistre sur le 2^{ème} trimestre 2022 un chiffre d'affaires de 72,3 M€, multiplié par près de 5 par rapport au 2^{ème} trimestre 2021. Outre la consolidation d'Helvetic Payroll, le Groupe bénéficie également de l'évolution positive de l'euro face au franc suisse.

Au global, les contributions respectives de la France et de l'international restent stables à environ 60% et 40% du chiffre d'affaires consolidé.

Objectifs financiers de court et moyen terme confirmés

A la suite d'un excellent premier semestre 2022, le Groupe entend poursuivre sa stratégie, basée notamment sur l'intégration des dernières acquisitions en France comme à l'international et la poursuite d'actions favorisant les synergies commerciales.

Dans ce contexte positif, et malgré la prudence qu'impose l'environnement macroéconomique actuel, le Groupe confirme ses objectifs de croissance à court et moyen terme, avec une croissance à 2 chiffres du chiffre d'affaires en 2022, qui devrait se rapprocher des 800 M€, et atteindre le cap du milliard d'euros à l'horizon 2025.

¹ Pour rappel, Helvetic Payroll est consolidée dans les comptes de Freelance.com depuis le 1er novembre 2021.

<i>Données non auditées en M€ (normes françaises)</i>	S1 20212 Consolidé Non audité	S1 2021 Consolidé**	%Var.	S1 2021 proforma	%Var.
Chiffre d'affaires	383,0	212,2	+80,5%	310,5	+23,3%
EBITDA*	12,4	5,2	+136,7%	10,9	+13,8%
Résultat d'exploitation	11,3	4,4	+154,1%	9,9	+13,5%
Résultat financier	(0,5)	(0,1)		(0,8)	
Résultat exceptionnel	(0,1)	(0,1)		0,1	
Impôts sur le résultat	(1,8)	(0,8)		(1,7)	
Résultat net consolidé	8,9	3,6	+146,7%	7,5	+18,7%
Résultat net (part du groupe)	8,9	3,3	+172,4%	7,1	+24,2%

* EBITDA = Résultat d'exploitation avant prise en compte des dotations aux amortissements et dotations/reprises en provisions d'exploitation principalement pour risques et charges et indemnités de fin de carrière.

** Intégrant Coworkees, consolidée à compter du 05 mars 2021.

Poursuite de la forte croissance du chiffre d'affaires

Freelance.com enregistre sur le 1er semestre 2022 un chiffre d'affaires consolidé de 383,0 M€, en hausse de 80,5% en données consolidées, et de 23,3% en données proforma¹ (consolidant les acquisitions de 2021 au 1er janvier 2021). Sur le seul deuxième trimestre, le chiffre d'affaires de Freelance.com s'établit à 201,5 M€, soit +77,9%, signant un 26ème trimestre consécutif de croissance à deux chiffres de l'activité.

Cette performance est portée par l'ensemble des zones du Groupe avec une activité en France en croissance de 29,6% sur le semestre à 237,5 M€, et une forte croissance du Groupe à l'international à 145,4 M€ (contre 28,7 M€ sur le S1 2021), portée par l'intégration d'Helvetic Payroll.

Forte progression de la rentabilité au 1er semestre

Porté par la dynamique de la croissance organique et les acquisitions relatives, l'EBITDA consolidé de Freelance.com a progressé de 136,7% sur le 1er semestre 2022 à 12,4M€ (contre 5,2M€ au 1er semestre 2021) et de 13,8% en données proforma. Le résultat d'exploitation s'élève à 11,3 M€ (contre 4,4 M€ au 1er semestre 2021).

Cette évolution de la rentabilité s'appuie sur la forte croissance des volumes enregistrés en chiffre d'affaires, priorité stratégique du Groupe, et intègre les investissements de structuration nécessaires à la bonne intégration des acquisitions d'une part, et de soutien de la croissance future d'autre part.

Le résultat net ressort à 8,9 M€ (vs 3,3M€) en progression de 172,4% (+24,2% en données proforma).

Une structure financière solide

Freelance.com dispose d'une structure bilantielle solide et de lignes bancaires non utilisées pour financer sa croissance organique et ses acquisitions.

¹ Les données proforma (ou organiques) intègrent la croissance du périmètre historique et celle des acquisitions, en consolidant ces dernières au 1er janvier des années N et N-1.

Au 30 juin 2022, les capitaux propres du Groupe s'élevaient à 127,3 M€ (vs 116,2 M€ au 31 décembre 2021). Avec un endettement raisonnable et une trésorerie en hausse à 71,5 M€ (67,1 M€ fin 2021), le gearing s'élevait à 38,8% (41,5% fin 2021).

Confirmation de l'objectif de chiffre d'affaires 2022

En regard d'un marché du freelancing structurellement porteur, qui reste encore largement atomisé, Freelance.com a adopté une approche stratégique axée sur la croissance du volume d'affaires et la consolidation de marché par des acquisitions relatives, en France et à l'international, afin de devenir leader européen. Freelance.com poursuit ses investissements à long terme avec le renforcement de son offre commerciale, la digitalisation de ses process internes et ses efforts de visibilité comme le sponsoring du bateau « Freelance.com » et du skipper Guirec Soudée, notamment au départ de l'édition 2022 de la course du Rhum. Dans ce contexte favorable et malgré un environnement macroéconomique dégradé, Freelance.com anticipe un chiffre d'affaires proche de 800 M€ pour l'exercice 2022.

10.1.3 Extrait du communiqué de presse du 21 novembre 2022 – FREELANCE.COM – CA T3 2022

<i>Données non auditées en M€ (normes françaises)</i>	2022 Consolidé non audité)	2021 consolidé	Variation
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	181,5	98,8	+83,7%
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre	201,5	113,2	+77,9%
Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre	198,8	112,3	+76,9%
Chiffre d'affaires cumulé 9 mois	581,8	324,4	+79,3%

Poursuite de la dynamique de croissance au 3^{ème} trimestre

Avec un chiffre d'affaires de 198,8 M€, en progression de 76,9% en données consolidées et de 21,4% en données organiques, Freelance.com poursuit sa croissance à deux chiffres pour le 27^{ème} trimestre consécutif. La croissance du Groupe est portée à la fois par l'ensemble des unités du périmètre historique, en progression de 26,2%, et par l'intégration d'Helvetic Payroll¹. En cumul depuis le 1^{er} janvier, Freelance.com enregistre un chiffre d'affaires de 581,8 M€, en croissance de 79,3% par rapport aux 9 premiers mois de l'exercice 2021 (22,7% en données organiques).

Une forte croissance organique du périmètre français

En France, Freelance.com enregistre au 3^{ème} trimestre un chiffre d'affaires de 126,3 M€, une progression de 29,5% par rapport au 3^{ème} trimestre 2021, en ligne avec les trimestres précédents, et de 29,6% en cumul depuis le 1^{er} janvier. A l'international, la croissance est portée essentiellement par l'acquisition d'Helvetic Payroll, avec un chiffre d'affaires multiplié par près de 5 sur le trimestre (72,5 M€ contre 14,9 M€ un an auparavant) et sur les neuf premiers mois de l'année (218,0 M€ contre 43,6 M€).

En route vers le cap des 800 M€ de chiffre d'affaires

Avec la poursuite de la dynamique de croissance initiée depuis près de 7 ans, en France comme à l'international, Freelance.com confirme être en position d'atteindre son objectif annuel de chiffre d'affaires de 800 M€ en 2022.

¹ Pour rappel, Helvetic Payroll est consolidée dans les comptes de Freelance.com depuis le 1^{er} novembre 2021

10.1.4 Obtention du label LUCIE 26000

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un enjeu fondamental de FREELANCE.COM sur l'intégration volontaire des préoccupations sociales et environnementales à ses activités commerciales et ses relations avec sa communauté forte de 12 000 indépendants.

Simultanément, le groupe déploie pour ses 250 collaborateurs les mêmes bonnes pratiques de développement durable, en s'inscrivant dans une démarche structurante d'amélioration continue pour devenir encore plus « responsable ».

L'audit externe de FREELANCE.COM selon le référentiel aligné sur la norme internationale ISO 26000 autour de 7 thématiques centrales a permis la labellisation LUCIE, référence en matière de RSE en France en septembre 2022.

10.2 Éléments susceptibles d'influer sur les perspectives du Groupe

L'invasion militaire en cours en Ukraine et les sanctions économiques visant la Russie sont sans impact sur les perspectives de FREELANCE.COM.

A la date du présent document, il n'y a pas de changements significatifs susceptibles d'influer sensiblement sur la performance financière depuis les comptes semestriels au 30 juin 2022.

11 PREVISIONS

Le Groupe ne communique pas de prévisions ou d'estimations du bénéfice.

12 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

12.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont le fonctionnement est décrit dans les statuts.

12.1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration, instance décisionnaire de la Société, assure la direction, l'animation et la gestion de la Société. Il élabore les grandes lignes de la politique générale du Groupe FREELANCE.COM et définit les orientations opérationnelles et financières à l'exception des pouvoirs expressément attribués aux actionnaires par la loi.

Le conseil d'administration, en vertu de la loi :

- Arrête les comptes annuels et semestriels ainsi que les rapports de gestion,
- Convoque les assemblées générales,
- Décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire,
- Procède aux attributions d'options de souscription ou d'actions gratuites, sur autorisation de l'assemblée générale.

A la date du présent document, le conseil d'administration est composé de dix membres :

Nom :	Sylvestre BLAVET
Age :	55 ans
Mandat actuel :	Président du Conseil d'administration et Directeur Général
Adresse professionnelle :	254, rue du Faubourg Saint Honoré – 75 008 Paris
Date de première nomination :	17 juin 2015
Date de renouvellement	AG du 18 juin 2021
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de Cour du Moulin SAS - Président de Igloo Villard SASU - Gérant de SCI Senpao <p>A l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration et administrateur de Petrolis SA - Président de Petrolis Consulting SAS

	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration et administrateur de Sage SA - Gérant d'ITA Telecom Slovakia - Président du Conseil d'Administration et administrateur de Capefront SA - Président du Conseil d'Administration et administrateur d'Ad'Missions SA - Président du Conseil d'Administration et Administrateur d'Ergonos SA
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	<p>En France :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - Président d'Ad'Missions SAS* - Co-gérant, 4Axes SARL - Président de MR Immobilière* <p>A l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérant d'ITA Telecom Polska

* Sociétés ayant fait l'objet d'une TUP.

Nom :	Yassir KHALID
Age :	45 ans
Mandat actuel :	Administrateur référent
Adresse professionnelle :	26 rue Dulong 75017 Paris
Date de première nomination :	CA du 25 juin 2015, ratifié en AGE le 25 février 2016
Date de renouvellement	AG du 18 juin 2021
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Gérant de la SARL Y ADVISORY Gérant de la SARL JEFREY Directeur Général de Torch Partners France Président de Equinox SAS
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Administrateur de C4 GP SA Executive Director, Leonardo & Co. SAS

Nom :	Olivier MARTIN
Age :	50 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	20 rue du Murget 78380 Bougival

Date de première nomination :	CA du 21 Avril 2017 ratifié en AG le 6 juillet 2017
Date de renouvellement	AG du 18 juin 2021
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Président de Free-Work Group SAS Gérant de SCGP Gérant de SC Résidence ma campagne Directeur Général de Aquitaine Energy SAS Président de Martin & Co SAS
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Gérant de Gestion Externe et Conseil SARL Gérant de Gextern Conseil SARL Président Directeur Général d'AD'Missions Savoir-Faire SA Directeur Général d'AD'Missions SAS* Gérant de Savoir-Faire et Entreprise SARL*

* Sociétés ayant fait l'objet d'une TUP

Nom :	Mohamed BENBOUBKER
Age :	48 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse professionnelle :	221, boulevard Zerktouni, Casablanca (Maroc)
Date de première nomination :	AG du 25 février 2016 – AG du 6 juillet 2017
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	A l'étranger : - Co-Gérant : Ryad Ouled Said - Gérant Unique : Antic - Gérant Unique : SBF Distribution - Co-gérant : B&B Holding - Co-gérant FREELANCE.COM Maroc - Co-gérant Ego Interim - Co-gérant de B Vision & Sound Services
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	A l'étranger : - Co-Gérant : Montres&Co - Gérant : Promoben - Co-gérant : Bad Publishing - Co-gérant : Abeille Maille - Co-gérant : Road Communication - Co-gérant Ego Recrutement*

* société liquidée

Nom :	Claude TEMPE
Age :	51 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse :	81 boulevard Bourdon, 92200 Neuilly-sur-Seine
Date de première nomination :	AG du 20 juin 2019
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	- Gérant de Johlo SARL - Directeur Général de FNK - Gérant de la SCI TEMPE CARMi
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	- Directeur Général Adjoint puis Directeur Général de FREELANCE.COM jusqu'au 25/01/2019 - Administrateur de FREELANCE.COM du 13/10/2015 (ratification par l'AG du 25/02/2016) au 21/04/2017

Nom :	Thomas DE VILLEMEUR
Age :	60 ans
Mandat actuel :	Administrateur
Adresse :	6 rue Ferdinand Duval 75004 Paris
Date de première nomination :	CA du 6 Avril 2022 ratifié en AG le 17 juin 2022
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	- Président du Conseil de Surveillance Groupe CBV Ingénierie - PDG de Nosedra SA - Administrateur délégué de LBVI SA - Administrateur de Meiboolm 16-18 SA, Twin Square Invest SA - Gérant de : Interspiro Group SARL, SCI Carnica, SCI Mellifera, SCI Buckfast, SCI Ligustica, SCI Lamarckii, SCI Witch, SCI Whoville, SCI Bonobo, SCI Matrex Les Sables Rouges, SCI du 16 rue Borromée, SCI du 13 rue Georges Bouzerait, SCI Le Héron, SCI Les Healdres, Green Head Sobek LLC., Tick Tock Croc LLC.,

	Habour Pointe LLC., Croc Landing LLC., Santiago's House LLC.
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Administrateur de Twin Square Invest SA

Nom :	Isabelle FOURMENTIN
Age :	59 ans
Mandat actuel :	Administrateur indépendant
Adresse :	22 Bd Jean Mermoz à Neuilly sur Seine
Date de première nomination :	AG du 17 juin 2022
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Directeur Général JC Decaux Airport Paris (JV entre ADP et JCDecaux)
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	- Directeur Général Délégué JCDecaux Airport

Nom :	Ludovic HUITOREL
Age :	51 ans
Mandat actuel :	Administrateur indépendant
Adresse :	Paseo Conde Gaitanes 136 – 28109 Alcobendas – Madrid (Espagne),
Date de première nomination :	AG du 17 juin 2022
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Feralco AB (Suède) : CEO Feralco Environnement SAS (France) : Président Feracid SAS (France) : Président Feralco Italia (Italie) : Amministratore Unico Investisseurs (Business Angel) et conseil dans plusieurs start-ups européennes

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Feralco Iberia (Espagne) : Presidente
Nom :	Géraldine PÉRICHON
Age :	43 ans
Mandat actuel :	Administrateur indépendant
Adresse :	143 Avenue de Suffren à Paris,
Date de première nomination :	AG du 17 juin 2022
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	Directrice administrative et financière de Getlink
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice financière recyclage et valorisation au sein du Groupe SUEZ - Senior vice president finance & strategy italy, central and eastern Europe fu Groupe Suez - Directrice des fusions acquisitions groupe du Groupe Suez
Nom :	Laurence VANHÉE
Age :	51 ans
Mandat actuel :	Administrateur indépendant
Adresse :	17 avenue des Fougères - 1301 Bierges (Belgique),
Date de première nomination :	AG du 17 juin 2022
Date de renouvellement	-
Date d'échéance du mandat :	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Autres mandats et fonctions exercés hors de la Société :	<ul style="list-style-type: none"> - Fondatrice et Directrice Générale de Happyformance-sprl - Membre du Comité RH de Learning Planet Institute - Administratrice de la Fondation Descarpentries - Directrice Générale de Babensons Belgium sprl
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin :	Administratrice de Solutions 30

12.1.2 Expérience des membres du conseil d'administration

Il n'existe aucun lien familial entre les dix administrateurs.

Yassir KHALID : diplômé de HEC Paris et d'un executive MBA de la Columbia University/London Business School, Monsieur KHALID cumule quatorze années d'expériences en banque d'investissement, notamment chez LEONARDO & CO et CREDIT SUISSE. Ses différentes missions lui ont permis de se spécialiser sur les secteurs des télécoms et du numérique.

Aujourd'hui, Monsieur KHALID conseille et investit dans des sociétés en croissance (levée de fonds, développement).

Olivier MARTIN : diplômé en management de l'école du Groupe ESC Reims-NEOMA et en Mathématiques Appliquées Monsieur MARTIN a commencé sa carrière en 1995 dans l'univers des médias chez Grap&Gides (Lille), puis chez Carat (Paris), où il fonde Carat Business en 2002. A partir de 2007 il intègre Webloyalty. Cette expérience lui permet de rencontrer les acteurs du e-commerce et de se confronter aux internautes et aux plateformes. Il intègre AD'Missions en juillet 2012, pour en prendre la Direction générale. Sous sa direction, le groupe AD'Missions croît de 45 à 90 M€ de chiffre d'affaires, avant de fusionner avec le groupe FREELANCE.COM.

Sylvestre BLAVET : diplômé d'ingénieur en mécanique de HEI Lille en 1994, Monsieur BLAVET crée deux sociétés entre 1994 à 2000, l'une dans le matériel viticole et l'autre dans la mise à disposition de personnel pour les mareyeurs. En 2000, il entre chez ATOS en tant que consultant en informatique puis il rejoint DASSAULT SYSTEME en 2002 et prend en 2004 la responsabilité du centre de formation interne.

En 2006, il s'associe à la famille Billette de Villemeur dans sa holding, Groupe CBV Ingénierie, et prend la direction du Groupe. Il redresse le Groupe en abandonnant la partie télécommunication et en développant l'assistance technique. Puis, en 2009/2010, il développe l'activité de portage salarial par le rachat de SAGE et d'Ad'missions.

Mohamed BENBOUBKER : après des études d'ingénieur en France, Monsieur BENBOUBKER a travaillé pour un site de production de détergents appartenant à PROCTER & GAMBLE au Maroc. Il a ensuite rejoint le groupe UNILEVER Maghreb en tant que contrôleur de gestion. Monsieur BENBOUBKER a pris la direction de FREELANCE.COM Maroc en 2000. Il a ensuite créé les filiales EGO RECRUTEMENT et EGO INTERIM en 2011.

Claude TEMPE : diplômé d'un DESS de Mathématique de la décision de l'université Paris Dauphine et d'un DESS de Mathématiques appliquées à la gestion d'entreprise de l'université de Toulouse II, Monsieur TEMPE a eu une expérience de consultant manager chez E&Y Conseil. Il a ensuite créé une société de conseil autour des solutions SAP (30 collaborateurs, 3,5 M€ de CA) avant de prendre la direction de ALTI (conseil et services informatiques, 1 200 collaborateurs, 150 M€ de CA) en tant que Directeur général adjoint. Monsieur TEMPE a ensuite rejoint le groupe TCS France (société de services dans le top 4 mondial) en tant que Directeur de business unit.

Monsieur TEMPE a rejoint le Groupe FREELANCE en octobre 2015 dont il a été Directeur Général Délégué jusqu'au 21 avril 2017 puis Directeur Général jusqu'au 25 janvier 2019.

Thomas DE VILLEMEUR : diplômé de l'ISG, Monsieur De Villemeur a débuté dans le marketing chez Robeco avant de travailler pour le groupe industriel Cinetic où il a participé à la concentration des sociétés de transitique pour l'industrie automobile et les aéroports, principalement en France et en Allemagne. Monsieur De Villemeur a repris et restructuré le groupe industriel suédois Interspiro AB (équipements respiratoires pour les pompiers (SCBA) et les plongeurs professionnels (SCUBA), présent alors essentiellement aux États-Unis et en Europe du Nord, qu'il a revendu au groupe Ocenco Inc. (USA). Président du Conseil de Surveillance du Groupe CBV Ingénierie dont il a pris le contrôle en 2008, il redéploie l'activité historique d'assistance technique à l'international vers la consolidation du marché du freelancing et de l'intermédiation entre les indépendants, les pme et les grandes entreprises.

Isabelle FOURMENTIN : titulaire d'une maîtrise de Droit des Affaires et Fiscalité et diplômée du MBA d'HEC, Madame FOURMENTIN a débuté sa carrière comme Responsable Marketing et Développement de la chaîne de TV La 5. Après avoir été notamment Directrice de la Stratégie Commerciale au sein du Groupe NRJ, elle est aujourd'hui DGD de JCDecaux Airport.

Ludovic HUITOREL : Diplômé de l'ESSEC et de l'INSA, Monsieur HUITOREL est aujourd'hui CEO de Feralco. Feralco est un Groupe Industriel international, leader dans la production de produits de haute performance destinés au traitement des eaux et aux process industriels. Monsieur HUITOREL est également Business Angel et conseil pour une trentaine de start-ups européennes (dont Helvetic Payroll).

Géraldine PERICHON : Diplômée d'HEC, Madame PERICHON est depuis 2020, DAF de Getlink en charge des finances du groupe, des relations investisseurs, du juridique, de l'IT, des achats ainsi que de la RSE . Elle a débuté chez Lazard Frères en 2002 avant de travailler pour le Boston Consulting Group, Cinven et l'AMF.

Madame PERICHON a ensuite intégré le groupe Suez en 2015 en tant que Directrice Groupe M&A, avant d'être nommée Directrice Financière Recyclage et Valorisation France en 2020.

Laurence VANHEE : Ingénieure commerciale HEC de formation, Madame VANHEE a mené sa carrière de DRH à l'international dans divers secteurs d'activités et toujours au sein d'organisations en profonde mutation. Madame VANHEE a été élue DRH de l'année 2012 en Belgique, après avoir contribué à la transformation très médiatisée du Ministère belge de la Sécurité Sociale et reconnue en 2020 comme l'une des 50 leaders les plus influentes au monde en matière de Bonheur au Travail (India).

12.1.3 Condamnation pour fraude, procédure de liquidation, sanction à l'égard des membres des organes d'administration

A la connaissance du Groupe, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins,
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins,
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

De plus, à la connaissance du Groupe, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou

d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration du Groupe et l'intérêt social.

Aucun dirigeant ni membre des organes d'administration ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs du Groupe.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'administrateur du Groupe.

Il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes visées au paragraphe 12.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

13 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

13.1 Rémunération et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

Le conseil d'administration du 17 et du 18 décembre 2018 a voté le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général en la personne de M. Sylvestre BLAVET avec prise d'effet au 26 janvier 2019.

13.1.1 Rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux

L'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figure dans les tableaux de synthèse suivants :

Tableau n°1 : synthèse des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	Exercice 2021	Exercice 2020
Sylvestre BLAVET (Administrateur depuis le 17/06/2015, Président du conseil d'administration depuis le 31/01/2017 et Directeur Général depuis le 26/01/2019)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	198 000 €	198 000 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	198 000 €	198 000 €

Tableau de synthèse des rémunérations et des actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	Exercice 2021	Exercice 2020
Laurent LEVY (Directeur Général Délégué du 02/07/2020 au 08/11/2021)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	224 267 €	156 000 €*
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance ou actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	224 267 €	156 000 €

*Il a été conclu un contrat de prestation de services et d'assistance avec la société TEESI SARL, dont le gérant est Monsieur Laurent LEVY, Directeur Général Délégué de FREELANCE.COM jusqu'au 9 novembre

2021, après autorisation préalable du conseil d'administration du 2 juillet 2020. Se reporter au paragraphe 17.1 du présent document.

Celle-ci a été résiliée le 8 novembre 2021. A ce titre une indemnité de résiliation de 192 000 € HT a été versé à TESSI SARL.

Le détail sur les rémunérations dues et versées au titre des exercices 2020 et 2021 est présenté ci-dessous :

Tableau n°2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	2021		2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Sylvestre BLAVET (Administrateur depuis le 17/06/2015, Président du conseil d'administration depuis le 31/01/2017 et Directeur Général depuis le 26/01/2019)				
Rémunération fixe*	198 000 €	198 000 €	198 000 €	198 000€
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	198 000 €	198 000 €	198 000 €	198 000€

*La rémunération annuelle brute du Président du Conseil d'administration est de 198 000 €. Elle est restée fixée à ce montant malgré le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

	2021		2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Laurent LEVY (Directeur Général Délégué depuis le 02/07/2020 au 08/11/2021)				
Rémunération fixe*	164 267 €	164 267 €	96 000 €	96 000 €
Rémunération variable	60 000€	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	224 267 €	224 267 €	156 000€	156 000 €

*Il a été conclu un contrat de prestation de services et d'assistance avec la société TESSI SARL, dont le gérant est Monsieur Laurent LEVY, Directeur Général Délégué de FREELANCE.COM jusqu'au 8 novembre 2021, après autorisation préalable du conseil d'administration du 2 juillet 2020. Se reporter au paragraphe 17.1 du présent document.

Celle-ci a été résiliée le 8 novembre 2021. A ce titre une indemnité de résiliation de 192 000 € HT a été versé à TESSI SARL.

13.1.2 Rémunération globale des mandataires sociaux non dirigeants

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle en date du 18 juin 2021 a alloué aux administrateurs, en rémunération de leur activité, la somme fixe annuelle de 30 000 € et le Conseil d'administration, lors de sa séance du 26 juillet 2021, a décidé d'allouer la somme de 1 000 euros par administrateur et par conseil aux administrateurs indépendants.

Lors du Conseil d'administration du 17 juin 2022, il a été décidé d'allouer la somme de :

- 1 500 euros pour une demi-journée ;
- 2 500 euros pour une journée.

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 17 juin 2022 a alloué aux administrateurs une enveloppe de 120 000 €

Seuls les administrateurs indépendants ont droit à des « jetons de présence ».

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants au cours des deux derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :

Tableau n°3 : jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Yassir KHALID	Montants versés au cours de l'exercice 2021	Montants versés au cours de l'exercice 2020
Jetons de présence	8 000	0
Autres rémunérations	0	0
Total	8 000	0

Monsieur Yassir KHALID a été nommé administrateur et Président du conseil d'administration le 25/06/2015. Il a démissionné de sa fonction de Président du Conseil d'Administration le 31 janvier 2017 tout en demeurant administrateur référent.

Il a été conclu le 22 octobre 2021 un mandat de conseil avec Y ADVISORY, dont le Gérant est Monsieur Yassir KHALID, administrateur de FREELANCE.COM après autorisation préalable du conseil d'administration du 22 octobre 2021. Se reporter au paragraphe 17.1 du présent document.

Olivier MARTIN	Montants versés au cours de l'exercice 2021	Montants versés au cours de l'exercice 2020
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Total	0	0

Monsieur Olivier MARTIN a été nommé administrateur lors du conseil d'administration du 21 Avril 2017, sa nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2017.

Jérôme TEISSIER (administrateur jusqu'au 6 avril 2022)	Montants versés au cours de l'exercice 2021	Montants versés au cours de l'exercice 2020
Jetons de présence	6 000	0
Autres rémunérations	0	0
Total	6 000	0

Monsieur Jérôme TEISSIER a été nommé administrateur lors du conseil d'administration du 21 Avril 2017, sa nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2017. Il a démissionné le 6 avril 2022.

Mohamed BENBOUBKER	Montants versés au cours de l'exercice 2021	Montants versés au cours de l'exercice 2020
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Total	0	0

Monsieur Mohamed BENBOUBKER a été nommé administrateur lors de l'assemblée générale du 25 février 2016 puis a démissionné le 21 avril 2017 puis a été de nouveau nommé administrateur lors de l'Assemblée générale du 6 juillet 2017.

Claude TEMPE	Montants versés au cours de l'exercice 2021	Montants versés au cours de l'exercice 2020
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Total	0	0

Monsieur Claude TEMPE a été nommé administrateur du 27 octobre 2015 au 21 avril 2017 puis de nouveau administrateur depuis le 20 juin 2019.

13.1.3 Options de souscription d'actions de l'émetteur attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

Tableau n°4 : options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social par la Société ou toute sociétés de son Groupe durant les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021 et le 30 juin 2022.

Néant

Tableau n°5 : options de souscription ou d'achat d'actions levées par chaque dirigeant mandataire social durant les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021 et le 30 juin 2022.

Néant

Tableau n°6 : actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social au titre des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021 et le 30 juin 2022.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Mohamed BENBOUBKER	PAGA 2020 : Plan décidé le 20/04/2020- actions attribuées le 26/04/2021	10 250	44 895 €*	22/04/2022	22/04/2023	Oui (1)
Sylvestre BLAVET	PAGA 2020 : Plan décidé le 20/04/2020- actions attribuées le 26/04/2021	16 400	71 832 €*	22/04/2022	22/04/2023	Oui (1)
TOTAL		26 650	116 727 €			

*Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 26/04/2021 (4,38€), jour de leur attribution.

(1) Attribution en fonction de critères de performance du groupe (croissance du REX de 15% et croissance de marge brute et d'EBIT de 15%).

Seules 367 360 actions ont été attribuées le 26 avril 2021 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires. Sur ces AGA 2020 attribuées seules 246 413 actions ont été acquises le 22 avril 2022.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021						
Actions attribuées gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Mohamed BENBOUBKER	PAGA 2021 : Plan décidé le 26/04/2021- actions attribuées le 22/04/2022	15 000	111 750	22/04/2023	22/04/2024	Oui (1)
Sylvestre BLAVET	PAGA 2021 : Plan décidé le 26/04/2021- actions attribuées le 22/04/2022	24 000	178 800	22/04/2023	22/04/2024	Oui (1)
TOTAL		39 000	290 550			

*Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 22/04/2022 (7,45€), jour de leur attribution.

(1) Attribution en fonction de critères de performance du groupe (15% de croissance de la marge brute et un EBIT de 3,5%).

Seules 401 100 actions ont été attribuées le 22 avril 2022 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires.

PAGA 2022

Le 21/10/2022, le Conseil d'Administration de FREELANCE.COM a approuvé le lancement du plan d'actions gratuites « PAGA 2022 » dont l'attribution se fera en fonction de :

- Critères de performance du Groupe :
 - o REX de 3,5% (seuil de déclenchement à partir de 2,5%, linéaire entre 2,5 et 3,5%)

- Croissance de la marge brute de 15% (seuil de déclenchement à partir de 5%, linéaire entre 5 et 15%)
- L'échelon de chaque salarié selon 2 échelons : (i) Direction Générale, Comité de Direction et Comité exécutif et (ii) Cadres et Non Cadres.

Les Bénéficiaires seront : Tous les salariés et mandataires sociaux de la Société et tous les salariés permanents des sociétés Freelance Services, Helvetic Payroll, Helvetic Payroll Zurich, Ergonos Consulting, SAGE, Freelance.com Maroc et Ego Interim , en poste au 1er janvier 2022.

Les Bénéficiaires embauchés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 bénéficieront du PAGA 2022 dès leur embauche mais au prorata temporis de la durée de leur contrat au cours de l'exercice considéré.

Un maximum de 900 000 actions pourra être distribué en 2023 au titre de 2022. Les droits attribués seront plafonnés à un nombre maximum de 900 000 actions si les critères de performance fixés sont atteints à 100%.

Les droits à attribuer seront exprimés en pourcentage de la rémunération brute fixe annuelle 2022 des Bénéficiaires au jour de l'attribution et selon leur échelon :

- Direction Générale, Comité de Direction et Comité exécutif : 35% de la rémunération brute fixe annuelle
- Cadres et Non cadres : 20% de la rémunération brute fixe annuelle.

Le nombre d'actions correspondant sera connu au jour de l'acquisition et selon le cours moyen pondéré des trente derniers jours précédant l'acquisition.

Les conditions seront :

- 1 an d'acquisition et
- 1 an de conservation

Sauf pour le Bénéficiaire mandataire social qui devra conserver au nominatif au moins 40% des actions jusqu'au terme de son mandat social

Dérogation en cas de décès, invalidité ou départ / mise à la retraite

Tableau n°7 : actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social durant l'exercice clos le 31 décembre 2020, 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles en 2020 pour chaque mandataire social			
Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Mohamed BENBOUBKER	AGA 2018 : actions attribuées le 19/04/2019	23 545	Oui
TOTAL		23 545	

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles en 2021 pour chaque mandataire social			
Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Sylvestre BLAVET	AGA 2019 : actions attribuées le 24/04/2020	30 000	Oui
Mohamed BENBOUBKER	AGA 2019 : actions attribuées le 24/04/2020	18 750	Oui
TOTAL		48 750	

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles entre le 1 ^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2022 pour chaque mandataire social			
Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Sylvestre BLAVET	AGA 2020 : actions attribuées le 26/04/2021	16 400	Oui
Mohamed BENBOUBKER	AGA 2020 : actions attribuées le 26/04/2021	10 250	Oui
TOTAL		26 650	

Tableau n°8 : historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux – (bons de souscriptions d'actions)

Néant

Tableau n°9 : options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant

Tableau n°10 : historique des attributions gratuites d'actions

Historique des attributions gratuites d'action Information sur les actions attribuées gratuitement								
Date d'assemblée (38 mois)	25/02/16	25/02/16	25/02/16	25/02/16	25/02/16	29/06/18	29/06/18	17/06/22
Date du conseil d'arrêté des termes du plan	28/06/16 PAGA 2015	28/06/16 PAGA 2016	19/05/17 PAGA 2017	18/05/18 PAGA 2018	19/04/19 PAGA 2019	02/07/20 PAGA 2020	26/04/21 PAGA 2021	21/10/22 PAGA 2022
Date de conseil d'administration d'attribution des AGA	28/06/16	19/05/17	27/04/18	19/04/19	24/04/20	26/04/21	22/04/22	n/d
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	155 000	150 000	460 525	321 782	306 000	367 360	401 100	n/d
Sylvestre BLAVET	-	-	-	-	30 000	16 400	24 000	n/d
Yassir KHALID	15 000	-	-	-	-	-	n/d	n/d
Claude TEMPE	70 000	70 000	58 145	-	-	-	n/d	n/d
Mohamed BENBOUBKER	-	-	29 770	23 545	18 750	10 250	15 000	n/d
Date d'acquisition des actions	28/06/17	21/05/18	29/04/19	20/04/20	25/04/21	22/04/22	22/04/2023	n/d
Date de fin de période de conservation	28/06/18	21/05/19	29/04/20	20/04/21	25/04/22	22/04/23	22/04/2024	n/d
Nombre d'actions acquises au 31/12/22 et au 30/06/22	140 000	150 000	374 351	279 064	291 000	246 413	n/a	n/d
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	15 000	0	86 174	42 718	15 000	120 887	n/a	n/d
Actions attribuées gratuitement restant à acquérir au 31/12/21 et au 30/06/22	0	0	0	0*	0**	0***	401 100****	900 000*****

* Seules 321 782 actions sur 600 000 ont été attribuées le 19 avril 2019 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires du fait notamment que certains salariés bénéficiaires du PAGA 2018 ont quitté les effectifs des sociétés du Groupe au 19 avril 2019. Sur ces AGA 2018 attribuées seules 279 064 actions ont été acquises le 24 avril 2020.

** Seules 306 000 actions sur 600 000 ont été attribuées le 24 avril 2020 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires du fait notamment que certains salariés bénéficiaires du PAGA 2019 ont quitté les

effectifs des sociétés du Groupe au 26 avril 2020. Sur ces AGA 2019 attribuées seules 291 000 actions ont été acquises le 26 avril 2021.

*** Seules 367 360 actions sur 900 000 ont été attribuées le 26 avril 2021 à l'ensemble des dirigeants et des salariés bénéficiaires du fait notamment que certains salariés bénéficiaires du PAGA 2020 ont quitté les effectifs des sociétés du Groupe au 26 avril 2021. Sur ces AGA 2020 attribuées seules 246 413 actions ont été acquises le 22 avril 2022.

**** Seules 401 100 actions sur 900 000 ont été attribuées le 22 avril 2022 à l'ensemble des dirigeants et salariés bénéficiaires.

***** Un maximum de 900 000 actions pourront être distribuées en 2023 au titre de 2022.

13.1.4 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

A la date du présent document, aucun mandataire social et dirigeant mandataire social ne bénéficie d'actions de performance individuelle de la Société.

Dans le cadre de plan d'actions gratuites 2018 (PAGA 2018), 2019 (PAGA 2019), 2020 (PAGA 2020) et 2021 (PAGA 2021), des actions gratuites ont été attribuées à des dirigeants mandataires sociaux et à des mandataires sociaux selon des critères de performance.

Ainsi, pour l'année 2017, 58 145 actions ont été attribuées le 27/04/2018 au Directeur Général et au Directeur Général Délégué et 29 770 actions à un administrateur. Seules celles du Directeur Général et de l'administrateur ont été acquises le 29 avril 2019.

Ainsi, pour l'année 2018, 23 545 actions ont été attribuées le 19/04/2019 à un administrateur. Elles ont été acquises le 24 avril 2020.

Pour l'année 2019, 30 000 actions ont été attribuées au Président Directeur Général et 18 750 à un administrateur. Elles ont été acquises le 25 avril 2021.

Pour l'année 2020, 16 400 actions ont été attribuées au Président Directeur Général et 10 250 à un administrateur. Elles pourront être acquises en avril 2022.

Pour l'année 2021, 24 000 actions ont été attribuées au Président Directeur Général et 15 000 à un administrateur. Elles pourront être acquises en avril 2023.

13.1.5 Régime complémentaire de retraite, contrat de travail

Tableau n°11 : précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

Tableau de synthèse des contrats de travail et des engagements liés à la cessation de fonctions des dirigeants mandataires sociaux								
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Sylvestre BLAVET								
Administrateur depuis le 17/06/2015, Président du conseil d'administration depuis le 31/01/2017 et Directeur Général depuis le 26/01/2019		X		X		X		X
Date de début de mandat	26/01/2019							
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Laurent LEVY								
		X		X				X
Date de début de mandat	2 juillet 2020							

Date de fin de mandat	Fin du mandat de Directeur Général Délégué le 8 novembre 2021
-----------------------	--

13.2 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

Il n'existe aucune somme provisionnée ou constatée par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux.

14 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1 Date d'expiration des mandats actuels

Nom	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Sylvestre BLAVET	AG du 18 juin 2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Yassir KHALID	AG du 18 juin 2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Olivier MARTIN	AG du 18 juin 2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Mohamed BENBOUBKER	AG du 6 juillet 2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Claude TEMPE	AG du 20 juin 2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Thomas DE VILLEMEUR	CA du 6 avril 2022 ratifié AG 17 juin 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026
Isabelle FOURMENTIN	AG 17 juin 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Ludovic HUITOREL	AG 17 juin 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Géraldine PÉRICHON	AG 17 juin 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027
Laurent VANHÉE	AG 17 juin 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

14.2 Contrats de services liant les administrateurs et la Société

Se reporter au paragraphe 17.1 du présent document.

A l'exception des contrats mentionnés au paragraphe 17.1 du présent document, il n'existe pas, au 31 décembre 2021, d'autres contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

14.3 Comité d'audit et de rémunération

A la date du présent Document, le Conseil d'administration a constitué quatre comités spécialisés le 17 juin 2022.

Comité d'audit : composé de 4 membres : Géraldine PERICHON, Thomas DE VILLEMEUR, Olivier MARTIN et Yassir KHALID.

Comité RSE : composé de 3 membres : Isabelle FOURMENTIN, Claude TEMPE et Laurence VAHNEE.

Comité des rémunérations et des nominations : composé de 3 membres : Laurence VAHNEE, Yassir KHALID et Isabelle FOURMENTIN.

Comité Stratégique : composé de 4 membres : Ludovic HUITOREL, Olivier MARTIN, Géraldine PERICHON et Thomas DE VILLEMEUR.

Un comité de direction a été créé par le Conseil d'administration lors de la réunion qui s'est tenue le 21 avril 2017. Il peut être composé de 3 à 10 membres, nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Directeur Général.

A ce jour les membres sont :

- Florent CANETTI (Directeur Financier Groupe FREELANCE.COM)
- Mohamed BENBOUBKER (Directeur Général FREELANCE.COM Maroc)
- Bernard ROZINTHE (Directeur de SAGE SA)

Le comité de direction concourt à la direction effective de l'entreprise et ses filiales :

- Pilotage des différentes activités concourant à l'objet social
- Suivi des décisions du Conseil d'Administration
- Validation des investissements (jusqu'à 200 K€)
- Validation des embauches (information préalable du conseil d'administration et/ou présentation des candidats pour des packages supérieurs à 90 K€ bruts / an)
- Validation des augmentations annuelles des rémunérations (information préalable du conseil d'administration)
- Construction du budget annuel consolidé
- Contrôle du reporting et des comptes consolidés présentés au Conseil d'Administration au cours de 5 réunions annuelles.

14.4 Gouvernement d'entreprise

A la date du présent document, en raison de sa taille et de la fréquence des réunions des administrateurs facilitant la communication et les échanges entre les membres et la mise en œuvre des orientations stratégiques, FREELANCE.COM ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

A ce jour, la référence globale à un code de gouvernement d'entreprise n'est donc pas apparue adaptée à la situation actuelle de la Société, étant précisé, que la Société a établi et met en œuvre des procédures internes lui garantissant un niveau de contrôle interne satisfaisant.

Cependant, si la Société n'a pas choisi, à ce stade, d'adhérer formellement à un code, elle considère toutefois respecter la plupart des recommandations proposées par le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites émis par MiddleNext en septembre 2016 et mis à jour en septembre 2021, les mesures mises en place par la Société ayant été décrites au paragraphe 12 ci-dessus et au présent paragraphe :

Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de septembre 2021	Application au sein de FREELANCE.COM
R1 : Déontologie des membres du conseil	Respecté
R2 : Conflits d'intérêts	Respecté
R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil	Respecté
R4 : Information des membres du conseil	Respecté
R5 : Formation des membres du conseil	Respecté
R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	Respecté
R7 : Mise en place de comités	Respecté
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	Respecté
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Respecté
R10 : Choix de chaque administrateur	Respecté
R11 : Durée des mandats des membres du Conseil	Respecté
R12 : Rémunération de l'administrateur	Respecté
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Non Respecté
R14 : Relation avec les « actionnaires »	Respecté
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	Respecté
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Respecté
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	Respecté
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	Respecté
R19 : Indemnité de départ	Respecté
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	Respecté
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	Respecté
R22 : Revue des points de vigilance	Respecté

Le Conseil d'administration se réunit également régulièrement afin de discuter et le cas échéant entériner les décisions stratégiques de l'entreprise.

Les actions de la Société n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, le Président du Conseil d'administration n'est pas tenu d'établir de rapport relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par la Société, conformément à l'article L 225-37 du Code de commerce.

La Société a cependant mis en place un certain nombre de procédures internes lui garantissant un niveau de contrôle interne satisfaisant sur les points suivants :

- Fiabilité de l'information comptable et financière,
- Optimisation et sécurisation des opérations en conformité avec les lois et réglementations applicables,
- Sécurité des personnels et des actifs.

14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise

Aucune décision des organes d'Administration, de Direction ou de l'Assemblée Générale des actionnaires n'a d'incidence significative potentielle sur la gouvernance d'entreprise et aucune modification future de la composition des organes d'administration et de direction et des comités n'a été décidée par les organes d'Administration ou de Direction ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

15 SALARIES

15.1 Nombre de salariés

Au 30 juin 2022, l'effectif permanent du Groupe est de 286 salariés contre 238 au 31 décembre 2021.

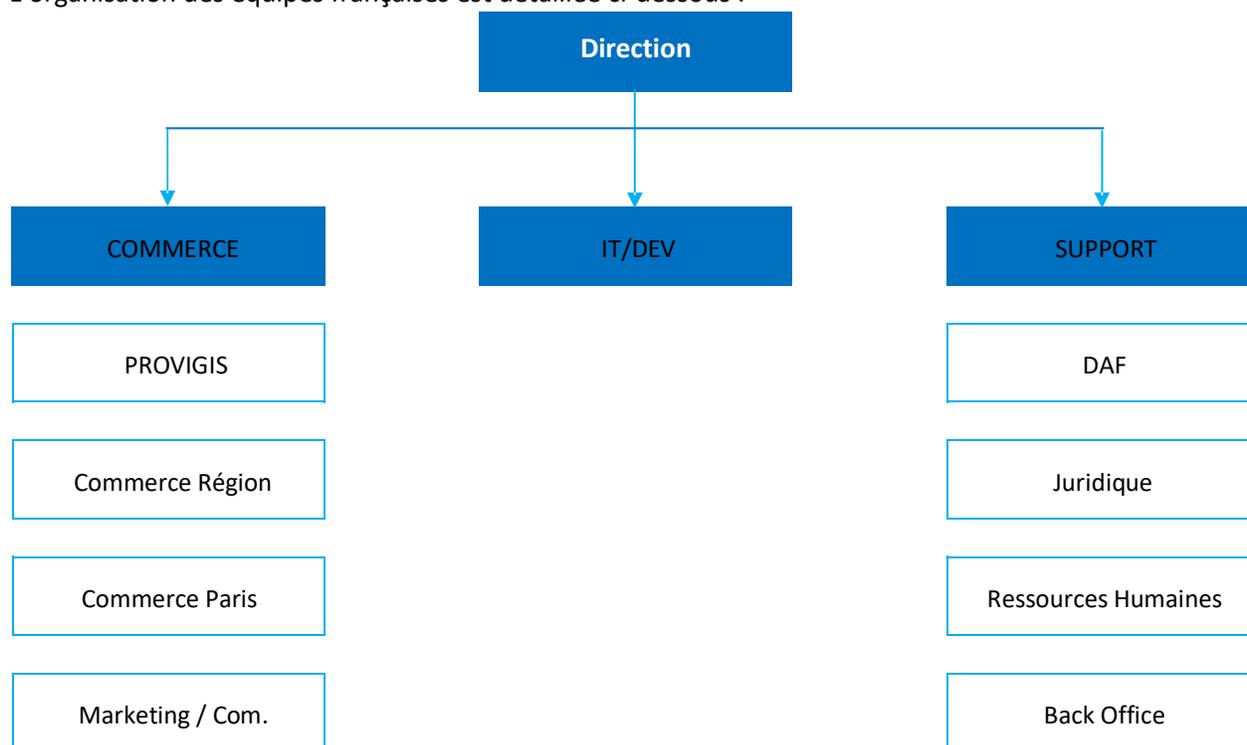
L'évolution des effectifs permanents est la suivante :

Effectif	30/06/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Cadres	207	198	150	84
En % du total	72%	70%	74%	63%
- France	183	174	131	67
- Etranger	24	24	19	18
Employés	79	84	54	49
En % du total	28%	30%	26%	37%
- France	55	60	49	45
- Etranger	24	24	6	4
TOTAL	286	283	204	133

Ces effectifs n'incluent pas les salariés portés ni les intérimaires.

Au 30 juin 2022, 83% de l'effectif est basé en France et principalement basé au siège de la Société. L'effectif étranger est basé au Maroc, en Suisse ou en Allemagne.

L'organisation des équipes françaises est détaillée ci-dessous :



15.2 Participation et options des dirigeants

A la date du présent Document, la participation directe des mandataires sociaux est détaillée dans le paragraphe 16.1 ci-dessous.

Des attributions d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux ont été réalisés.

Des informations complémentaires sur ces plans sont disponibles dans le paragraphe 13.1 du présent document.

Il n'existe pas à ce jour de plan de souscription d'options à destination des mandataires sociaux.

15.3 Contrats d'intéressement et de participation des salariés

A la date du présent document, la Société n'a mis en place aucun contrat d'intéressement ou de participation des salariés.

Toutefois, plusieurs plans d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place au profit de salariés :

1. PAGA 2016 : Le conseil d'administration réuni le 19 mai 2017 a décidé d'attribuer gratuitement 150 000 actions au titre de l'exercice 2016 : 140 000 à ses dirigeants (Directeur Général et Directeur Général Délégué) et 10 000 actions à un de ses salariés sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Ces actions ont été acquises en totalité définitivement le 20 mai 2018.
2. PAGA 2017 : Le conseil d'administration réuni le 27 avril 2018 a décidé d'attribuer gratuitement 460 525 actions au titre de l'exercice 2017 à certains salariés et aux dirigeants sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Seules 374 351 de ces actions ont été acquises définitivement le 29 avril 2019.
3. PAGA 2018 : Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2019 a décidé d'attribuer gratuitement 321 782 actions au titre de l'exercice 2018 à certains salariés et aux dirigeants sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Seules 279 064 de ces actions ont été acquises définitivement le 24 avril 2020.
4. PAGA 2019 : Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2020 a décidé d'attribuer gratuitement 306 000 actions au titre de l'exercice 2019 à certains salariés et aux dirigeants sous condition de présence d'un an et de détention d'un an. Seules 291 000 de ces actions ont été acquises définitivement le 26 avril 2021.
5. PAGA 2020 : Le conseil d'administration du 2 juillet 2020 a prévu d'attribuer gratuitement jusqu'à 528.000 actions au titre de l'exercice 2020 au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du groupe, de présence d'un an, d'attribution d'un an et de détention d'un an. Le conseil d'administration du 26 avril 2021 a décidé d'attribuer uniquement 367 360 actions. Seules 246 413 de ces actions ont été acquises le 22 avril 2022.
6. PAGA 2021 : Le conseil d'administration réuni le 26 avril 2021 a décidé d'attribuer gratuitement jusqu'à 900 000 actions au titre de l'exercice 2021 au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du Groupe, de présence d'un an, d'attribution d'un an et de

détention d'un an. Le conseil d'administration du 22 avril 2022 a décidé d'attribuer uniquement 401 100 actions.

7. PAGA 2022 : Le conseil d'administration réuni le 21 octobre 2022 a décidé d'attribuer gratuitement jusqu'à 900 000 actions au titre de l'exercice 2022 au profit des salariés permanents du Groupe sous condition de performance du Groupe, de présence d'un an, d'attribution d'un an et de détention d'un an

Actions à attribuer gratuitement						
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2020 (ou au 01/07/2020 pour les salariés d'Inop's)	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	PAGA 2020 : Plan décidé le 02/07/2020 – actions attribuées 26/04/2021	367 360**	1 609 036,80 €*	22/04/2022	22/04/2023	Oui***

* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 26/04/2021 (4,38 €), jour de leur attribution

** Sur ces 367 300 AGA 2020, seules 246 413 actions ont été définitivement acquises

*** Attribution en fonction des critères de performance appliqués à l'exercice 2020 à savoir un pourcentage de 15% de croissance de la marge brute et de l'EBIT

Actions à attribuer gratuitement						
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021						
Actions à attribuer gratuitement par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque salarié du Groupe au 01/01/2021	N° et Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions à la date de leur attribution	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance

Total	PAGA 2021 : Plan décidé le 26/04/2021– actions attribuées 22/04/2022	401 100	2 988 195 €* 	22/04/2023**	22/04/2024**	Oui***
-------	--	---------	------------------	--------------	--------------	--------

* Actions valorisées au cours de l'action FREELANCE.COM au 22/04/2022 (7,45 €), jour de leur attribution

** Date à titre indicatif

*** Attribution en fonction des critères de performance appliqués à l'exercice 2021 à savoir un 15% de croissance de la marge brute et un EBIT de 3,5%

Le 21/10/2022, l'Assemblée Générale de FREELANCE.COM a approuvé le lancement du plan d'actions gratuites « PAGA 2022 » dont l'attribution se fera en fonction de :

- Critères de performance du Groupe :
 - o REX de 3,5% (seuil de déclenchement à partir de 2,5%, linéaire entre 2,5 et 3,5%)
 - o Croissance de la marge brute de 15% (seuil de déclenchement à partir de 5%, linéaire entre 5 et 15%)
- L'échelon de chaque salarié selon 2 échelons : (i) Direction Générale, Comité de Direction et Comité exécutif et (ii) Cadres et Non Cadres.

Les Bénéficiaires seront : Tous les salariés et mandataires sociaux de la Société et tous les salariés permanents des sociétés Freelance Services, Helvetic Payroll, Helvetic Payroll Zurich, Ergonos Consulting, SAGE, Freelance.com Maroc et Ego Interim , en poste au 1er janvier 2022.

Les Bénéficiaires embauchés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 bénéficieront du PAGA 2022 dès leur embauche mais au prorata temporis de la durée de leur contrat au cours de l'exercice considéré.

Un maximum de 900 000 actions pourra être distribué en 2023 au titre de 2022. Les droits attribués seront plafonnés à un nombre maximum de 900 000 actions si les critères de performance fixés sont atteints à 100%.

Les droits à attribuer seront exprimés en pourcentage de la rémunération brute fixe annuelle 2022 des Bénéficiaires au jour de l'attribution et selon leur échelon :

- o Direction Générale, Comité de Direction et Comité exécutif : 35% de la rémunération brute fixe annuelle
- o Cadres et Non cadres : 20% de la rémunération brute fixe annuelle.

Le nombre d'actions correspondant sera connu au jour de l'acquisition et selon le cours moyen pondéré des trente derniers jours précédant l'acquisition.

Les conditions seront :

- o 1 an d'acquisition et
- o 1 an de conservation

Sauf pour le Bénéficiaire mandataire social qui devra conserver au nominatif au moins 40% des actions jusqu'au terme de son mandat social

Dérogation en cas de décès, invalidité ou départ / mise à la retraite

15.4 Déclaration de performance extra-financière – dpef 2021

Pour rappel

L'exercice 2021 a été pour les entreprises françaises la quatrième année de mise en œuvre de la déclaration de performance extra-financière (« DPEF ») dans le contexte de l'adoption en France de la loi PACTE.

Conformément aux articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après la déclaration de performance extra-financière – DPEF – de la société Freelance.com et de ses filiales (ci-après, le Groupe Freelance).

Un DPEF qui mettra l'accent sur des sujets particulièrement d'actualité, à savoir la formalisation des raisons d'être, la structuration des politiques et des objectifs RSE.

1. Préambule

Se mobiliser pour atteindre nos ambitions de développement responsable

La responsabilité environnementale est une des valeurs fondamentales du groupe Freelance.com. Les engagements de freelance.com sont formalisés par une Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE), document de référence définissant les objectifs, principes et rôles de chacun. En réalisant cette charte, Freelance.com s'est engagé à respecter et à promouvoir dans ses activités et sa sphère d'influence les principes relatifs aux droits de l'homme, du droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la discrimination.

Dans le cadre de sa Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale, Freelance.com s'engage à :

1. Protéger l'environnement, contribuer à préserver les ressources naturelles et la biodiversité, lutter contre le changement climatique, par la réduction substantielle des impressions papier, l'adaptation de nos locaux à des énergies propres et non polluantes, le choix de nos fournisseurs et sous-traitants selon les critères écologiques.
2. Choix de nos partenaires ayant une aptitude à promouvoir par l'innovation, la recherche et développement, des solutions environnementales, économiques et sociales répondant aux besoins des générations futures.
3. Sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux environnementaux et à l'adaptation des comportements qui doivent en découler.
4. Promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations pour assurer l'égalité des chances.
5. Favoriser le développement des compétences et la promotion sociale de nos collaborateurs tout au long de leur vie professionnelle, par des formations continues.
6. Garantir un environnement de travail stimulant et ouvert au dialogue, dans le respect des règles et des normes de travail.

Monsieur Sylvestre BLAVET
Président Directeur Général

1. Se mobiliser pour atteindre nos ambitions de développement responsable

1.1. La mission du Groupe Freelance

La mission du Groupe Freelance traduit sa volonté d'inscrire le développement responsable au cœur de sa stratégie d'entreprise et cherche à combiner création de valeurs et amélioration de son empreinte, dans une forme d'économie écologique indispensable aux futures sociétés humaines.

Pour ce faire, la charte Groupe de responsabilité sociétale et environnementale est le garant de notre engagement.

L'ampleur d'une telle transformation s'appuie sur la capacité de chaque collaborateur et de chaque partie prenante, quels que soient leur périmètre, d'exercer leur propre engagement, et ainsi de contribuer à créer une entreprise plus respectueuse de la planète.

1.2. La charte Groupe de responsabilité sociétale et environnementale, le garant de notre engagement

La responsabilité environnementale est une des valeurs fondamentales du groupe Freelance.

Les engagements du Groupe Freelance sont formalisés par **une Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)**, document de référence définissant les objectifs, principes et rôles de chacun.

En réalisant cette charte, le Groupe s'engage à respecter et à promouvoir dans ses activités et sa sphère d'influence les principes relatifs aux droits de l'homme, du droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la discrimination.

En outre, notre Groupe a obtenu l'évaluation SILVER pour ses performances RSE (source ECOVADIS) ; ceci, à travers son engagement public au Pacte Mondial des Nations Unies.

1.3. L'engagement de chacun

Le déploiement de la politique de développement responsable du Groupe s'appuie sur l'engagement de chacun. Sur les périmètres de responsabilités, chaque collaborateur, équipe s'assure de la bonne implémentation de cette politique, de sa communication, du partage de bonnes pratiques ; ainsi que du reporting notamment auprès du service responsable des problématiques environnementales.

2. Avoir une démarche responsable

2.1. Notre politique Green IT

- La rationalisation des impressions : réduction du volume d'impression (noir et blanc, recto-verso, systématisation de l'aperçu avant l'impression...) collecte et recyclage des consommables (papier, toners, cartouches) réutilisation des papiers imprimés non utilisés comme brouillon ou bloc-notes, logo visuel invitant à ne pas imprimer en bas de chaque email.
- La mise en veille des ordinateurs après 10 minutes d'inactivité.
- Les matériels qui ne demandent pas un fonctionnement permanent sont systématiquement éteints et non mis en veille.
- Sauf panne, le matériel informatique n'est pas renouvelé avant 5 ans minimum d'utilisation.

- La société incite son personnel à utiliser les outils de réunion à distance
- Se désabonner des newsletters non consultées

2.2. Gestion des déchets

Le Groupe Freelance applique sa politique de collecte et de traitement des déchets à tous les niveaux au sein de la société.

- Des corbeilles dédiées au papier, au plastique et au verre sont à la disposition des employés.
- Collecte de bouchons usagés à envoyer à l'association « Bouchons d'Amour ».
- Mise en place d'une collecte de piles usagées.

2.3. Réduction des déplacements et valorisation des modes de transports en commun

Le Groupe Freelance est engagé dans une démarche de minimisation des déplacements, notamment grâce à la visioconférence.

Les salariés bénéficient de la prise en charge de leur titre de transport (à 50 %). Ainsi, la quasi-totalité des employés se rendent sur leur lieu de travail en transport en commun.

3. Exercer notre responsabilité d'employeur

Précisions

Le périmètre de consolidation pour la partie « Exercer notre responsabilité d'employeur » est basé sur l'effectif annuel moyens des filiales ayant des salariés (salariés permanents) au 31 décembre 2021.

Et, les données quantitatives sont collectées via un outil de partage en ligne et sont saisies par le service des ressources humaines.

Les indicateurs santé, sécurité et absentéisme se reportent au même critère que celui-ci avant.

Les indicateurs de formations 2021 tiennent compte de l'ensemble des filiales.

3.1. Droits humains / Santé, sécurité et ergonomie / Bien-être au travail

Les principes d'action et de comportement du Groupe Freelance s'inscrivent dans le respect et l'adhésion à : la déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions de l'organisation internationale du travail, les principes directeurs de l'OCDE, notamment pour la lutte contre la corruption.

Le Groupe a adopté, à ce propos, une charte/un Code éthique anticorruption, loi Sapin II, à laquelle ont adhéré l'ensemble des protagonistes.

Pour mémoire

Ce code exprime le souci permanent du Groupe FREELANCE.COM au respect absolu de l'éthique d'affaire que le Groupe s'est assigné. Il constitue à ce titre les principes fondamentaux régissant la matière auxquels nos collaborateurs sont soumis au quotidien. Il impose les règles éthiques à respecter notamment en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence et prévoit en conséquence le dispositif d'alerte professionnelle y afférent.

Diffusé aux dirigeants et collaborateurs du Groupe, ce code vise un objectif : la tolérance zéro en matière de corruption.

La commission d'un acte de corruption ou de trafic d'influence est un acte grave et illégal, pour FREELANCE.COM, ainsi que pour ses filiales.

Conformément à l'article 17 de la loi Sapin II, le Groupe applique un dispositif spécifique de lutte contre la corruption, notamment à travers la formation des personnels les plus exposés, et d'un dispositif de contrôle interne adapté.

Ce code est intégré au règlement intérieur du Groupe. Plus particulièrement, ce Code a pour objet de rappeler à tous, les principes de base relatifs à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence et a ainsi vocation à identifier, au sein du Groupe, les situations à risque et les règles de conduite à adopter à cet égard.

Il s'applique à l'ensemble des personnels permanents (Dirigeants, salariés en CDI) et occasionnels (stagiaires, CDD, contrats de professionnalisation, salariés portés, prestataires sur site, prestataires, intermédiaires, fournisseurs, clients, etc. du Groupe, (ci-après les « Collaborateurs »).

Les dirigeants du Groupe doivent à ce titre avoir une attitude exemplaire avec une conduite éthique exempte de toute ambiguïté dans le respect absolu des règles légales et morales régissant les affaires. L'ensemble de l'équipe d'encadrement veille également au respect absolu de ces règles éthiques.

En matière de bien-être et de santé au travail

Le Groupe Freelance s'engage à contribuer à l'épanouissement de ses collaborateurs. En ce sens, elle a mis en place différentes mesures participant au bien-être de ses salariés.

Management de proximité

Chaque collaborateur est encadré individuellement dans son parcours et sa carrière au sein du groupe par un responsable dédié. En favorisant le dialogue, le responsable conduit le salarié sur la voie de la réussite et du développement professionnel en l'encourageant à développer ses compétences au quotidien.

Avantages et services aux salariés

Le Groupe a mis en place une gamme d'avantages et services à destination de ses salariés :

- Titres de transport : 50 % du prix du titre de transport est pris en charge par le groupe.
- Mutuelle Groupe : 70 % des cotisations sont prises en charge par la société.
- Prime de congés (conventionnelle) : Mise en place afin de faciliter les départs en vacances de nos collaborateurs, cette prime est versée chaque année sur la fiche de paie de juin. De plus, des chèques cadeaux sont remis à nos collaborateurs pour la période de Noël.
- Activités extra-professionnelles : Le Groupe propose à ses collaborateurs des activités tout au long de l'année (bowling, football en salle, karting, etc.). Elle prend en charge le cas échéant les frais de participation (équipement, déplacement, buffet, etc.).

De plus, la sécurité et la santé des personnes sont des valeurs fondamentales. Le groupe considère qu'il relève de sa responsabilité de protéger davantage tous ses collaborateurs contre les risques professionnels et de renforcer leur sécurité.

Cela passe par :

- Le respect des règles et de normes
- L'ambiance de travail : température des locaux, aération/ventilation, éclairage, exposition au bruit, rythmes et horaires de travail, etc.

- Prévenir durablement les troubles musculosquelettiques (TMS).
- Eviter les risques psychosociaux : stress, agressions physique ou verbale, etc.
- Réduction de situations dangereuses : vérifications périodiques des installations électriques, limitation de l'exposition ou remplacement des produits dangereux, etc.,
- Présence de signalisation dans les couloirs, extincteurs, plans et consignes de sécurité en cas d'évacuation.

3.2. Développement des compétences et gestion des carrières

La formation fait partie intégrante de la politique Ressources Humaines du Groupe et vise à assurer le maintien des compétences nécessaires à la bonne tenue des postes et responsabilités, à la sécurité au travail, et au développement professionnel des collaborateurs.

F. BILAN PÉDAGOGIQUE : STAGIAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE FORMATION DISPENSÉE DIRECTEMENT PAR L'ORGANISME			
F - 1. TYPE DE STAGIAIRES DE L'ORGANISME		Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur, par un OPCA ou un OPACIF.....a		5627	102551
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public.....b		0	0
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement OPCA.....c		0	0
Particuliers à leurs propres frais.....d		0	0
Autres stagiaires.....e		3576	94365
TOTAL (a + b + c + d + e).....(1)		9203	196916
F - 2. ACTIVITÉ EN PROPRE DE L'ORGANISME		Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Formés par votre organisme pour son propre compte.....a		5634	102743
Formés par votre organisme pour le compte d'un autre organisme.....b		3569	94173
TOTAL (a + b).....(2)		9203	196916
F - 3. OBJECTIF GÉNÉRAL DES PRESTATIONS DISPENSÉES		Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Formations visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle (hors certificat de qualification professionnelle) inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).....a		19	2158
dont de niveau I et II (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur).....		0	0
dont de niveau III (BTS, DUT, écoles de formation sanitaire et sociale.....)		19	2158
dont de niveau IV (BAC professionnel, BT, BP, BM.....)		0	0
dont de niveau V (BEP, CAP ou CFPA 1 ^{er} degré.....)		0	0
Formations visant un certificat de qualification professionnelle (CQP).....b		0	0
Formations visant une certification et/ou une habilitation inscrite à l'inventaire de la CNCP.....c		0	0
Autres formations professionnelles continues.....d		9170	194427
Bilans de compétence.....e		12	289
Actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience.....f		2	42
TOTAL (a + b + c + d + e + f).....(3)		9203	196916
F - 4. SPÉCIALITÉS DE FORMATION			
Cinq principales spécialités de formation (indiquer la spécialité en clair)	Code	Nombre de stagiaires	Nombre total d'heures de formation suivies par l'ensemble des stagiaires
Autres.....	999	7390	155694
Développement des capacités comportementales et relationnelles	413	743	11240
Spécialités plurivalentes des services	300	653	16593
Spécialités plurivalentes de la communication	320	338	5286
Formations générales	100	79	8103
Autres spécialités :		0	0
TOTAL :.....(4)		9203	196916

3.3. Egalité des chances

Le Groupe cherche activement à s'assurer que le personnel reflète toute la diversité de son environnement professionnel. Sa politique sur les droits de l'Homme édicte clairement sa responsabilité : garantir l'égalité des chances des salariés et assurer la reconnaissance et le respect de la diversité des individus et des opinions.

Son engagement en faveur de l'égalité et sa politique de non-discrimination se traduisent également par des initiatives spécifiques contre le harcèlement et la discrimination.

Cet engagement s'applique dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines, telles que l'embauche, la formation, l'avancement ou encore la promotion professionnelle des collaborateurs, etc.

Des engagements qui sont faits notamment dans l'optique de participer de manière volontaire à l'amélioration des conditions de travail et contribuer à l'évolution de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

3.4. Diversité

Le Groupe Freelance recrute ses salariés en privilégiant la diversité des profils. De plus, le groupe s'engage à offrir, tant aux nouveaux embauchés qu'à ses collaborateurs déjà en poste, des parcours professionnels variés et correspondant à leurs attentes.

Une politique volontariste qui a conduit le Groupe à entamer des démarches de progrès sur des sujets tels que la diversité, l'égalité des chances ou encore l'amélioration continue des conditions de travail.

Le Groupe encourage la libre expression des collaborateurs et respecte l'exercice des libertés dans la représentation du personnel, dans le cadre des différentes législations nationales applicables.

Afin de garantir que les règles de bonne conduite et d'éthique sont bien respectées dans toutes ses entités juridiques et par l'ensemble de ses collaborateurs, le Groupe procède régulièrement à des audits de contrôle internes et / ou externes.

Chaque collaborateur, dans le cadre des responsabilités qu'il exerce et du poste qu'il occupe est également invité à acquérir une connaissance suffisante des règles de droit et obligations applicables à ses activités professionnelles et à les observer de bonne foi.

Insertion des personnes handicapées

Afin de faciliter l'insertion des personnes à mobilité réduite, le Groupe n'hésite pas à s'approvisionner (fournitures de bureautique) auprès d'entreprises adaptées employant des personnes handicapées (Antilope, Les Ateliers Breton, etc.).

Les indicateurs

En matière d'emploi :

- **l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique (France)**

SEXE	Hommes	Femmes	Total
2021	100	136	236
2020	59	82	141
2019	49	63	112
2018	40	58	98
2017	44	59	103

AGE	Moins de 25 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans	45 à 49 ans	50 ans et +	Total
2021	11	46	47	42	33	22	35	236
2020	18	25	33	21	12	15	17	141
2019	17	25	25	10	14	12	9	112
2018	10	31	20	12	8	10	7	98
2017	14	27	19	17	9	8	9	103

ZONE GEOGRAPHIQUE	2021	2020	2019	2018	2017
Paris	185	112	87	81	87
Nantes	5	3	2	2	2
Nice	1	1	1	1	1
Lyon	5	7	8	3	3
Toulouse	3	5	4	3	2
Rennes	4	3	2	2	2
Bordeaux	2	2	1	1	1
Var	1	2	2	1	1
Strasbourg	1	3	3	2	2
Caen	1	1	1	1	1
Lille	1	1	1	1	1
Montpellier	1				
Saint Malo	1				
La Réunion	4				
La Murette	8				
Anancy	13				
Total	236	141	112	98	103

- **les embauches et les licenciements ;**
 2021 : 165 entrées et 0 licenciement
 2020 : 27 entrées et 0 licenciement
 2019 : 36 entrées et 0 licenciement
 2018 : 54 entrées et 0 licenciement
 2017 : 57 entrées et 8 licenciements

- **les rémunérations et leur évolution ;**

	2021	2020	2019	2018	2017
Rémunérations moyennes annuelles	44 937,26€	37 773,07€	29 722,10€	31 667,55€	28 138,89€

En matière d'organisation du travail :

- l'organisation du temps de travail ;

Les collaborateurs de Freelance Services travaillent 36 heures et 30 minutes réparties sur 5 jours travaillés. Afin de respecter la législation en matière de réduction du temps de travail, 8 jours de « repos RTT » sont accordés annuellement au prorata temporis. Ces jours s’ajoutent aux congés légaux ou conventionnels et au repos hebdomadaire habituel.

En matière de santé et de sécurité :

- **les conditions de santé et de sécurité au travail ;**
- **les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ;**

2021 : 1 accident du travail dont 1 accident de trajet

2020 : 1 accident du travail dont 1 accident de trajet

2019 : 5 accidents du travail dont 4 accidents de trajets comprenant 1 arrêt de travail

2018 : 0

2017 : 1 accident de travail avec 1 arrêt

- **l’absentéisme ;**

	2021	2020	2019	2018	2017
Taux d’absentéisme	7,76%	4,86%	4,24%	3,35%	2,66%

4. S’engager auprès de nos fournisseurs et sous-traitants

4.1. Gérer les risques fournisseurs

La gestion du risque fournisseur est une problématique adressée par les équipes achats depuis plusieurs années et s’inscrit dans les process de fonctionnement des différentes directions.

L’évaluation des risques (financiers, qualité, organisationnels, RSE …) est traitée de manière progressive dans le cadre de l’homologation des fournisseurs.

4.2. Nourrir des relations de partenariat créatrices de valeurs

La stratégie du Groupe de nourrir des relations de partenariat créatrices de valeurs est faite de manière à garantir un approvisionnement respectueux des principes d’achats responsables.

En outre, le Groupe s’inscrit dans un modèle d’achats durables avec la volonté de développer des relations de long terme avec ses fournisseurs. En effet, entretenir des relations équilibrées avec ses fournisseurs représente un enjeu essentiel de responsabilité pour l’entreprise. Il s’agit donc d’un leitmotiv fort pour ses équipes.

Afin de concrétiser cet engagement, le Groupe a signé la « Charte Fournisseurs RSE – Anticorruption ».

4.3. Garantir l’intégrité de nos équipes / Encadrer leurs pratiques

Une vigilance particulière est portée à l’intégrité des équipes au contact des fournisseurs, avec la mise en place de :

- Procédures internes
- Formations spécifiques des nouveaux collaborateurs
- Contractualisation et audits
- Et dans un contexte économiquement très challengé, le respect des délais de paiement ; déterminant pour la pérennité financière des PME et fait l’objet d’une attention particulière du Groupe.

5. Améliorer l'empreinte environnementale

Le Freelance s'emploie, au niveau de l'ensemble de ses activités, à limiter au maximum son impact environnemental, notamment par l'utilisation de façon durable des ressources en eau, électricité, produits d'hygiène et de propreté mais également en réduisant la production de déchets.

5.1. Préserver l'environnement et réduire les déchets

La politique de gestion des déchets et de protection de l'environnement du Groupe a pour objectifs de :

- Réduire les quantités de déchets générés sur ses différents sites mais également chez les clients
- Sensibiliser les salariés au tri
- Limiter les gaspillages en eau et électricité.

5.2. Faire évoluer les comportements

Le Groupe s'est engagé à mobiliser ses salariés sur les économies d'énergie. Il favorise le co-voiturage et encourage ses salariés à prendre les transports en commun.

Charte fournisseurs RSE

FREELANCE.COM est signataire de la Charte Fournisseurs Responsables.



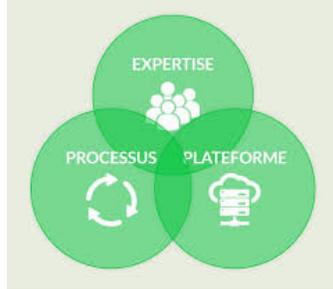
Liste alphabétique de la
Charte Relations fournisseurs responsables
A ce jour 2062 signataires

Du 11 février 2010 au 31 octobre 2019

Ecovadis

Créée en 2007, ECOVADIS est une PME française développant des solutions concernant les achats responsables. Elle aide les directions achat à évaluer la performance 'développement durable' de leurs fournisseurs.





ENVIRONNEMENT



DROITS
HUMAINS



16 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

16.1 Répartition du capital et des droits de vote

Depuis le 1^{er} janvier 2021,

- 494 986 actions nouvelles ont été créées le 5 mars 2021 à la suite de la réalisation de l'apport de titres COWORKEES ;
- 291 000 actions nouvelles ont été créées le 26 avril 2021 à la suite de l'acquisition de 291 000 du plan d'AGA 2019 ;
- 250 000 actions nouvelles ont été créées le 18 juin 2021 à la suite de la réalisation de l'apport de titres TMC ;
- 10 548 984 actions nouvelles ont été créées le 22 octobre 2021 à la suite de la conversion des obligations convertibles attribuées par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016 ;
- 7 500 000 actions nouvelles ont été créées le 28 octobre 2021 à suite à la réalisation de l'apport de titres HELVETIC PAYROLL.

Depuis le 1^{er} janvier 2022,

- 246 413 actions nouvelles ont été créées le 22 avril 2022 à la suite de l'acquisition de 246 413 du plan d'AGA 2020 ;
- 424 372 actions nouvelles ont été créées le 17 juin 2022 à la suite de la réalisation de l'apport du solde des titres INOP'S.

Ainsi, à la date du présent document, le capital social de FREELANCE.COM s'élève à 4 494 356,32 € divisé en 56 179 454 actions.

A la date du présent document et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote exerçable est la suivante :

	Actions		Droits de vote exerçables	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GRUPE CBV INGENIERIE (1)	32 980 014*	58,70%	54 593 999	63,07%
INTERSPIRO INTERNATIONAL SA (2)	1 099 459**	1,96%	1 410 149	1,63%
Sylvestre BLAVET (3)	46 401	0,08%	46 402	0,05%
Sous-total CBV INGENIERIE	34 125 874	60,74%	56 050 550	64,75%
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION (4)	5 995 115	10,67%	11 990 230	13,85%
Sylvain VIEUJOT (5)	14 712	0,03%	29 424	0,03%
Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT	6 009 827	10,70%	12 019 654	13,89%
Khaled YATOUJI (6)	4 875 000	8,68%	4 875 000	5,63%
Mohamed BENBOUBKER (7)	693 581	1,23%	1 358 162	1,57%
FREE-WORK Group (anciennement CO-MARTIN) (8)	318 566	0,57%	637 132	0,74%
Claude TEMPE (9)	262 379	0,47%	523 024	0,60%
Ludovic HUITOREL (10)	225 000	0,40%	225 000	0,26%
Y ADVISORY (11))	22 500	0,04%	45 000	0,05%
Auto-détention	31 961	0,06%	-	0,00%
Public + salarié	9 614 766	17,11%	10 826 984	12,51%
Total	56 179 454	100%	86 560 506	100,00%

* dont 762.603 au porteur

** dont 3 500 au porteur

- (1) GROUPE CBV INGENIERIE SAS au capital de 5 480 722,65 € est contrôlée par Thomas DE VILLEMEUR, administrateur de FREELANCE.COM depuis le 06/04/2022, et présidée par la société COUR DU MOULIN dont le président est Sylvestre BLAVET - Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de FREELANCE.COM depuis le 26/01/2019
- (2) INTERSPIRO INTERNATIONAL société anonyme de droit belge contrôlée par Thomas DE VILLEMEUR, administrateur de FREELANCE.COM depuis le 06/04/2022
- (3) Président du Conseil d'Administration et Directeur Général depuis le 26/01/2019
- (4) EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION est une fondation de droit luxembourgeois contrôlée par la famille VIEUJOT
- (5) Co-fondateur, ancien administrateur et ancien Directeur Général de FREELANCE.COM
- (6) Président de HELVETIC PAYROLL
- (7) Administrateur et dirigeant de FREELANCE.COM SARL MAROC
- (8) SAS détenue à 100% par Olivier MARTIN, Administrateur
- (9) Directeur Général jusqu'au 25/01/2019 et Administrateur depuis le 20/06/2019
- (10) Administrateur depuis le 17/06/2022
- (11) EURL au capital de 1 000 € détenue et gérée par Yassir KHALID (Administrateur référent)

Au 31 décembre 2021 et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Actions		Droits de vote exerçables	
	En nombre	En %	En nombre	En %
GROUPE CBV INGENIERIE	32 925 572*	59,32%	54 539 557	65,64%
INTERSPIRO INTERNATIONAL	1 069 638**	1,93%	1 380 328	1,66%
Sylvestre BLAVET	30 001	0,05%	30 002	0,04%
Sous-total CBV INGENIERIE	34 025 211	61,30%	55 949 887	67,33%
EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION	5 995 115	10,80%	8 990 230	10,82%
Sylvain VIEUJOT	14 712	0,03%	29 424	0,04%
Sous total EQUITATIVA HOLDING FOUNDATION et Sylvain VIEUJOT	6 009 827	10,83%	9 019 654	10,85%
Khaled YATOUJI	4 875 000	8,78%	4 875 000	5,87%
Mohamed BENBOUBKER	775 144	1,40%	1 507 993	1,81%
FREE-WORK Group (anciennement CO-MARTIN)	533 829	0,96%	1 067 658	1,28%
Claude TEMPE	260 867	0,47%	521 512	0,63%
Y ADVISORY	22 500	0,04%	45 000	0,05%
Auto-détention	21 656	0,04%	-	0,00%
Public + salarié	8 984 635	16,19%	10 106 125	12,16%
Total	55 508 669	100%	83 092 829	100,00%

* dont 762.603 au porteur

** dont 3.500 au porteur

16.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Au regard de l'article 23 des statuts de la Société, les actionnaires inscrits de manière nominative depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

16.3 Détention ou contrôle de la Société

Bien qu'ayant un poids important dans le capital de FREELANCE.COM, GROUPE CBV INGENIERIE ne dispose que de deux sièges au Conseil d'administration sur un total de 10. Cette répartition au sein du Conseil d'administration garantit que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Par ailleurs, les statuts ne contiennent aucune clause susceptible d'avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle (Cf. paragraphe 19.2.3.1 ci-dessous).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'action de concert entre actionnaires.

16.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à la date d'enregistrement du Document d'Enregistrement Universel, entraîner un changement de son contrôle.

17 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

17.1 Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

17.1.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Prestations de services avec Y ADVISORY SARL

Cette convention a été conclue avec la société Y ADVISORY SARL, dont le gérant est Monsieur Yassir KHALID, Administrateur de FREELANCE.COM, après autorisation préalable du conseil d'administration du 22 octobre 2021 :

Nature et objet : Prestation pour une mission de compréhension des objectifs de FREELANCE.COM en matière de rémunération des principaux cadres et employés clefs.

Modalités : Facturation forfaitaire de 10 000 euros hors taxes par mois.
Durée : 3 mois à compter du 1er novembre 2021.

Charge de l'exercice : 10 000 euros hors taxes.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L. 225-38 du code de commerce.

Convention d'acquisition de 22 615 actions INOP'S auprès de M. Laurent LEVY

Cette convention a été conclue avec Monsieur Laurent LEVY, Directeur Général Délégué de FREELANCE.COM, après autorisation préalable du conseil d'administration du 26 avril 2021 :

Nature et objet : Acquisition par FREELANCE.COM des 22 615 actions INOP'S détenues par Monsieur Laurent LEVY.

Modalités : 144,05 €/action INOP'S.

Coût sur l'exercice : Acquisition des 22 615 actions INOP'S auprès de Laurent LEVY le 23 juillet 2021 pour un montant global de 3 257 690,65 euros.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévus par l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Domiciliation de GROUPE CBV INGÉNIERIE

Cette convention est conclue avec GROUPE CBV INGÉNIERIE, dont le représentant de la société présidente, COUR DU MOULIN SARL, est Monsieur Sylvestre BLAVET, président de FREELANCE.COM.

Nature et objet : Domiciliation, à titre provisoire et précaire, concernant la moitié de la surface des bureaux pris à bail par FREELANCE.COM au 254, rue du Faubourg Saint Honoré à Paris et se terminant au plus tard en même temps que le bail commercial principal qui a commencé à courir le 15 novembre 2018.

Modalités : Prix : cinquante pour cent (50%) du loyer et des charges supportés par FREELANCE.COM, payables par trimestre civil à échoir, sur facture envoyée par FREELANCE.COM.

Facturation de l'exercice : 55 265,71 euros hors taxes.

Prestations de conseils et de services avec TEESI SARL

Cette convention a été conclue avec la société TEESISARL, dont le gérant est Monsieur Laurent LEVY, Directeur Général Délégué de FREELANCE.COM :

Nature et objet : Prestation pour une mission de conseil et d'assistance auprès du groupe FREELANCE.COM.

Modalités : Facturation forfaitaire de 48 000 euros hors taxes par trimestre.
Rémunération variable maximum de 60 000 € en fonction du taux de rentabilité de la société INOP'S.

Facturation de l'exercice : 234 267 euros hors taxes dont 164 267 euros hors taxes au titre de la rémunération fixe et 70 000 euros hors taxes au titre de la rémunération variable (dont 10 000 € relatifs à 2020)..

Fait à Champs sur Marne et à Paris, le 25 avril 2022
Les Commissaires aux Comptes

Cabinet PÉRON et Associés
Jean François PÉRON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

Comptabilité Audit Développement
Alexandre DROUHIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

17.1.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission,

sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Cette convention a été conclue avec la société TEESI SARL, dont le gérant est Monsieur Laurent LEVY, Directeur Général Délégué de FREELANCE.COM, après autorisation préalable du conseil d'administration du 2 juillet 2020 :

Nature et objet : Prestation pour une mission de conseil et d'assistance auprès du groupe FREELANCE.COM.

Modalités : Facturation forfaitaire de 48 000 euros hors taxes par trimestre.
Rémunération variable maximum de 60 000 € en fonction du taux de rentabilité de la société INOP'S.

Facturation de l'exercice : 146 000 euros hors taxes dont 96 000 euros hors taxes au titre des prestations des 3ème et 4ème trimestre, et une provision pour primes de 50 000 euros hors taxes.

En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil d'administration ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société prévue par l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Domiciliation de GROUPE CBV INGÉNIERIE

Cette convention est conclue avec GROUPE CBV INGÉNIERIE, dont le représentant de la société présidente, COUR DU MOULIN SARL, est Monsieur Sylvestre BLAVET, président de FREELANCE.COM.

Nature et objet : Domiciliation, à titre provisoire et précaire, concernant la moitié de la surface des bureaux pris à bail par FREELANCE.COM au 254, rue du Faubourg Saint Honoré à Paris et se terminant au plus tard en même temps que le bail commercial principal qui a commencé à courir le 15 novembre 2018.

Modalités : Prix : cinquante pour cent (50%) du loyer et des charges supportés par FREELANCE.COM, payables par trimestre civil à échoir, sur facture envoyée par FREELANCE.COM.

Facturation de l'exercice : 55 837,80 euros hors taxes.

Prestations de conseils et de services avec JOHLO SARL

Cette convention a été conclue avec la société JOHLO SARL, dont le gérant est Monsieur Claude TEMPE, administrateur de FREELANCE.COM :

Nature et objet : Prestation de conseils et de services, notamment dans les domaines de la communication externe, du lobbying, des relations avec les investisseurs financiers et les actionnaires et des relations avec les médias.

Modalités : Facturation de 1 500 euros hors taxe par journée de prestation (frais de déplacement en sus) dans la limite de 12 jours par mois. Facturation forfaitaire de 15 000 euros hors taxe en couverture des frais de démarrage de la mission.

Facturation de l'exercice : 126 568 euros hors taxes, dont 6 568 euros de remboursement de frais, pour des prestations réalisées au cours de l'exercice 2020.

Fait à Champs sur Marne et à Paris, le 30 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet PÉRON et Associés
Jean François PÉRON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

Comptabilité Audit Développement
Alexandre DROUHIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

18 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE

18.1 Informations financières historiques

18.1.1 Informations financières historiques auditées et rapports d'audit pour les trois derniers exercices

18.1.2 Comptes sociaux

18.1.2.1 Comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021

BILAN ACTIF

Actif en €	BRUT 31/12/2021	Amort et Provisions 31/12/2021	NET 31/12/2021	NET 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et assimilés				
Frais de développement				
Frais de recherche				
Concessions, brevets et droits similaires	4 814 588	1 176 487	3 638 101	2 951 338
Logiciels				
Fonds commercial	283 539	19 322	264 217	264 217
Autres immo. incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	661 158		661 158	1 453 364
Avces/immo.incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles	5 759 285	1 195 809	4 563 476	4 668 919
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	137 851	108 850	29 000	42 680
Autres immobilisations corporelles	963 287	642 568	320 719	222 514
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles	1 101 137	751 418	349 719	265 194
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations financières	173 336 934	724 035	172 612 899	28 429 388
Créances rattachées à des participations	105 965		105 965	99 040
Autres titres immobilisés	157 767		157 767	128 482
Prêts	139 159	15 838	123 321	123 321

Autres immobilisations financières	6 034 345		6 034 345	5 450 763
TOTAL Immobilisations financières	179 774 171	739 873	179 034 298	34 230 994
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	168 634 593	2 687 100	183 947 493	39 165 107
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Avces & acptes versés/cmdes				
Créances clients	27 203 161	88 268	27 114 893	22 939 773
Autres créances	22 287 403		22 287 403	15 542 834
Capital souscrit appelé, n.versé				
TOTAL Créances	49 490 564	88 268	49 402 296	38 482 607
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	203 331		203 331	203 331
Disponibilités	24 215 084		24 215 084	11 600 903
TOTAL Disponibilités et divers	24 418 415		24 418 415	11 804 233
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF				
Charges constatées d'avance	525 331		525 331	428 574
Charges à répartir/+ exercices	1 229 560		1 229 560	
Ecart de conversion – actif				1 581
TOTAL Comptes de régularisation	1 754 891		1 754 891	430 155
TOTAL ACTIF	262 298 462	2 775 368	259 523 094	89 882 103

PASSIF en €	31/12/2021	31/12/2020
SITUATION NETTE		
Capital social	4 440 694	2 913 896
Primes liées au capital	64 048 112	8 190 190
Ecart réévaluation		
Réserves légales	291 390	289 157
Réserve stat.& contractuelles	153 440	153 440
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 787	16 787
Report à nouveau	11 746 744	5 706 018
Résultat de l'exercice	5 044 367	6 042 959
TOTAL Situation nette	85 741 534	23 312 447
Subvention d'investissement		
Provisions règlementées	264 746	114 228
CAPITAUX PROPRES	86 006 280	23 426 675
Produit des émissions de titres participatifs		

Avances conditionnées

AUTRES FONDS PROPRES

Provision pour risques et charges 140 000 191 381

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 140 000 191 381

DETTES FINANCIERES

Emprunts obligataires convertibles 11 426 226

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit 100 626 393 12 217 867

Emprunts et dettes financières divers

TOTAL Dettes financières 100 626 393 23 644 093

DETTES DIVERSES

Avances & acptes reçues sur commandes 60 124 15 955

Dettes fournisseurs et comptes rattachés 45 068 094 33 479 713

Dettes fiscales et sociales 11 213 279 8 469 937

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 5 790 667

Autres dettes 10 586 946 521 766

TOTAL Dettes diverses 72 719 110 42 487 371

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF

Produits constatés d'avance 25 967 132 583

Ecart de conversion - passif 5 343

TOTAL Comptes de régularisation 31 311 132 583

TOTAL PASSIF 259 523 094 89 882 103

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT en €	France	Export	NET 31/12/2021	NET 31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	156 929 607	415 491	157 345 098	134 041 934
TOTAL Chiffre d'affaires net	156 929 607	415 491	157 345 098	134 041 934
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			298 408	199 031
Autres produits de gestion courante			935 659	134 191
PRODUITS D'EXPLOITATION			158 579 166	134 375 155

CHARGES EXTERNES						
Achats de marchandises (et droits de douane)						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres charges et charges externes					155 007 155	132 069 718
TOTAL Charges externes					155 007 155	132 069 718
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES					299 903	290 955
CHARGES DE PERSONNEL						
Salaires et traitements					148 000	227 591
Charges sociales					73 751	115 624
TOTAL Charges de personnel					221 751	343 215
DOTATION D'EXPLOITATION						
Dotations aux amortissements sur immobilisations					1 257 699	613 493
Dotations aux provisions sur immobilisations					35 130	
Dotation aux provisions sur actif circulant						23 810
Dotation aux provisions pour risques et charges						
TOTAL Dotations d'exploitation					1 292 829	637 303
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION					107 939	-8 026
CHARGES D'EXPLOITATION					156 929 579	133 333 164
RESULTAT D'EXPLOITATION					1 649 587	1 041 991
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participation					5 026 812	5 357 078
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					2 458	
Autres intérêts et produits assimilés					55	10
Reprises sur provisions et transferts de charges					1 581	
Différences positives de change					454	3 585
TOTAL Produits financiers					5 031 360	5 360 672
CHARGES FINANCIERES						
Dotations financières aux amortissements et provisions						92 406
Intérêts et charges assimilés					818 330	459 446
Différences négatives de change					15 521	915

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL Charges financières		833 851	552 768
RESULTAT FINANCIER		4 197 509	4 807 904
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		5 847 096	5 849 895
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			14 134
Produits exceptionnels sur opérations en capital		101 567	64 444
Reprises sur provisions et transferts de charges		49 800	57 400
TOTAL Produits exceptionnels		151 367	135 978
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		217 120	34 275
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		520 711	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		150 518	101 788
TOTAL Charges exceptionnelles		888 350	136 063
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-736 982	-85
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôt sur les bénéfices		65 747	-193 149
TOTAL DES PRODUITS		163 761 893	139 871 806
TOTAL DES CHARGES		158 717 526	133 828 846
RESULTAT NET		5 044 367	6 042 959

Note annexe aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 modifié.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune dérogation aux prescriptions comptables n'a été faite.

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en euros ou en milliers d'euros (KEUR).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2021 qui présentent un total de bilan de 259 523 094 euros et un bénéfice net de 5 044 367 euros.

■ **Note 1 - Faits marquants de la période et évènements post clôture**

En 2021, les principaux faits marquants sont les suivants :

- Rapprochement avec la société COWORKEES

Le 5 mars 2021, FREELANCE.COM a signé un traité d'apport avec le groupe COWORKEES, plateforme qui accompagne les entreprises qui souhaitent travailler avec des freelances spécialistes du marketing et de la communication en France et en Suisse.

Ce rapprochement permet à FREELANCE.COM de renforcer sa communauté de talents externes de nouveaux profils spécialistes du marketing et de la communication, et ainsi de répondre toujours plus efficacement aux besoins des entreprises.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2021, les actionnaires de FREELANCE.COM se sont prononcés en faveur d'un apport en nature de l'intégralité des titres de la société COWORKEES au profit de FREELANCE.COM et de l'augmentation de capital en découlant. En conséquence, afin de rémunérer cet apport, FREELANCE.COM a augmenté son capital par l'émission de 494 986 actions au prix de 4,83 euros par action au profit des actionnaires de COWORKEES.

- Rapprochement avec la société TMC

Dans la continuité de sa croissance, FREELANCE.COM a adopté le 18 juin 2021 l'ensemble des résolutions soumises au vote, et notamment la prise de contrôle à 100% par FREELANCE.COM de la structure TMC France qui devient ainsi une filiale du groupe.

TMC France, organisme certifié Qualiopi depuis décembre 2020, est un acteur reconnu de la formation déjà bien établi sur les certifications dorénavant obligatoires et couvre les principales typologies d'intervention de la formation : présentiel, distanciel, e-learning, 3d virtuel, multimodal.

Avec cette nouvelle filiale, FREELANCE.COM confirme son positionnement déjà bien présent sur le marché de la formation et prépare une offre importante vers les grands comptes afin de challenger les grands acteurs généralistes de la formation.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2021, les actionnaires de FREELANCE.COM se sont prononcés en faveur d'un apport en nature de 84% des titres de la société TMC au profit de FREELANCE.COM et de l'augmentation de capital en découlant. En conséquence, afin de rémunérer cet apport, FREELANCE.COM a augmenté son capital par l'émission de 250 000 actions au prix de 4,76 euros par action au profit des actionnaires de TMC et a signé, en complément, un protocole de cession du solde des actions (16%) pour 200 000 €.

- Souscription des prêts garantis par l'état (PGE)

Au 31 décembre 2020 et compte tenu des incertitudes liées à la crise, FREELANCE.COM avait souscrit et débloqué les fonds de PGE pour un montant de 12 M€.

Au cours du second semestre 2021, FREELANCE.COM a remboursé intégralement les 12 M€.

- Conversion des OCA

Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 22 octobre 2021 constatant la conversion des 10 548 984 OCA attribuées par l'AGE du 22 décembre 2016 à Groupe CBV Ingénierie, le capital social a été augmenté de 843 918,72 euros par émission de 10 548 984 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro.

La dette financière de 11 076 K€, historiquement inscrite au passif, a été soldée en contrepartie d'une augmentation de capital de 844 K€ et d'une prime d'émission de 10 232 K€.

- Rapprochement avec le Groupe HELVETIC PAYROL

Lors de son assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2021, les actionnaires de FREELANCE.COM se sont prononcés en faveur de l'acquisition de 100% du Groupe HELVETIC PAYROLL (Groupe HP) réalisé pour partie en numéraire et pour partie en Actions à Bon de Souscription d'actions FREELANCE.COM.

Le groupe HP est constitué des sociétés Helvetic Payroll SA (HP Genève), Helvetic Payroll Zurich AG (HP Zurich) et 3P Financial Services SA (3PFS).

Leader sur le marché du portage salarial en Suisse, Helvetic Payroll accompagne à la fois les consultants indépendants et les entreprises internationales. Il est reconnu pour la qualité de son offre de services, l'efficacité de ses dispositifs et process opérationnels, ainsi que pour ses outils innovants mis à disposition des clients.

Partageant avec FREELANCE.COM la même vision du « Future of Work », il propose des solutions totalement digitales, intégrant une large palette de services, notamment en conseils financiers, juridiques et fiscaux. Fort de 21 collaborateurs, le groupe helvétique compte plus de 500 clients et accompagne plus de 1200 consultants et experts, indépendants ou salariés de PME hyperspécialisées. Etabli sur la base d'un modèle d'affaires digital, Helvetic Payroll a connu une croissance annuelle de plus de 30% sur les 3 derniers exercices, pour un niveau de rentabilité parmi les plus élevés de la profession.

Les principaux termes et conditions de l'acquisition sont les suivants :

- Apport de 37,6% du capital de HP Genève et de 29,7% de HP Zurich rémunérés par l'émission de 7.500.000 actions nouvelles (5.70 euros par actions) FREELANCE.COM et chacune assortie d'un bon de souscription d'action (ABSA). Les BSA ont été détachés des 7.500.000 actions nouvelles dès leur création.
- Acquisition du solde des entités HP Genève et HP Zurich ainsi que de l'intégralité de 3PFS pour un montant de 94 MCHF (dont 6 MCHF de complément de prix conditionné au CA 2021 et atteint, payables en 2022).

Les principaux termes et conditions des BSA sont résumés ci-dessous :

- Quantité 7.500.000 BSA (Parité : 5 BSA donneront droit à 1 action nouvelle FREELANCE.COM)
- Nombre d'actions FREELANCE.COM susceptibles d'être émises par exercice des BSA : 1.500.000
- Prix d'exercice : 5,996 € (correspondant au prix d'exercice de 5 BSA)
- Date d'échéance : 31 décembre 2023
- Les BSA ne sont pas cotés

- Participation de la société INOP'S

FREELANCE.COM a respecté son engagement d'acquérir la totalité des actions la société INOP'S entrée dans le groupe le 18 juin 2020. Sur les 25% restant fin 2020, un complément de 19.84 % a été acquis sur le second semestre 2021, amenant ainsi sa participation à 94.84 %.

- Crise sanitaire du Covid19

Depuis le début de l'exercice 2021, les impacts sur les activités de FREELANCE.COM semblent limités. FREELANCE.COM a continué d'adapter son organisation pour garantir le niveau de service attendu par ses clients, entreprises et talents, documenté dans un Plan de Continuité d'Activité (PCA), et ainsi sécuriser l'ensemble des prestations en cours, tout en préservant ses employés, et notamment :

- La mise en place du télétravail pour l'ensemble des salariés avec des outils dédiés,
- La production de documentations et formations spécifiques liée à la gestion de crise du covid19,
- La mise en place d'un service de continuité d'activités,
- Aucun recours au chômage partiel

Evènements post-clôture

- Participation de la société INOP'S

Au premier semestre 2022, FREELANCE.COM souhaite finaliser son objectif de détenir 100% des actions de la société INOP'S avec l'acquisition des 5.16% restants par la signature d'un traité d'apport fin avril 2022.

- Regroupement des équipes parisiennes

En février 2022, FREELANCE.COM décide de rapprocher les équipes basées dans le 17ème arrondissement de Paris et de transférer le siège social d'INOP'S sur son site situé à la Grande Arche depuis 2017. Depuis, 180 collaborateurs environ travaillent désormais au 15ème et 18ème étage de la Grande Arche de la Défense.

- Crise en Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie et les sanctions qui visent cette dernière pourraient avoir des impacts financiers importants pour les entreprises ayant une exposition dans ces pays. Ces évènements post-clôture sont sans impact sur les comptes annuels 2021 de FREELANCE.COM ni sur les perspectives 2022.

- **Note 2 – Règles et méthodes d'évaluation**

2.1 Participations, et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat incluant les frais accessoires, notamment d'avocats.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation et créances associées sont inscrites en résultat financier.

La valeur d'inventaire des filiales opérationnelles, autre que Provigis, est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement.

La valeur d'inventaire de Provigis est appréciée en fonction de ses perspectives de croissance.

2.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments incorporels et corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée ou de production des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les actifs non amortissables de l'actif immobilisé sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissements les plus généralement retenues sont les suivantes :

- logiciels	4 ans
- logiciel spécifique	3 à 5 ans
- installations générales, agencements, aménagements	5 ans
- matériel de bureau et informatique	3 ou 4 ans
- mobilier	8 ans

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis (durée de vie illimitée) mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

2.3 Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date d'établissement des comptes, dès lors que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

2.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titre d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées en compte de résultat.

2.6 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les factures de prestations de services sont émises chaque mois au vu du rapport d'intervention signé du client et du prestataire concernant les prestations du mois précédent.

Aucun revenu n'est constaté pour des missions non encore réalisées quelle qu'en soit la durée.

2.7 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

2.8 Indemnités de départ en retraite

Les engagements liés aux indemnités de départ en retraite dues au personnel en activité sous contrat à durée indéterminée ne sont pas constatés sous forme de provision, ni mentionnés en engagements hors bilan du fait de leur caractère non significatif.

■ Note 3 – Informations sur les postes du Bilan

3.1 Mouvements ayant affectés les divers postes de l'actif immobilisé

Valeur brute des immobilisations	31/12/2020	Acquisitions	Autres mouvements	31/12/2021
Logiciel acquis				
Logiciel spécifique	2 172 674		824 254	2 996 928
Site internet FREELANCE.COM	15 660			15 660
Autres	57 730		-55 731	1 999
Marque FREELANCE.COM	1 800 001			1 800 001
Fonds commercial	283 539			283 539
Immobilisation incorporelle en cours	1 453 364	1 436 615	-2 228 821	661 158
s/total immobilisations incorporelles	5 782 968	1 436 615	-1 460 298	5 759 285
Agencement aménagement	137 851			137 851
Installations générales	219 008	87 022		306 030
Matériel de bureau, informatique, mobilier	550 161	107 096		657 256
s/total immobilisations corporelles	907 019	194 118		1 101 137

Les logiciels spécifiques comprennent notamment :

- Le logiciel SMART a été mis en service à partir d'avril 2020. La valeur brute mise en service fin 2021 s'élève à 1 435 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 728 K€ au 31 décembre 2021.
- Le logiciel TEOREME, rebaptisé sous le nom commercial de CONNECTEED, a été mis en service en janvier 2021 pour 1 307 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 920 K€ au 31 décembre 2021.

- Le logiciel PAYROLL mis en service à partir d'avril 2020 a été totalement déprécié sur le second semestre 2021 à la suite de la décision de l'arrêt de son développement commercial. La valeur brute de 1 117 K€ est présente dans la colonne diminution de L'impact dans les comptes est une charge exceptionnelle de 521 K€.

Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée qui n'excède pas 5 ans.

Les immobilisations incorporelles en-cours pour 661 K€ sont principalement liées à la continuité de développement des logiciels SMART (70 K€), CONNECTEED (244 K€), le développement du nouveau projet PORTAIL ENTREPRISES & PARTENAIRES (115 K€) destiné aux échanges sur les offres et les demandes entre partenaires et donneurs d'ordre, ainsi que la mise en place du logiciel SALES FORCE (130 K€) liée au déploiement sur l'ensemble des activités du groupe.

Amortissements	31/12/2020	Dotations	Reprise	31/12/2021
Logiciel acquis				
Logiciel spécifique	900 681	1 145 868	-883 856	1 162 694
Site internet FREELANCE.COM	11 559	2 237		13 796
Autres	55 727		-55 730	-3
Marque FREELANCE.COM				
Fonds commercial				
Immobilisation incorporelle en cours				
s/total immobilisations incorporelles	967 967	1 148 105	-939 586	1 176 487
Agencement aménagement	95 170	13 680		108 850
Installations générales	93 435	31 261		124 695
Matériel de bureau, informatique, mobilier	453 220	64 652		517 872
s/total immobilisations corporelles	641 825	109 593		751 418
Dépréciations	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Logiciel acquis				
Logiciel spécifique	126 759		-126 759	
Site internet FREELANCE.COM				
Autres				
Marque FREELANCE.COM				
Fonds commercial	19 322			19 322
Immobilisation incorporelle en cours				
s/total immobilisations incorporelles	146 081		-126 759	19 322
Agencement aménagement				
Installations générales				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
s/total immobilisations corporelles				

Immobilisations financières

Immobilisations financières brutes	31/12/2020	Fusion/ Apport	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PARTICIPATIONS					
ADMISSIONS ACCESS	1 431 876				1 431 876
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	101 604	30 000			131 604
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	841 197				841 197
ADMISSIONS SUISSE	81 136				81 136
ADMISSIONS TECHNOLOGIES	15 000	-15 000			
ADMISSIONS TRANSITIONS	15 000	-15 000			
COWORKEES	7 285		2 466 432		2 473 717
ERGONOS CONSULTING	2 361 908				2 361 908
FREELANCE LUXEMBOURG		22 331			22 331
FREELANCE MAROC	944 827				944 827
FREELANCE UK	1				1
FREELANCE ONE	50 000				50 000
ADMISSIONS ONE	15 000				15 000
FREELANCE SERVICES	50 000				50 000
HELVETIC PAYROLL GENEVE			64 763 476		64 763 476
HELVETIC PAYROLL ZURICH			64 763 476		64 763 476
3P FINANCIAL SERVICES			462 134		462 134
INOP'S	14 835 540		10 256 082		25 091 621
INSTITUT SAVOIR FAIRE	50 000				50 000
PROVIGIS	1 995 648				1 995 648
SAGE	3 360 000				3 360 000
TEOPHILE	45 000				45 000
TMC			1 449 580		1 449 580
VALOR CONSULTANTS	2 902 402				2 902 402
VALOR ONE	50 000				50 000
Total Participations	29 153 423	22 331	144 161 180		173 336 934
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Prêt Freelance.UK	99 040		6 925		105 965
Actions propres et contrat liquidités *	203 273		101 567		304 841
Autres prêts (dont Effort de construction)	139 159				139 159
Mali technique affecté aux participations :					
- AD'MISSIONS SAVOIR FAIRE	377 429				377 429
- SAGE	4 801 853				4 801 853
Dépôts et cautionnements	196 690		511 300		707 990
Total Autres immobilisations financières	5 817 444		619 793		6 437 237
Total Immobilisations financières brutes	34 970 868	22 331	144 780 973		179 774 171

* La société détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. A la clôture de l'exercice 2021, la société détient 19 425 de ses propres actions pour une valeur de 157 767 euros.

AD'Missions Technologies et AD'Missions Transitions ont fait l'objet d'une fusion simplifiée au profit d'AD'Missions Etudes et Projets.

A la fin du 1er semestre 2021, FREELANCE.COM a acquis 100% du capital et des droits de vote des sociétés COWORKEES et TMC qui n'incluaient aucun complément de prix.

Sur le second semestre 2021, FREELANCE.COM a acquis 100% du capital et des droits de vote du Groupe Helvetic Payroll composé des 3 sociétés Helvetic Payroll Genève, Helvetic Payroll Zurich et 3P Financial Service. En parallèle, FREELANCE.COM a acquis 19.84% complémentaire d'INOP'S, portant ainsi sa participation à 94.84% dans cette filiale.

Dépréciations Immobilisations financières	31/12/2020	Fusion	Dotations	Reprises	31/12/2021
PARTICIPATIONS					
AD'Missions Access	724 035				724 035
Total Participations	724 035				724 035
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Prêts (dont effort de construction)	15 838				15 838
Total Autres immobilisations financières	15 838				15 838
Total dépréciations immobilisations financières	739 873				739 873

Les tests de dépréciation n'ont conduit à aucune dépréciation complémentaire sur l'exercice.

3.2 Créances et dettes d'exploitation

Etat des créances d'exploitation (Brut)	Montant	Un an au plus	Plus d'un an
CREANCES			
Créances clients	27 107 112	27 107 112	
Créances clients douteux	96 049	96 049	
Créances sociales			
Créances fiscales	11 063 907	11 063 907	
Groupe et associés	2 380 906	2 380 906	
Autres créances diverses et affacturage	8 842 590	8 842 590	
Charges constatées d'avance	525 331	525 331	
Charges à répartir/+ exercices	1 229 560	1 229 560	
Ecart de conversion - Actif			
Total Créances	51 245 454	51 245 454	

La société a recours aux services d'un factor. Au 31 décembre 2021, le solde des créances transmises au factor et non encore réglées par les clients s'élève à 42 618 761 euros contre 25 766 818 euros à fin 2020.

Le poste Clients et comptes rattachés connaît une augmentation en lien avec celle du chiffre d'affaires.

Les créances sur l'Etat correspondent principalement à des créances de TVA.

Etat des dettes d'exploitation (Brut)	Montant	Un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
DETTES				
Avances reçues sur commandes	60 124	60 124		
Fournisseurs et comptes rattachés	45 068 094	45 068 094		
Dettes sociales - Personnel				
Dettes sociales - Organisme	14 749	14 749		
Dettes fiscales	11 128 894	11 128 894		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 790 667	5 790 667		
Groupe et associés	9 701 054	9 701 054		
Autres dettes	955 528	955 528		
Produits constatés d'avance	25 967	25 967		
Ecart de conversion - Passif	5 343	5 343		
Total Dettes	72 750 421	72 750 421		

Les dettes fiscales de 11 129 K€ sont essentiellement composées de la TVA collectée pour 10 545 K€. La ligne Groupe et associés provient des comptes courants avec les autres sociétés du groupe, notamment INOP'S, Helvetic Payroll Zurich et Provigis.

3.3 Capitaux propres

Capitaux Propres	31/12/2020	Affectation du résultat	Attribution gratuite d'actions	Apport partiel d'actif	Augmentation de capital	Conversion des OCA	31/12/2021
Capital	2 913 896		23 280	659 599		843 919	4 440 694
Primé d'émission	8 190 190		-23 280	45 648 688		10 232 514	64 048 112
Prime de fusion							
Prime d'apport							
Bons de souscription							
Réserve Légale	289 157	2 233					291 390
Réserve statutaire	153 440						153 440
Autres réserves	16 787						16 787
Report à nouveau	5 706 018	6 040 726					11 746 744
Résultat 2020	6 042 959	-6 042 959					
Résultat 2021							5 044 367
Total Capitaux Propres	23 312 447			46 308 287		11 076 433	87 741 534

Depuis le 1er janvier 2021, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 1 527 K€ par émission de :

- 291 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA)
- 494 986 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Traité d'apport COWORKEES)
- 250 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Traité d'apport TMC).
- 10 548 984 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0.08 euro chacune (conversion des OCA)
- 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Traité d'apport Groupe HP)

Il passe ainsi de 2 914 K€ composé de 36 423 699 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 4 441 K€ composé de 55 508 669 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Au titre des opérations décrites ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 23 K€ (Attribution Gratuite d'Actions AGA) et a augmenté de 55 881 K€ au titre des 3 Traités d'Apport détaillés ci-dessus et de la conversion des OCA.

La société FREELANCE.COM détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. Au cours de l'exercice 2021, FREELANCE.COM a acheté 370 402 titres et en a vendu 381 739. Au 31 décembre 2021, elle détient 19 425 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 158 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

3.4 Provisions réglementées, pour risques et charges et pour dépréciation

Provisions réglementées, risques et charges et dépréciations	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	Autres mouvements	31/12/2021
Prov. Régl. Amort. Dérogatoires	114 228	150 518					264 746
Provisions pour risques et charges	191 381		-51 382				140 000
Provisions pour dépréciation sur :							
- Immobilisations incorporelles	146 081		-126 759				19 322
- Immobilisations corporelles							
- Immobilisations financières	739 873						739 873
- Comptes clients	259 917		-171 648				88 268
- Autres créances							
- Valeurs mobilières							
Total	1 451 480	150 518	-349 790				1 252 209

Impact en résultat	Dotations	Reprises
Résultat d'exploitation		-298 409
Résultat financier		-1 581
Résultat exceptionnel	150 518	-49 800
Total impact en résultat	150 518	-349 790

Les provisions et dépréciations concernent principalement quatre types de risques :

- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 140 K€,
- Les risques commerciaux contractuels à hauteur de 88 K€,

- Les risques liés à la perte de valeur des titres de participation pour 740 K€,
- Les risques technologiques liés aux développements informatiques en interne pour 1 K€.

3.5 Dettes financières

Etat des dettes financières brut	Montant	Un an au plus	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
DETTE FINANCIERES				
Emprunts obligataires				
Emprunts bancaires	100 000 000	7 500 000	37 500 000	55 000 000
Autres dettes financières	626 393	626 393		
Total Dettes financières	100 626 393	8 126 393	37 500 000	55 000 000

En octobre 2021, FREELANCE.COM a converti les 10 548 984 OCA de 1.05 € de valeur nominale chacune attribuée par l'AGE du 22 décembre 2016 à CBV. L'emprunt obligataire a donc été soldé en contrepartie d'une augmentation de capital de 844 K€ et d'une prime d'émission de 10 232 K€.

Pour financer l'acquisition du Groupe HP, et restructurer sa dette à la suite du remboursement d'une partie des PGE et du complément INOP'S lié au rachat des minoritaires, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG. Par ailleurs, afin de permettre de futures acquisitions, des lignes de crédits bancaires déjà négociées pourront potentiellement être mises à disposition de FREELANCE.COM.

Les termes des emprunts bancaires qui totalisent 100 000 K€ sont précisés ci-dessous :

- 45 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1.9% l'an
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor* + 2.3% l'an
- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1.4%

** Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.*

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- D'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- De critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recouru à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) avec La Banque Postale. Il couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les autres dettes financières pour 626 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire (356 K€) et la trésorerie passive pour 270 K€.

3.6 Comptes de régularisation

Comptes de régularisation	31/12/2021
CHARGES A PAYER SUR :	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses (1)	355 542
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 465 766
Dettes sociales	1 713
Dettes fiscales	194 563
RRA à accorder et Avoirs à établir	882 457
Total Charges à payer	15 900 041
PRODUITS A RECEVOIR SUR :	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	6 437 773
Avoirs non parvenus	
Total Produits à recevoir	6 437 773
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :	
Produits d'exploitation	25 967
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total Produits constatés d'avance	25 967
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :	
Charges d'exploitation	525 331
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total Charges constatées d'avance	525 331
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	
Produits d'exploitation	1 229 560
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total Charges constatées d'avance	1 229 560

(1) Correspond pour 356 K€ aux intérêts courus du nouvel emprunt pour la période du 28/10/21 au 31/12/21.

Note 4 – Informations sur les postes du résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du CA	31/12/2021	31/12/2020	VARIATION
Activité Opérationnelle	152 320 450	131 781 414	16%
Activité Holding	5 024 649	2 260 520	122%
Total CA	157 345 098	134 041 934	17%

4.2 Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation	31/12/2021	31/12/2020
Reprise dépréciation immobilisations incorporelles	126 759	
Reprise provisions clients et risques	171 648	199 280
Divers		-249
Total Reprise de provisions et transfert de charges	298 408	199 031
Redevance de Marque	934 196	134 130
Autres produits	1 463	60
Total Autres produits	935 659	134 191
Total Autres produits d'exploitation	1 234 067	333 221

4.3 Détail des achats et charges externes

Détail des achats et charges externes	31/12/2021	31/12/2020
Achats de prestations	145 642 089	125 862 937
Commissions des commerciaux	561 512	308 970
Honoraires	1 075 778	886 787
Autres	7 727 777	5 011 024
Total Achats et charges externes	155 007 155	132 069 718

4.4 Détail du résultat financier

Le résultat financier se décompose en :

Produits financiers	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes :	4 995 884	5 290 700
Intérêts comptes courants :	30 928	66 378
Produits des VMP et autres produits	2 5113	10
Différences positives de change	454	3 585
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 581	
Total Produits financiers	5 031 360	5 360 672

Charges financières	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et charges financières diverses	47 913	4 182
Intérêts et charges financières sur emprunt	346 889	
Intérêts Emprunt Groupe CBV	269 527	332 293
CSF Facto	154 001	122 971
Pertes de change	15 521	915
Dotation provision R&C à caractère financier		1 581
Dot/prov. Dépréciation. Titres		90 825
Total Charges financières	833 851	552 768

Résultat financier	31/12/2021	31/12/2020
Total Résultat financier	4 197 509	4 807 904

4.5 Détail du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose en :

Produits exceptionnels	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Profits / antérieur		
Autres produits exceptionnels		14 134
Total Produits except/ opération de gestion		14 134
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Cessions de titres interne suite à la réorganisation juridique		
- Prix de cession des immobilisations corporelles		250
- Boni/actions propres Gilbert DUPONT	101 567	64 194
Total Produits except/ opération en capital	101 567	64 444
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Repr. Prov. Risques & charge Except	49 800	57 400
Total Produits exceptionnels	151 367	135 978

Charges exceptionnelles	31/12/2021	31/12/2020
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
- Charges except./oper.de gestion	192 000	21 883
- Pénalités amendes Fisc. & Pénales	25 120	
- Pénalités Sociales		12 392
Total Charges except/ opération de gestion	217 120	34 275
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Valeur nettes comptable des éléments d'actifs cédés	520 711	
- Cessions de titres interne suite à la réorganisation juridique		

Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
- Dot/amort. except. Immobilisations		
- Dot/amort. Dérogatoire	150 518	71 788
- Dot/prov. risques & charges except.		30 000
Total Dotations except aux amortissement et provisions	150 518	101 788
Total Charges exceptionnelles	888 350	136 063

Résultat exceptionnel	31/12/2021	31/12/2020
Total Résultat exceptionnel	-736 982	-85

4.6 Déficit reportable

Au 31 décembre 2021, notre société dispose d'un déficit reportable indéfiniment de 2 634 K€.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale en vigueur, chaque société fille comptabilise son impôt société comme si elle était imposée séparément. Par conséquent, les gains et les charges liés à l'intégration fiscale sont intégralement comptabilisés au sein de la société mère FREELANCE.COM. Sur 2021, la charge d'impôt constatée (66 K€) correspond à l'impact de déficits consommés sur les exercices précédents par le groupe d'intégration fiscale.

- **Note 5 – Autres informations**

5.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	42 619
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant le 31/01/2023	738

Affectation en nantissement de 158.268 actions INOP'S à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale)

Gage de 100% des actions composant le capital des sociétés Helvetic Payroll Zurich et Helvetic Payroll SA à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale).

5.2 Effectif moyen

L'effectif moyen de la société au cours de l'exercice 2021 a été de 1 personne.

5.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes représente 67 100 euros.

Honoraires des Commissaires aux comptes	Mission légale	Autres Services	
ECA - NEXIA	28 600	10 200	38 800
CPA – CABINET PERON	24 300	4 000	28 300
	52 900	14 200	

5.4 Passifs éventuels

Tous les risques en cours au 31 décembre 2021 ont fait l'objet d'une provision.

5.5 Informations sur les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

5.6 Informations sur les attributions d'actions gratuites

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantités souscrites au 31/12/19	Quantité restant au 31/12/19
24/04/2020	PAGA 2019 (1)	306 000		291 000	-291 000	
26/04/2021	PAGA 2020 (2)	270 583		270 583		270 583
30/04/2022	PAGA 2021 (3)	794 000				
31/12/2016	OCA (4)	10 548 984	1,05	10 548 984	-10 548 984	

- (1) Sur les 306 000 actions attribuées le 24/04/2020, 291 000 ont été acquises le 25/04/2021
- (2) Les 270 583 actions ont été attribuées le 24/04/2021 et pourront être acquises en avril 2022
- (3) Les 794 000 actions pourront être attribuées en avril 2022, en fonction de critères de performance (délai d'acquisition d'1 an)
- (4) Les OCA sont décrites en note 4.9 ci-après et ont été converties le 22/10/2021

■ **Note 6 – Tableau des filiales et des participations**

Filiales	Pays	% détention	Capital social	Capitaux propres €	Chiffre d'affaires €	Résultat net €	Valeur brute des titres €	Valeur nette des titres €	Dividendes €	Prêt €
ADMISSIONS ACCESS	FRA	100	125 000 €	-80 816	4 237 092	57 330	1 431 876	707 841		
ADMISSIONS ETUDES ET PRO.	FRA	100	50 000 €	687 193	31 942 283	263 783	131 604	131 604	1 050 000	
ADMISSIONS SA VOIR FAIRE	FRA	100	38 500 €	-971 046	11 311 138	162 879	841 197	841 197		
ADMISSIONS SUISSE	CHE	100	100 000 CHF	528 430	2 424 568	181 501	81 136	81 136		
COWORKEES	FRA	100	13 378 €	-684 839	746 930	-436 212	2 473 717	2 473 717		
ERGONOS CONSULTING	CHE	100	150 000 CHF	1 593 887	14 240 422	90 138	2 361 908	2 361 908		
FREELANCE LUXEMBOURG *	LUX	100	12 500 €	-8 091	14 600	-36 983	22 331	22 331		
FREELANCE MAROC	MAR	100	350 000 MAD	1 455 641	6 834 297	152 819	944 827	944 827		
FREELANCE UK	GBP	100	1 GBP	15 329	679 242	-827	1	1		105 965
FREELANCE ONE	FRA	100	50 000 €	28 258	4 125 267	-25 053	50 000	50 000	10 000	
ADMISSIONS ONE	FRA	100	15 000 €	417 292	22 702 156	536 321	15 000	15 000		
FREELANCE SERVICES	FRA	100	50 000 €	339 778	19 678 665	258 213	50 000	50 000	270 000	
HELVETIC PAYROLL GENEVE	CHE	100	100 000 CHF	7 663 230	13 283 151	881 060	64 763 476	64 763 476		
HELVETIC PAYROLL ZURICH	CHE	100	100 000 CHF	8 387 439	22 992 983	680 552	64 763 476	64 763 476		
3P FINANCIAL SERVICES	CHE	100	100 000 CHF	124 495	433 076	-9 409	462 134	462 134		
INOPS	FRA	95	316 472 €	7 257 147	159 980 232	2 390 034	25 091 621	25 091 621		
INSTITUT SA VOIR FAIRE *	FRA	100	50 000 €	50 000			50 000	50 000		
PROVIGIS	FRA	100	700 000 €	1 093 742	2 541 584	364 715	1 995 648	1 995 648	270 000	
SAGE	CHE	100	100 000 CHF	7 081 415	31 677 883	2 898 455	3 360 000	3 360 000	2 715 178	
TEOPHILE	FRA	90	50 000 €	22 421	299 457	123 771	45 000	45 000		
TMC	FRA	100	10 000 €	-324 299	413 074	-163 485	1 449 580	1 449 580		
VALOR CONSULTANTS	FRA	100	2 126 600 €	2 908 193	24 826 370	634 843	2 902 402	2 902 402	680 706	
VALOR ONE	FRA	100	50 000 €	-183 189	2 998 913	121 326	50 000	50 000		

La durée du premier exercice de la société INSTITUT SAVOIR FAIRE, créée en novembre 2020, a été fixée à 14 mois pour une clôture au 31 décembre 2021. Cette société ne présente à cette date aucune activité, par conséquent les capitaux propres, chiffre d'affaires et résultat net présentés dans ce tableau sont nuls.

**18.1.2.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021**

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société FREELANCE.COM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le chiffre d'affaires de l'activité opérationnelle est reconnu dans les conditions décrites dans la note 2.6 de l'annexe. Nous avons pris connaissance des procédures suivies par la société et avons testé leur efficacité au cours de l'exercice. Nous nous sommes également assurés, par sondages, de la correcte comptabilisation des charges directes correspondantes.
- Les titres de participation et mali techniques afférents, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 177,8 millions d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.1 de l'annexe.
Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations par comparaison avec les réalisations et par entretien avec la direction financière, et à revoir les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 22 avril 2022 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champs sur Marne et à Paris, le 25 avril 2022
Les Commissaires aux Comptes

Cabinet PÉRON et Associés
Jean François PÉRON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

Comptabilité Audit Développement
Alexandre DROUHIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

18.1.2.3 Comptes sociaux de l'exercice 2020 clos le 31 décembre 2020

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans le Document de référence 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2021 sous le numéro D.21-0979.

18.1.2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2020

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans le Document de référence 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2021 sous le numéro D.21-0979.

18.1.2.5 Comptes sociaux de l'exercice 2019 clos le 31 décembre 2019

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant dans le Document de référence 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2021 sous le numéro D.21-0979.

18.1.2.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2019

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant dans le Document de référence 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2021 sous le numéro D.21-0979.

18.1.3 Changement de date de référence comptable

Le Groupe n'a pas modifié sa date de référence comptable durant la période couverte par le présent Document d'Enregistrement Universel.

18.1.4 Normes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié.

18.1.5 Changement de référentiel comptable

Les dernières informations financières historiques auditées, contenant des informations comparatives pour l'exercice précédent, sont établies et présentées sous une forme correspondant au référentiel comptable qui sera adopté dans les prochains états financiers annuels que publiera le Groupe.

18.1.6.1 Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Actif en K€	§	31/12/2021	31/12/2020
Ecart d'acquisition	4.1	178 630	48 619
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles	4.2	5 347	4 198
Immobilisations corporelles	4.3	587	426
Immobilisations financières	4.4	2 457	1 496
Actif immobilisé		187 021	54 739
Stocks et en-cours			
Créances clients	4.5	117 626	77 570
Autres créances	4.5	36 729	21 240
Valeurs mobilières de placement	4.6	204	3 204
Disponibilités	7	67 024	50 083
Comptes de régularisation actif	4.5	2 413	1 288
Actif circulant		223 996	153 386
Total Actif		411 017	208 125
Passif en K€	§	31/12/2021	31/12/2020
Capital social		4 441	2 914
Primes		85 257	29 399
Autres capitaux propres		16 667	7 171
Résultat (part du groupe)		9 872	8 276
Capitaux propres - Part du Groupe	4.7	116 237	47 760
Intérêts minoritaires	4.7	377	1 165
Autres fonds propres			
Provisions pour risques et charges	4.8	1 174	1 404
Dettes financières	4.9	115 309	38 452
Dettes fournisseurs	4.10	87 898	65 338
Dettes sur immobilisations	4.10	5 801	14
Avances et acomptes reçus sur commandes	4.10	2 743	1 509
Dettes sociales	4.10	41 672	27 541
Autres dettes d'exploitation	4.10		
Dettes fiscales	4.10	35 586	21 151
Autres dettes	4.10	2 308	1 944
Comptes de régularisation passif	4.10	1 911	1 848
Dettes		293 230	157 796
Total Passif		411 017	208 125

En K€	§	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	5.1	502 574	325 017
Autres produits d'exploitation	5.2	1 536	1 062
Achats de marchandises			
Autres achats et charges externes	5.3	- 328 226	- 208 559
Impôts, taxes et versements assimilés		- 3 196	- 3 284
Charges de personnel	5.4	- 156 639	- 103 319
Dotations aux amort. des immobilisations		- 1 831	- 938
Dotations aux provisions	4.8	- 412	- 1 058
Charges d'exploitation		- 490 304	- 317 158
EBITDA		15 217	10 056
Résultat d'exploitation		13 806	8 921
Résultat financier	5.6	-1 244	-724
Résultat courant avant impôt		12 562	8 197
Résultat exceptionnel		-400	1 183
Impôt sur les bénéfices	5.7	-2 145	-566
Résultat des sociétés intégrées		10 017	8 814
Dotations et reprises sur écarts d'acquisitions	4.1		
Bénéfice net		10 017	8 814
Résultat net (part du groupe)		9 872	8 276
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		144	538
Résultat par action (€)	2.3.10	0,24	0,23
Résultat dilué par action (€)	2.3.10	0,25	0,18

*Détail de calcul de l'EBITDA précisé dans la note 2.3.8

Annexe des comptes consolidés clos le 31 décembre 2021

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2021 qui présentent un total de bilan de 411 017 K€ et un résultat net - part du groupe de 9 872 K€.

■ Note 1 - Faits marquants de la période et événements post clôture

Dynamique de croissance

Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé de FREELANCE.COM s'est établi à 503 M€, en progression de +54 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2020 (+25 % par rapport aux chiffre d'affaires pro forma 2020 et 2021 – Voir note 8).

En France, le chiffre d'affaires de FREELANCE.COM s'est inscrit en hausse de 48 % à 406.6 M€ (représentant 81% du total consolidé du Groupe).

A l'international (Allemagne, Maroc, Suisse), le chiffre d'affaires connaît également une forte progression de 86% (avec le rapprochement du Groupe HELVETIC PAYROLL à compter du 1er novembre 2021) à 95.9 M€ et qui représentent 19% du chiffre d'affaires total de la période.

- Rapprochement avec la société COWORKEES

Le 5 mars 2021, FREELANCE.COM a signé un traité d'apport avec le groupe COWORKEES, plateforme qui accompagne les entreprises qui souhaitent travailler avec des freelances spécialistes du marketing et de la communication en France et en Suisse. Compte tenu de sa date d'acquisition, COWORKEES contribue au résultat des comptes consolidés du 1 mars au 31 décembre 2021. Cette opération n'a pas donné lieu à l'établissement de comptes pro-forma.

Ce rapprochement permet à FREELANCE.COM de renforcer sa communauté de talents externes de nouveaux profils spécialistes du marketing et de la communication, et ainsi de répondre plus efficacement aux besoins des entreprises.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2021, les actionnaires de FREELANCE.COM se sont prononcés en faveur d'un apport en nature de l'intégralité des titres de la société COWORKEES au profit de FREELANCE.COM et de l'augmentation de capital en découlant par l'émission de 494 986 actions au prix de 4,83 euros par action au profit des actionnaires de COWORKEES.

- Rapprochement avec la société TMC

Dans la continuité de sa croissance, FREELANCE.COM a adopté le 18 juin 2021 l'ensemble des résolutions soumises au vote, et notamment la prise de contrôle à 100% par FREELANCE.COM de la structure TMC France qui devient ainsi une filiale du groupe. La prise de contrôle étant réputée effective au 30 juin 2021, TMC contribue au résultat des comptes consolidés du 1er juillet au 31 décembre 2021. Cette opération n'a pas donné lieu à l'établissement de comptes pro-forma.

TMC France, organisme certifié Qualiopi depuis décembre 2020, est un acteur reconnu de la formation déjà bien établi sur les certifications dorénavant obligatoires et couvre les principales typologies d'intervention de la formation : présentiel, distanciel, e-learning, 3d virtuel, multimodal.

Avec cette nouvelle filiale, le groupe FREELANCE.COM confirme son positionnement déjà bien présent sur le marché de la formation et prépare une offre importante vers les grands comptes afin de challenger les grands acteurs généralistes de la formation.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2021, les actionnaires de FREELANCE.COM se sont prononcés en faveur d'un apport en nature de 84% des titres de la société TMC au profit de FREELANCE.COM et de l'augmentation de capital en découlant par l'émission de 250 000 actions au prix de 4,76 euros par action au profit des actionnaires de TMC et, en complément, le paiement de 200 000 € en numéraire pour le solde des titres (16%).

- Souscription des prêts garantis par l'état (PGE)

Au 31 décembre 2020 et compte tenu des incertitudes liées à la crise, le Groupe avait souscrit et débloqué les fonds de PGE pour un montant de 26.7 M€ sur l'ensemble du groupe.

Au cours du second semestre 2021, 13 M€ ont été remboursés et le solde de 13.7 M€ est toujours présent dans les comptes. Les échéances de remboursement sont précisées au point 4.9.

- Conversion des OCA

Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 22 octobre 2021 constatant la conversion des 10 548 984 OCA attribuées par l'AGE du 22 décembre 2016 à Groupe CBV Ingénierie, le capital social a été augmenté de 843 918,72 euros par émission de 10 548 984 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro.

La dette financière de 11 076 K€, historiquement inscrite au passif, a été soldée en contrepartie d'une augmentation de capital de 844 K€ et d'une prime d'émission de 10 232 K€.

- Rapprochement avec le Groupe HELVETIC PAYROL

Lors de son assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2021, les actionnaires de FREELANCE.COM se sont prononcés en faveur de l'acquisition de 100% du Groupe HELVETIC PAYROLL (Groupe HP) réalisé pour partie en numéraire et pour partie en Actions à Bon de Souscription d'actions FREELANCE.COM.

La prise de contrôle étant réputée effective au 31 octobre 2021, le Groupe HP contribue au résultat des comptes consolidés du 1er novembre au 31 décembre 2021 et compte tenu de son caractère significatif, la note 8 des annexes fournit une information Pro Forma et précise les modalités d'intégration dans les comptes du Groupe.

Le groupe HP est constitué des sociétés Helvetic Payroll SA (HP Genève), Helvetic Payroll Zurich AG (HP Zurich) et 3P Financial Services SA (3PFS).

Leader sur le marché du portage salarial en Suisse, Helvetic Payroll accompagne à la fois les consultants indépendants et les entreprises internationales. Il est reconnu pour la qualité de son offre de services, l'efficacité de ses dispositifs et process opérationnels, ainsi que pour ses outils innovants mis à disposition des clients.

Partageant avec FREELANCE.COM la même vision du « Future of Work », il propose des solutions totalement digitales, intégrant une large palette de services, notamment en conseils financiers, juridiques et fiscaux. Fort de 21 collaborateurs, le groupe helvétique compte plus de 500 clients et accompagne plus de 1200 consultants et experts, indépendants ou salariés de PME hyperspécialisées. Etabli sur la base d'un modèle d'affaires digital, Helvetic Payroll a connu une croissance annuelle de plus de 30% sur les 3 derniers exercices, pour un niveau de rentabilité parmi les plus élevés de la profession.

Les principaux termes et conditions de l'acquisition sont les suivants :

- Apport de 37,6% du capital de HP Genève et de 29,7% de HP Zurich rémunérés par l'émission de 7.500.000 actions nouvelles (5.70 euros par actions) FREELANCE.COM et chacune assortie d'un bon de souscription d'action (ABSA). Les BSA ont été détachés des 7.500.000 actions nouvelles dès leur création.
- Acquisition du solde des entités HP Genève et HP Zurich ainsi que de l'intégralité de 3PFS pour un montant de 94 MCHF (dont 6 MCHF de complément de prix conditionné au niveau de CA 2021, niveau qui a été atteint, payables en 2022).

Les principaux termes et conditions des BSA sont résumés ci-dessous :

- Quantité 7.500.000 BSA (Parité : 5 BSA donneront droit à 1 action nouvelle FREELANCE.COM)
- Nombre d'actions FREELANCE.COM susceptibles d'être émises par exercice des BSA : 1.500.000

- Prix d'exercice : 5,996 € (correspondant au prix d'exercice de 5 BSA)
- Date d'échéance : 31 décembre 2023
- Les BSA ne sont pas cotés

- Participation de la société INOP'S

FREELANCE.COM a acquis 75% des actions la société INOP'S entrée dans le groupe le 18 juin 2020. Un complément de 19.84 % a été acquis sur le second semestre 2021, amenant ainsi sa participation à 94.84 %.

- Crise sanitaire du Covid19

Depuis le début de l'exercice 2021, les impacts sur les activités du groupe FREELANCE.COM semblent limités.

Le groupe FREELANCE.COM a continué d'adapter son organisation pour garantir le niveau de service attendu par ses clients, entreprises et talents, documenté dans un Plan de Continuité d'Activité (PCA), et ainsi sécuriser l'ensemble des prestations en cours, tout en préservant ses employés, et notamment :

- La mise en place du télétravail pour l'ensemble des salariés avec des outils dédiés,
- La production de documentations et formations spécifiques liée à la gestion de crise du covid19,
- La mise en place d'un service de continuité d'activités,
- Le recours au chômage partiel (100 K€ sur l'année, comptabilisés en déduction des charges de personnel)

- Autres faits marquants

Aucun autre évènement ayant eu, ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur les comptes consolidés, ou de faire l'objet d'une mention dans la présente annexe, n'est à signaler.

Evènements post-clôture

- Participation de la société INOP'S

Au premier semestre 2022, FREELANCE.COM souhaite finaliser son objectif de détenir 100% des actions de la société INOP'S avec l'acquisition des 5.16% restants par la signature d'un traité d'apport fin avril 2022.

- Regroupement des équipes parisiennes

En février 2022, FREELANCE.COM décide de rapprocher les équipes basées dans le 17ème arrondissement de Paris et de transférer le siège social d'INOP'S sur son site situé à la Grande Arche depuis 2017. Environ 180 collaborateurs travaillent désormais au 15ème et 18ème étage de la Grande Arche de la Défense.

- Crise en Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie et les sanctions qui visent cette dernière pourraient avoir des impacts financiers importants pour les entreprises ayant une exposition dans ces pays. Ces évènements post-clôture sont sans impact sur les comptes consolidés du Groupe FREELANCE.COM 2021 et les perspectives 2022.

- **Note 2 - Principes et méthodes comptables – modalités de consolidation**

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en France et avec les règles de consolidation définies dans le règlement ANC n° 2020-01.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Modalités de consolidation

2.2.1 Méthodes de consolidation

Les comptes des sociétés sur lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, de droit ou de fait, un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Les entités sans activité ou sans actif significatif ne sont toutefois pas consolidées.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement au pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20 % du capital, sont mises en équivalence.

La date de clôture des comptes consolidés est celle de la société mère du groupe, soit le 31 décembre de chaque année, et correspond à la date de clôture de chacune des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

2.2.2 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion des prises de participation correspondent à la différence entre la juste valeur du prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise retraitée. Ils sont ventilés sur les postes d'actifs et de passifs appropriés.

Le solde non affecté positif de ces écarts est présenté à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ».

La durée d'utilisation de l'écart d'acquisition positif est déterminée à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.

Les écarts d'acquisition sont analysés à chaque clôture afin d'apprécier leur valeur nette et d'appliquer éventuellement une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, les dépréciations comptabilisées n'étant jamais reprises.

L'évaluation des écarts d'acquisition des filiales opérationnelles est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement. Pour les filiales de portage, ces critères sont appliqués à l'ensemble du pôle.

Lorsque la différence de consolidation est négative, elle est inscrite en « provisions » au passif du bilan et est rapportée au résultat selon une durée tenant compte de sa nature.

2.2.3. Conversion des comptes des sociétés étrangères n'appartenant pas à la zone Euro

La conversion en euros des comptes des sociétés étrangères a été effectuée de la manière suivante :

- les éléments non monétaires, à l'exception des capitaux propres, et les éléments monétaires du bilan ont été convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice ; les capitaux propres ont été convertis au cours historique ;
- l'ensemble des produits et des charges a été converti au cours de change moyen de la période considérée.

2.3 Méthodes et règles d'évaluation

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût historique d'achat ou de production ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles comprennent principalement :

- les marques et les noms de domaine FREELANCE.COM dont la valeur d'inventaire est appréciée chaque année en fonction des perspectives du groupe, et qui ne font l'objet d'aucun amortissement,
- les logiciels spécifiques.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie qui n'excède pas 5 ans.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles font l'objet d'un amortissement économique calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée de vie estimée. Les taux habituels retenus sont les suivants :

- | | |
|---|------------|
| 1. agencements et installations générales | 5 ans |
| 2. matériel de bureau et informatique | 3 à 4 ans |
| 3. mobilier | 8 à 10 ans |

Les entités du groupe n'utilisent pas de manière significative le crédit-bail comme mode de financement des immobilisations.

2.3.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées suivant les cours de change à la clôture de l'exercice ou de la période, les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés en produits ou charges financières.

Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de contentieux.

FREELANCE.COM a recours aux services d'un factor (Cf. note 6.1).

2.3.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition.

2.3.5 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges sont provisionnés au mieux de notre connaissance, dès lors qu'un événement survenu ou en cours les rendent probables à la date d'établissement des comptes et que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.3.6 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite dues au personnel permanent en activité sous contrat à durée indéterminée sont provisionnés. L'évaluation de ces engagements résulte d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan, en application des dispositions prévues par la convention collective et de la prévision d'un départ à 65 ans à l'initiative du salarié.

Cette estimation tient compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

2.3.7 Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge

Le chiffre d'affaires et la marge associée sont pris en compte mensuellement, au fur et à mesure de la réalisation des missions.

2.3.8 Définition de l'EBITDA

L'EBITDA (Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) est utilisé pour définir la performance opérationnelle réalisée au cours d'une période. L'EBITDA correspond au Résultat d'Exploitation avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements,

- des dotations aux provisions d'exploitation (principalement pour risques et charges d'exploitation et indemnités de fin de carrière)
- des reprises aux provisions d'exploitation (principalement pour risques et charges d'exploitation et indemnités de fin de carrière)

2.3.9 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.3.10 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable aux taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Ils sont calculés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation, dans la mesure où ils sont significatifs.

Les impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables ne sont retenus que dans la mesure où leur récupération est probable dans un avenir raisonnable.

2.3.11 Résultat par action

Deux types de résultats sont présentés : le résultat par action et le résultat dilué par action.

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période. Les actions en circulation sont les actions émises, hors actions propres rachetées par FREELANCE.COM et incluses dans les capitaux propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre de la conversion des instruments dilutifs en circulation.

Les instruments dilutifs existant à la date du 31 décembre 2021 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantité souscrite au 31/12/2021	Quantité restant au 31/12/2021
24/04/2020	PAGA 2019 (1)	306 000		291 000	-291 000	
26/04/2021	PAGA 2020 (2)	270 583		270 583		270 583
30/04/2022	PAGA 2021 (3)	794 000				
31/12/2016	OCA (4)	10 548 984	1,05	10 548 984	-10 548 984	

(1) Sur les 306 000 actions attribuées le 24/04/2020, 291 000 ont été acquises le 25/04/2021

- (2) Les 270 583 actions ont été attribuées le 24/04/2021 et pourront être acquises en avril 2022
 (3) Les 794 000 actions pourront être attribuées en avril 2022, en fonction de critères de performance (délai d'acquisition d'1 an)
 (4) Les OCA sont décrites en note 4.9 ci-après et ont été converties le 22/10/2021

■ **Note 3 - Périmètre de consolidation**

3.1 Périmètre de consolidation

L'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé.

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2021 ainsi que les pourcentages d'intérêts détenus par le groupe sont présentés ci-après ; elles sont toutes consolidées en intégration globale.

Suite à l'acquisition de COWORKEES (2 sociétés), TMC, et le Groupe HP (3 sociétés), le nouvel ensemble est désormais constitué de 26 sociétés. AD'MISSIONS TECHNOLOGIES et AD'MISSIONS TRANSITIONS ont fait l'objet d'une fusion simplifiée au profit d'AD'MISSIONS ETUDES et PROJETS.

Entité	Siège social	SIREN	% intérêts N	% intérêts N-1
ADMISSIONS ACCESS	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	478 676 901	100	100
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	Tour de l'Horloge 4 place L.Armand 75603 Paris cdx 12	487 531 659	100	100
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	413 598 632	100	100
ADMISSIONS SUISSE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100	100
COWORKEES SUISSE	22 rue de Carouge, 1205 Genève (Suisse)		100	
COWORKEES FRANCE	57 rue Jean Baud - 74940 Annecy	824 544 977	100	
EGO INTERIM	221 boulevard Zerktouni Casablanca (Maroc)		100	100
ERGONOS CONSULTING	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100	100
ERGONOS GERMANY	FriedrichstraBe 95, 10117 Berlin (Allemagne)		100	100
FREELANCE MAROC	221 boulevard Zerktouni Casablanca (Maroc)		100	100
FREELANCE UK	c/o James Cowper Kreston, Reading Bridge House, George Street, Reading, Berkshire, England, RG1 8LS		100	100
FREELANCE.COM		384 174 348	100	100
FREELANCE ONE	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense	431 960 251	100	100
ADMISSIONS ONE	92044 Paris La Défense	837 521 442	100	100
FREELANCE SERVICES		517 703 385	100	100
3P FINANCIAL SERVICES	Route de Lausanne 254, c/o Kilmona Management SA, 1292 Chambésy (Suisse)		100	
HELVETIC PAYROLL GENEVE	Route de la Capite 127, 1222 Vézenaz, Colonge- Bellerive (Suisse)		100	
HELVETIC PAYROLL ZURICH	Kernstrasse 57, 8004 Zurich (Suisse)		100	
INOP'S	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense	513 082 503	95	75
PROVIGIS	92044 Paris La Défense	431 960 251	100	100
SAGE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100	100
TEOPHILE		839 240 322	90	90
TMC	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense		100	
VALOR CONSULTANTS	92044 Paris La Défense	311 810 816	100	100
VALOR ONE		505 317 503	100	100

3.2 Variation du périmètre

FREELANCE.COM a acquis 100 % du capital des sociétés COWORKEES, TMC sur le 1^{er} semestre 2021 :

- L'acquisition de COWORKEES a généré un écart d'acquisition de :

Prix d'acquisition des titres (traité d'apport 494 986 actions) :	2 474 K€
Quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis	<u>- 422 K€</u>
Ecart d'acquisition au 01/03/21	2 896 K€

- L'acquisition de TMC a généré un écart d'acquisition de :

Prix d'acquisition des titres :	
Traité d'apport 250 000 actions + solde d'actions par décaissement	1 450 K€
Quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis	<u>- 160 K€</u>
Ecart d'acquisition au 01/07/21	1 610 K€

Les contrats d'acquisition COWORKEES et TMC n'incluaient aucun complément de prix.

L'acquisition du Groupe HP a généré 3 écarts d'acquisition pour un montant global de 116 182 K€ et composé de :

- HP Genève :

Prix d'acquisition des titres :	
Traité d'apport 3 750 000 actions + solde d'actions par décaissement	64 764 K€
Quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis	<u>6 398 K€</u>
Ecart d'acquisition au 31/10/21	58 366 K€

- HP Zurich

Prix d'acquisition des titres :	
Traité d'apport 3 750 000 actions + solde d'actions par décaissement	64 764 K€
Quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis	<u>7 283 K€</u>
Ecart d'acquisition au 31/10/21	57 481 K€

- 3PFS

Prix d'acquisition des titres :	462 K€
Quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis	<u>127 K€</u>
Ecart d'acquisition au 31/10/21	335 K€

Le complément de prix de 6 MCHF conditionné au CA 2021 a été atteint et est intégré dans au prix d'acquisition des titres de HP Genève et HP Zurich. Il sera payé sur le 1^{er} semestre 2022.

L'acquisition de 19.84% INOPS sur le 2^{ème} semestre 2021 a généré un écart d'acquisition complémentaire de :

Prix d'acquisition des titres :	10 256 K€
Quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis	<u>932 K€</u>

Le total de l'écart d'acquisition relatif à la société INOP'S se monte désormais à 22 292 K€ pour une participation de 94.84 %.

L'incidence de ces acquisitions sur les comptes consolidés du groupe est mesurable à travers l'information « Variation de périmètre » dans les différentes notes de la présente annexe.

■ **Note 4 - Informations sur les postes du bilan**

4.1 Ecarts d'acquisition

Sociétés acquises	Pays	Année d'acquisition	Valeur nette au 31/12/2020	Augmentation 31/12/2021	Dépréciation 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2021
BRANCHE PORTAGE	FRA	2016	35 035			35 035
POLE MAROC	FRA	2018	615			615
INOPS	FRA	2020	12 969	9 324		22 292
COWORKEES	FRA	2021		2 895		2 895
TMC	FRA	2021		1 610		1 610
HELVETIC PAYROLL GENEVE	CHE	2021		58 366		58 366
HELVETIC PAYROLL ZURICH	CHE	2021		57 481		57 481
3P FINANCIAL SERVICES	CHE	2021		335		335
			48 619	130 011		178 630

Le Groupe FREELANCE.COM procède annuellement à un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice. Celui-ci n'a conduit à aucune dépréciation fin 2021.

4.2 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement et assimilés	4			129		133
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits similaires	5 241	105	-1 525	1 298	2 885	8 004
Fonds commercial	481					481
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	1 453	1 483	-57	473	-2 679	673
Immobilisations incorporelles brutes	7 179	1 587	-1 582	1 900	206	9 291

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Amort. des frais d'établissement	-2	-22		-69		-94
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits similaires	-2 647	-1 407	1 268	-414	-169	-3 369
Amort. fonds commercial	-333	-148				-481
Amort. autres immo. incorporelles						
Amort. autres immo. Incor.CB LLD						
Immobilisations incorporelles en cours						
Amortissements et provisions	-2 981	-1 578	1 268	-483	-169	-3 944
Valeurs nettes	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement et assimilés	2	-22		60		39
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevet et droits similaires	2 594	-1 303	-257	884	2 716	4 635
Fonds commercial	148	-148				
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours	1 453	1 483	-57	473	-2 679	673
Valeurs nettes	4 198	10	-314	1 417	37	5 347

Le poste « concessions, brevets et droits similaires » comprend notamment :

- La marque « FREELANCE.COM » ainsi que les marques et noms de domaine associés évalués à 1 260 K€ lors de leur première consolidation en 2002, évaluation confirmée depuis par un test annuel de dépréciation.
- Les logiciels spécifiques suivant :
 - Le logiciel SMART a été mis en service à partir d'avril 2020. La valeur brute mise en service fin 2021 s'élève à 1 435 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 728 K€ au 31 décembre 2021.
 - le logiciel TEOREME, rebaptisé sous le nom commercial de CONNECTEED, a été mis en service en janvier 2021 pour 1 307 K€. La valeur nette de cet actif s'élève à 920 K€ au 31 décembre 2021.
 - Le logiciel PAYROLL mis en service à partir d'avril 2020 a été totalement déprécié sur le second semestre 2021 suite à la décision de l'arrêt de son développement commercial. La valeur brute de 1 117 K€ est présente dans la colonne diminution de L'impact dans les comptes est une charge exceptionnelle de 521 K€.
 - La plateforme FREELANCE.COM présente dans les variations de périmètre est issue d'un développement de la société COWORKEES ayant intégré le groupe le 5 mars 2021. Elle permet aux clients finaux de rentrer en relation directement avec les freelances. La valeur nette de cet actif s'élève à 479 K€ au 31 décembre 2021.

- Le logiciel PUMA également présent dans les variations de périmètre a été développé par le Groupe HP et est plus particulièrement porté par la société HP Zurich. Il est l'outil de référence autour duquel est articulé la gestion opérationnelle et financière du consultant porté. La valeur nette de cet actif s'élève à 885 K€ au 31 décembre 2021.

Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée qui n'excède pas 5 ans.

- L'acquisition fin 2018 d'un fonds commercial pour 445 K€ de prestations de services auprès de CBV assorti d'un amortissement en linéaire sur 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019. Il est totalement amorti au 31 décembre 2021.
- Les immobilisations incorporelles en-cours pour 673 K€ sont principalement liées à la continuité de développement des logiciels SMART (70 K€), CONNECTEED (244 K€), le développement du nouveau projet PORTAIL ENTREPRISES & PARTENAIRES (115 K€) destiné aux échanges sur les offres et les demandes entre partenaires et donneurs d'ordre, ainsi que la mise en place du logiciel SALES FORCE (130 K€) liée au déploiement sur l'ensemble des activités du groupe.

4.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	160					160
Autres immobilisations corporelles	1 409	340	-96	144	18	1 815
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	1 569	340	-96	144	18	1 975
Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	-118	-14				-131
Autres immobilisations corporelles	-1 026	-205	74	-86	-14	-1 257
Dépréciation immo. corporelles						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	-1 143	-218	74	-86	-14	-1 388
Valeurs nettes	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel, outillage	43	-14				29
Autres immobilisations corporelles	384	135	-22	57	3	558
Dépréciation immo. corporelles						

4.4 Immobilisations financières

Le poste « Immobilisations financières » se décompose comme suit en valeurs nettes au 31 décembre 2021 :

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres non consolidés	57	22			-7	72
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés		29		2	-29	2
Prêts	501		-1			501
Dépôts et garanties versées	584	517	-34	362	22	1 451
Autres créances immobilisées	353	73	-7		12	431
Total	1 496	642	-2	365	-2	2 457

La ligne des titres non consolidés correspond pour 50 K€ à la création d'une nouvelle société (INSTITUT SAVOIR FAIRE) toute fin 2020 qui n'est pas encore consolidée (impact N/S). Le solde de 22 K€ correspond à l'acquisition de la société ASTRACOMS en toute fin 2021 et renommée depuis FREELANCE.COM Luxembourg. Elle permet au groupe d'étendre sa présence en Europe et est spécialisée dans le conseil Marketing Communication. Sans impact significatif, elle n'est pas consolidée.

Les prêts correspondent aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial.

Au 31 décembre 2021, les dépôts de garantie se montent à 1 451 K€. Ils comprennent principalement des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location mobilière (dont 112 K€ sur FREELANCE.COM pour les bureaux situés à la Grande Arche de la Défense), 154 K€ issus d'INOP'S et de cautions versées par la filiale marocaine d'intérim (185 K€). Fin 2021, une augmentation sur FREELANCE.COM de 500 K€ liée à la garantie sur les fonds prêtés (emprunt lié au Groupe HP) et conservés par Bpifrance comme gage espèces.

En variation de périmètre pour le Groupe HP, un total de 359 K€ dont 290 K€ correspond à la licence LSE (autorisation de pratiquer la location de services) et 69 K€ dans le cadre de contrats de location mobilière, principalement à Genève.

Les autres créances immobilisées sont issues des filiales suisses pour 280 K€ (contre garanties clients) et de la société FREELANCE.COM pour 147 K€ (contrat de liquidité).

4.5 Créances d'exploitation et comptes de régularisation

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés	120 140	-2 514	117 626	77 570
Créances sur immo et comptes rattachés				
Créances clients	120 140	-2 514	117 626	77 570
Créances sociales	892		892	310

Créances d'impôt et TVA exigible	23 516		23 516	16 407
Cptes courants débiteurs				
Autres créances diverses et affacturage	10 564		10 564	3 344
Avances et acptes versés /commandes	253		253	253
Fournisseurs débiteurs				
Divers – Produits à recevoir	260		260	
Actifs d'impôt différé	1 245		1 245	927
Autres créances	36 729		36 729	21 240
Charges constatées d'avance	1 183		1 183	1 288
Comptes de régularisation	1 230		1 230	
Comptes de régularisation actif	2 413		2 413	1 288
TOTAL GENERAL	159 282	-2 514	156 768	100 098

L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine. Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible pour 21 768 K€ et des crédits et avances d'impôts de 1 748 K€. Les comptes de Factor (ligne autres créances diverses et affacturage) représentent notamment les sommes laissées en garantie au Factor jusqu'au paiement par les clients des factures cédées pour 8 823 K€.

Le recouvrement des actifs d'impôt différé de 1 245 K€ correspond à la consommation des déficits fiscaux sur un horizon de 3 ans (bénéfices fiscaux des années 2022 à 2024).

NB : Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées au factor. Au 31/12/2021, l'encours d'affacturage s'élève à 42 619 K€ pour 25 766 K€ au 31/12/2020.

4.6 Valeurs mobilières de placement

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement	204		204	3 204

4.7 Variation des capitaux propres

Valeurs en K€	Capital	Réserves + primes	Titres en autocontrôle	Résultats	Ecart de conversion	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-2	2 892	30 793	-85	5 904	233	39 737	
Affectation en réserves		5 904		-5 904			
Engagement Retraites		-90				-90	
Variation de capital	22	-22					
Variation de titres en autocontrôle			-44			-44	
Variation du périmètre							627
Résultat N-1				8 276		8 276	538
Variation des écarts de conversion					-120	-120	
Capitaux propres N-1	2 914	36 584	-128	8 276	113	47 759	1 1655
Affectation en réserves		8 276		-8 276			

Engagement Retraites							
Variation de capital	1 527	55 858				57 385	
Variation de titres en autocontrôle			-29			-29	
Variation du périmètre							-933
Résultat N				9 872		9 872	144
Variation des écarts de conversion					1 246	1 249	
Capitaux propres N	4 441	100 719	-158	9 872	1 363	116 236	377

Le nombre d'actions composant le capital social de FREELANCE.COM SA se détaille comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Au 31/12/2020	36 423 699	0,08 €
Au 31/12/2021	55 508 669	0,08 €

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 1 527 K€ par émission de :

- 291 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA)
- 494 986 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Traité d'apport COWORKEES)
- 250 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Traité d'apport TMC).
- 10 548 984 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (conversion des OCA)
- 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Traité d'apport Groupe HP)

Il passe ainsi de 2 914 K€ euros composé de 36 423 699 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 4 441 K€ composé de 55 508 669 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Au titre des opérations décrites ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 23 K€ (Attribution Gratuite d'Actions AGA) et a augmenté de 55 881 K€ au titres des 3 Traités d'Apport détaillés ci-dessus et de la conversion des OCA.

La société FREELANCE.COM détient une partie de ses propres actions en application du contrat de liquidité confié à la société Gilbert Dupont. Au cours de l'exercice 2021, FREELANCE.COM a acheté 370 402 titres et en a vendu 381 739. Au 31 décembre 2021, elle détient 19 425 titres valorisés à leur prix d'achat, soit 158 K€, selon la méthode FIFO (Premier Entrée Premier Sorti). Les plus-values ou moins-values de cession sont constatées directement en résultat.

4.8 Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation (1)	Diminution (2)	Variation de périmètre (3)	Autres mouvements	Clôture
Provisions pour risques et charges	1 404	116	-465	112	7	1 174
Provisions pour dépréciations sur :						
- Immobilisations incorporelles	223		-207			16
- Immobilisations corporelles						
- Immobilisations financières	30					30
- Comptes clients	1 972	323	-931	1 083	66	2 514
- Autres créances						
- Valeurs mobilières						
Total	3 629	439	-1 603	1 195	73	3 733

Impact en résultat	Dotations	Reprises
Résultat d'exploitation	407	-1 435
Résultat financier		
Résultat exceptionnel	31	-168
Total	438	-1 602

- (1) les dotations de provisions correspondent pour l'essentiel à la provision des clients douteux pour 323 K€ ainsi qu'aux Indemnités de Fin de carrière (IFC) pour 81 K€
- (2) les provisions reprises correspondent principalement aux clients douteux (931 K€), à l'actualisation de la provision des IFC suite au transfert des salariés INOP'S au 01/01/2021 sur FREELANCE SERVICES (233 K€), de risques sociaux (103 K€) et commerciaux (43 K€). Ainsi que la reprise de dépréciation d'immobilisations incorporelles (207 K€)
- (3) les variations de périmètre proviennent du Groupe HP (1 174 K€)

Les provisions et dépréciations concernent principalement six types de risque :

- Les risques réglementaires (fiscalité, Urssaf, etc.) pour un montant de 246 K€
- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 592 K€
- Les risques commerciaux contractuels pour 97 K€
- Les indemnités de fin de carrière pour 238 K€ (dont principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 1 % et taux d'évolution des rémunérations de 2%)
- Les risques technologiques liés aux développements informatiques pour 16 K€
- Les risques clients de non-recouvrement de créance à hauteur de 2 514 K€

Les dotations et reprises de provision d'exploitation concernent principalement le risque de non-recouvrement des créances clients.

Les dotations et reprises de provision qui impactent le résultat exceptionnel sont détaillées dans la note 5.6 et concernent principalement les autres risques.

4.9 Emprunts et dettes financières

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'1 ans à - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts bancaires	114 833	14 007	45 827	55 000
Autres dettes financières	476	476		
Emprunts et dettes financières	115 309	14 483	45 827	55 000

En octobre 2021, FREELANCE.COM a converti les 10 548 984 OCA de 1.05 € de valeur nominale chacune attribuée par l'AGE du 22 décembre 2016 à CBV. L'emprunt obligataire a donc été soldé en contrepartie d'une augmentation de capital de 844 K€ et d'une prime d'émission de 10 232 K€.

Pour financer l'acquisition du Groupe HP, et restructurer sa dette à la suite du remboursement d'une partie des PGE et du complément INOP'S lié au rachat des minoritaires, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG. Par ailleurs, afin de permettre de futures acquisitions, des lignes de crédits bancaires déjà négociées pourront potentiellement être mises à disposition de FREELANCE.COM.

La ligne « Emprunts bancaires » est constituée :

- du nouvel emprunt de 100 M€ dans le cadre de l'acquisition HP
- d'un solde de PGE de 13.9 M€ après un remboursement de 13 M€ au 2ème semestre 2021,
- d'emprunts de 1 M€ en variation de périmètre pour COWORKEES et TMC

Les termes de l'emprunt sont précisés ci-dessous :

- 45 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1.9% l'an
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor* + 2.3% l'an
- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1.4%

* Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- d'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- de critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recouru à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) avec La Banque Postale. Il couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les autres dettes financières pour 476 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire (365 K€).

4.10 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont pour l'essentiel exigibles à moins d'un an, leur ventilation est la suivante :

Valeurs en K€	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fournisseurs	87 898	65 338
Dettes sur immobilisations	5 801	14
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 743	1 509
Dettes sociales	41 672	27 541
Autres dettes d'exploitation		
Dettes fiscales	35 586	21 151
Autres dettes	2 308	1 994
Total autres dettes	88 111	52 158
Comptes de régularisation passif	1 911	1 848
Total	177 920	119 344

Les dettes sur immobilisations de 5 801 K€ concernent le complément de prix du Groupe HP qui sera versé sur le 1^{er} semestre 2022.

■ Note 5 - Informations sur les postes du compte de résultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Valeurs en K€	31/12/2021	31/12/2020
Prestations de services	332 961	210 689
- France	307 682	188 077
- Export	25 279	2 612
Portage salarial	167 052	111 945
- France	96 194	82 789
- Export	70 857	29 155
Autres	2 562	2 383
Total	502 574	325 017

La ligne « Autres » concerne le chiffre d'affaires de l'activité de conformité principalement porté par PROVIGIS.

5.2 Autres produits d'exploitation

A hauteur de 1 536 K€ au 31 décembre 2021, ils comprennent principalement :

- des reprises de provisions sur des créances douteuses à hauteur de 931 K€
- des reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation pour 46 K€
- des reprises d'IFC pour 253 K€
- des reprises d'immobilisations pour 207 K€
- des subventions d'exploitation pour 53 K€.

5.3 Détail des autres achats et charges externes

Valeurs en K€	31/12/2021	31/12/2020
Achats de prestations	303 913	195 291
Commissions des commerciaux	955	701
Achats et charges liés au partage salarial	13 616	6 533
Autres	9 743	6 034
Total	328 226	208 559

5.4 Détail des frais de personnel

Valeurs en K€	31/12/2021	31/12/2020
Personnel administratif	20 263	12 497
Personnel porté et intérimaires	136 376	90 822
Total	156 639	103 319

La participation des salariés au résultat se monte à 119 K€ à fin 2021 et 97 K€ fin 2020.

5.5 Décomposition du résultat financier

Valeurs en K€	31/12/2021	31/12/2020
Produits de participation		
Autres intérêts et produits assimilés	36	72
Reprises sur provisions & Transfert de charges		
Différences positives de change	31	288
Produits cessions de VMP & transfert de charges financières	1	
Produits financiers	68	360
Dotations financières aux amortissements et provisions		14
Intérêts et charges assimilées	860	494
Différences négatives de change	452	576
Charges sur cessions de VMP		
Charges financières	1 312	1 084
Résultat financier	-1 244	-724

Les filiales suisses contribuent pour - 311 K€ aux différences nettes de change, et FREELANCE.COM pour - 87 K€ lié à l'impact du versement de dividendes des filiales suisses.

Les intérêts et charges assimilées de 860 K€ comprennent pour 347 K€ les intérêts calculés sur FREELANCE.COM lié à l'emprunt bancaire et 270 K€ à l'emprunt obligataire émis le 31 décembre 2016 avec CBV et soldé fin 2021, auxquelles s'ajoutent des charges d'intérêts de 47 K€ liées principalement aux PGE. Les charges d'affacturage s'élèvent à 154 K€ en 2021.

5.6 Décomposition du résultat exceptionnel

Valeurs en K€	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	102	68
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	204	257
Reprises de provisions & transfert de charges	168	1 062
Produits exceptionnels	473	1 387
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5	
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	838	164
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions	31	40
Charges exceptionnelles	874	204
Résultat exceptionnel	-400	1 183

Le résultat exceptionnel net comprend notamment - 521 K€ liés à l'arrêt du développement du logiciel PAYROLL et des produits pour 153 K€ sur les sociétés de portage salarial (solde de litiges sociaux et commerciaux).

5.7 Impôt sur les résultats et impôts différés

A compter du 1^{er} janvier 2019, les sociétés françaises du groupe ont constitué un groupe d'intégration fiscale dont FREELANCE.COM est la mère. Au 31 décembre 2021, l'impôt société en résultant s'élève à 581 K€. INOP'S, COWORKEES et TMC ne font pas partie de ce groupe.

Sur l'exercice 2021, la charge d'impôt dans les comptes consolidés est de 2 145 K€ et se décompose de la manière suivante :

Valeurs en K€	31/12/2021	31/12/2020
Impôts exigibles	2 463	1 401
Impôts différés	-318	-835
Charge totale d'impôts comptabilisée en résultat	2 145	566

Les impôts exigibles pour 2 463 K€ correspondent aux impôts sur les sociétés dus par les filiales françaises (1 480 K€), suisses-allemandes (873 K€), et les filiales marocaines (110 K€).

Le groupe a décidé d'activer ses impôts différés pour la toute première fois sur l'exercice 2020 pour 835 K€ au taux de 28 %.

Au 31 décembre 2021 et sur la base d'un résultat fiscal prévisionnel bénéficiaire pour la période 2022-2024, un montant de 774 K€ a été activé au titre des déficits reportables. Ce montant est diminué par une consommation d'actifs d'impôt de 368 K€ (consommation des déficits propres des sociétés intégrées sur l'année compte tenu de résultats fiscaux positifs), un impact du changement du taux d'IS de 44 K€ ainsi que de la dotation annuelle des engagements retraites pour 44 K€. Le montant global est donc de 318 K€.

Les impôts différés ont été activés au taux de 26.5 %, taux en vigueur en 2021, il était de 28% en 2020.

La ventilation des impôts différés dans le bilan est la suivante :

Valeurs en K€	Base d'impôts différés 2021	31/12/2021	31/12/2020
Reports déficitaires	4 450	1 178	817
Indemnités de départ à la retraite	238	67	110
Impôts différés actifs par nature		1 245	927
Impôts différés passifs par nature			

L'analyse de la différence d'impôt au 31 décembre 2021 se présente ainsi :

Valeurs en K€	Base	Impôt
Résultat net avant impôts en vigueur de 26,5%	12 188	3 230
Retraitements :		
- Charges non déductibles en réintégration fiscale (1)	1 381	366
- Revenus non imposables en déduction fiscale (2)	-772	-205
- Première reconnaissance de déficits fiscaux au 31/12/2021 (3)	-2 920	-774
- Impôts différé d'actifs sur perte fiscale non activé de la période(4)	397	105
Base taxable du Groupe	10 275	2 723
Incidence de la baisse du taux d'impôt de 28% (2020) à 26,5%		47
Différence entre le taux normal appliqué en France et le taux d'impôt appliqué à l'étranger (5)		-620
Charge totale d'impôts comptabilisée en résultat		2 150
Taux d'impôt effectif		18 %

Les principaux éléments expliquant les écarts identifiés dans le passage de l'impôt théorique à la charge d'impôts sont :

- (1) Intérêts non déductibles sur l'emprunt convertible de FREELANCE.COM (165 K€), les décalages temporaires liés aux taxes organic et efforts de construction, 5% des dividendes versés par des filiales françaises (2 281 K€).
- (2) Décalages temporaires réintégrés les années précédentes : Efforts de constructions, Organic, etc
- (3) Les déficits reportables de l'unité fiscale FREELANCE.COM de 5 840 K€ ont été activés pour moitié au 31 décembre 2020 et les 2 920 K€ restants au 31 décembre 2021.
- (4) L'impôt différé d'actif sur la perte fiscale non activée de la période comprenant principalement les sociétés COWORKEES (436 K€), TMC (164 K€), 3PFS (11 K€), l'imputation des pertes de TEOPHILE (-124 K€), le retraitement de la quote-part sur dividendes (-91 K€).
- (5) La principale différence de taux avec la France est le taux moyen d'imposition de 18% en Suisse.

■ Note 6 - Autres informations

6.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	42 619
Remboursement de la franchise de loyer en cas de départ avant le 31/01/2023	738

Affectation en nantissement de 158.268 actions INOP'S à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale)

Gage de 100% des actions composant le capital des sociétés Helvetic Payroll Zurich et Helvetic Payroll SA à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale)

6.2 Passifs éventuels

Tous les risques en cours au 31 décembre 2021 ont fait l'objet d'une provision.

6.3 Effectif permanent à fin décembre 2021

	France	Etranger	Total 31/12/21	Total 31/12/20
Personnel salarié :				
- cadres	174	24	198	150
- employés	60	24	84	54
Total	234	48	283	204

L'effectif permanent exclut les salariés portés et les intérimaires.

6.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes	Mission légale	Autres services
ECA – NEXIA	62	10
CPA – CABINET PERON	24	4
CABINET FERTE	46	
CABINET AZENCOTH	29	
MVN	4	
	165	14

Les honoraires des Commissaires aux comptes ont représenté une charge de 179 K€ en 2021.

6.5 Parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

La principale opération concernée est décrite au § 4.9 ci-dessus.

■ Note 7 – Tableau de flux de trésorerie consolidé

Valeurs en K€	31/12/2021	31/12/2020
TRESORERIE A L'OUVERTURE	53 258	26 624
OPERATIONS D'EXPLOITATION :		
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 017	8 814
Amortissements et provisions	1 482	115
Plus-values de cession, nettes d'impôts	336	27
Variation des impôts différés	-318	-835
- Retraitement du crédit-bail (MEE)		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	11 516	8 121
Dividendes reçus des MEE		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-373	1 904
FLUX DE TRESORERIE EXPLOITATION (A)	11 143	10 025
OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS :		
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	-2 538	-1 986
Cessions d'immobilisations	43	69
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-3	
Incidences des variations de périmètre sur la trésorerie	-82 214	-7 948
TRESORERIE AFFECTEE AUX INVESTISSEMENTS (B)	-84 712	-9 866
OPERATIONS DE FINANCEMENT :		
Emission d'emprunt	100 002	27 067
Remboursements d'emprunts	-24 360	-412
Augmentation des capitaux propres	11 076	
Distribution de dividendes & acomptes		
TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT (C)	86 719	26 654
Autres flux de trésorerie (D)	708	-180
VARIATION DE LA TRESORERIE (A+B+C+D)	13 858	26 633
TRESORERIE A LA CLÔTURE	67 116	53 258

■ **Note 8 – Informations Pro Forma**

En K€	§	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
		Comptes consolidés	Comptes pro forma	Comptes consolidés	Comptes pro forma
Chiffre d'affaires nets	5.1	502 574	671 460	325 017	536 318
Autres produits d'exploitation	5.2	1 536	1 536	1 062	1 064
Achats de Marchandises					
Autres achats et charges externes	5.3	-328 226	-353 115	-208 559	-279 266
Impôts, Taxes et versements assimilés		-3 196	-3 260	-3 284	-3 487
Charges de Personnel	5.4	-156 639	-290 551	-103 319	-232 854
Dotation aux amortissements des immobilisations		-1 831	-1 989	-938	-1 173
Dotation aux provisions	4.8	-412	-635	-1 058	-1 403
Charges d'exploitation		-490 304	-649 551	-317 158	-518 183
EBITDA		15 217	25 014	10 056	20 727
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		13 806	23 445	8 921	19 199
2 - RESULTAT FINANCIER	5.6	-1 244	-2 634	-724	-2 830
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		12 562	20 811	8 197	16 369
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		-400	-493	1 183	1 615
Impôts sur les bénéfices	5.7	-2 145	-3 587	-566	-1 760
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		10 017	16 731	8 814	16 224
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	4.1				
5 - BENEFICE NET		10 017	16 731	8 814	16 224
Résultat net (part du groupe)		9 872	16 587	8 276	15 515
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		144	144	538	709

Comptes consolidés : périmètre de consolidation avec le groupe HELVETIC PAYROLL acquis fin octobre 2021 et contribuant aux flux d'activité et de résultat du groupe pour les mois de novembre et décembre 2021

Comptes pro forma : périmètre de consolidation avec la contribution du groupe HELVETIC PAYROLL à partir du 1er janvier 2020 et 2021 et la contribution d'INOPS du 1er semestre 2020
les frais financiers de l'emprunt liés à l'acquisition du Groupe HP ont été intégrés aux pro forma 2020 et 2021

18.1.6.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société FREELANCE.COM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société FREELANCE.COM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les

appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté :

- sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des informations données dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés ;
- et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour celles relatives à l'écart d'acquisition qui figure au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant net de 178,6 millions d'euros, ainsi qu'aux dettes envers les salariés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 22 avril 2022.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Champs sur Marne et à Paris, le 25 avril 2022
Les Commissaires aux Comptes

Cabinet PÉRON et Associés
Jean François PÉRON
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

Comptabilité Audit Développement
Alexandre DROUHIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Paris

18.1.6.3 Comptes consolidés de l'exercice 2020 clos le 31 décembre 2020

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans le Document de référence 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2021 sous le numéro D.21-0979.

18.1.6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2020

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant dans le Document de référence 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 décembre 2021 sous le numéro D.21-0979.

18.1.6.5 Comptes consolidés de l'exercice 2019 clos le 31 décembre 2019

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant dans le Document de référence 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 juin 2020 sous le numéro D.20-0544.

18.1.6.6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2019

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne, sont inclus par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel les comptes consolidés, le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant dans le Document de référence 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 juin 2020 sous le numéro D.20-0544.

18.1.7 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux comptes clos le 31 décembre 2021 présentées au paragraphe 18.1.2.1 et 18.1.6.1 du présent document.

Celles-ci ont fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes de la Société dont le rapport figure au paragraphe 18.1.2.2 et 18.1.6.2

18.2 Informations financières intermédiaires et autres

18.2.1 Comptes consolidés semestriels au 30 juin 2022

BILAN

ACTIF en K€	§	30/06/2022	31/12/2021
Ecart d'acquisition	4.1	181 149	178 630
Capital souscrit non appelé			
Immobilisations incorporelles	4.2	5 864	5 347
Immobilisations corporelles	4.3	834	587
Immobilisations financières	4.4	2 431	2 457
Actif immobilisé		190 278	187 021
Stocks et encours			
Créances clients	4.5	147 988	117 626
Autres créances	4.5	41 573	36 729
Valeurs mobilières de placement	4.6	204	204
Disponibilités	7	71 313	67 024
Comptes de régularisation actif	4.5	2 073	2 413
Actif circulant		263 151	223 996
Total ACTIF		453 428	411 017

PASSIF en K€	§	30/06/2022	31/12/2021
Capital social		4 494	4 441
Primes		88 097	85 257
Autres capitaux propres		25 860	16 667
Résultat (part du groupe)		8 867	9 872
Capitaux propres part du groupe	4.7	127 318	116 237
Intérêts minoritaires	4.7	2	377
Autres Fonds Propres			
Provisions pour Risques et Charges	4.8	1 120	1 174
Dettes financières	4.9	120 858	115 309
Dettes fournisseurs	4.10	114 499	87 898
Dettes sur immobilisations	4.10	9	5 801
Avances et acomptes reçus sur commandes	4.10	3 406	2 743
Dettes sociales	4.10	44 997	41 672
Autres dettes d'exploitation	4.10		
Dettes fiscales	4.10	37 850	35 586
Autres dettes	4.10	2 118	2 308
Comptes de régularisation passif	4.10	1 251	1 911
Dettes		324 988	293 230
Total PASSIF		453 428	411 017

COMPTE DE RESULTAT

En K€	§	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Chiffre d'affaires nets	5.1	382 996	212 239	502 574
Autres produits d'exploitation	5.2	563	233	1 536
Achats de Marchandises				
Autres achats et charges externes	5.3	-207 155	-143 191	-328 226
Impôts, Taxes et versements assimilés		-1 443	-1 459	-3 196
Charges de Personnel	5.4	-162 308	-62 398	-156 639
Dotations aux amortissements des immobilisations		-1 078	-875	-1 831
Dotation aux provisions	4.8	-325	-121	-412
Charges d'exploitation		-372 308	-208 044	-490 304
EBITDA *		12 357	5 222	15 217
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		11 251	4 428	13 806
2 - RESULTAT FINANCIER	5.5	-515	-62	-1 244
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		10 736	4 365	12 562
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	5.6	-68	72	-400
Impôts sur les bénéfices	5.7	-1 776	-832	-2 145
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		8 892	3 605	10 017
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	4.1			
5 - BENEFICE NET		8 892	3 605	10 017
Résultat net (part du groupe)		8 867	3 255	9 872
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		25	350	144

* détail de calcul de l'EBITDA précisé dans la note 2.3.8

NOTE ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Tous les montants de l'annexe sont exprimés en milliers d'euros (K€).

Les notes ci-dessous représentent l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2022 qui présentent un total de bilan de 453 428 K€ et un résultat net - part du groupe de 8 867 K€.

■ Note 1 - Faits marquants de la période et événements post clôture

Dynamique de croissance

Sur l'ensemble du 1^{er} semestre 2022, le chiffre d'affaires consolidé de FREELANCE.COM s'est établi à 383 M€, en progression de +80 % par rapport au chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2021 (+23 % par rapport au chiffre d'affaires pro forma du 30 juin 2021 – Voir note 8).

En France, le chiffre d'affaires s'est inscrit en hausse de 30% à 238 M€ (représentant 62% du total consolidé du Groupe).

A l'international (Allemagne, Maroc, Suisse), le chiffre d'affaires connaît également une forte progression de 405% (avec le rapprochement du Groupe HELVETIC PAYROLL à compter du 1^{er} novembre 2021) à 145 M€ et qui représentent 38% du chiffre d'affaires total de la période.

Participation de la société INOP'S

FREELANCE.COM a acquis 75% des actions la société INOP'S entrée dans le groupe le 18 juin 2020 et un complément de 19.84% au second semestre 2021. Le complément de 5.16% a été acquis sur le premier semestre 2022 amenant ainsi sa participation à 100% au moyen d'un apport en nature. En conséquence, afin de rémunérer cet apport, FREELANCE.COM a augmenté son capital par l'émission de 424 372 actions au prix 6.82 euros par action au profit des actionnaires d'INOP'S.

Regroupement des équipes parisiennes

En février 2022, FREELANCE.COM a décidé de rapprocher les équipes basées dans le 17^{ème} arrondissement de Paris et de transférer le siège social d'INOP'S sur son site situé à la Grande Arche depuis 2017. Environ 180 collaborateurs travaillent désormais au 15^{ème} et 18^{ème} étage de la Grande Arche de la Défense.

Crise en Ukraine

L'invasion militaire en cours en Ukraine et les sanctions économiques visant la Russie sont sans impact sur les comptes consolidés semestriels de FREELANCE.COM au 30 juin 2022.

Autres faits marquants

Aucun autre événement ayant eu, ou susceptible d'avoir, une incidence significative sur les comptes consolidés, ou de faire l'objet d'une mention dans la présente annexe, n'est à signaler.

Évènement post-clôture

- La politique RSE de FREELANCE.COM obtient le label LUCIE 26000

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est un enjeu fondamental de FREELANCE.COM sur l'intégration volontaire des préoccupations sociales et environnementales à ses activités commerciales et ses relations avec sa communauté forte de 12 000 indépendants.

Simultanément, le groupe déploie pour ses 250 collaborateurs les mêmes bonnes pratiques de développement durable, en s'inscrivant dans une démarche structurante d'amélioration continue pour devenir encore plus « responsable ».

L'audit externe de FREELANCE.COM selon le référentiel aligné sur la norme internationale ISO 26000 autour de 7 thématiques centrales a permis la labellisation LUCIE, référence en matière de RSE en France.

■ **Note 2 - Principes et méthodes comptables – modalités de consolidation**

2.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables applicables en France et avec les règles de consolidation définies dans le règlement ANC n° 2020-01.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2 Modalités de consolidation

2.2.1 Méthodes de consolidation

Les comptes des sociétés sur lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, de droit ou de fait, un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Les entités sans activité ou sans actif significatif ne sont toutefois pas consolidées.

Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement au pourcentage de contrôle.

Les sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce une influence notable, présumée lorsque la détention est supérieure à 20 % du capital, sont mises en équivalence.

La date de clôture des comptes consolidés est celle de la société mère du groupe, soit le 31 décembre de chaque année, et correspond à la date de clôture de chacune des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

2.2.2 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation constatés à l'occasion des prises de participation correspondent à la différence entre la juste valeur du prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise retraitée. Ils sont ventilés sur les postes d'actifs et de passifs appropriés.

Le solde non affecté positif de ces écarts est présenté à l'actif du bilan sous la rubrique « écart d'acquisition ».

La durée d'utilisation de l'écart d'acquisition positif est déterminée à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée.

Les écarts d'acquisition sont analysés à chaque clôture afin d'apprécier leur valeur nette et d'appliquer éventuellement une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, les dépréciations comptabilisées n'étant jamais reprises.

L'évaluation des écarts d'acquisition des filiales opérationnelles est appréciée en fonction de critères de rentabilité et de développement. Pour les filiales de portage, ces critères sont appliqués à l'ensemble du pôle.

Lorsque la différence de consolidation est négative, elle est inscrite en « provisions » au passif du bilan et est rapportée au résultat selon une durée tenant compte de sa nature.

2.2.3 Conversion des comptes des sociétés étrangères n'appartenant pas à la zone Euro

La conversion en euros des comptes des sociétés étrangères a été effectuée de la manière suivante :

- Les éléments non monétaires, à l'exception des capitaux propres, et les éléments monétaires du bilan ont été convertis au cours de change à la date de clôture de l'exercice ; les capitaux propres ont été convertis au cours historique ;
- L'ensemble des produits et des charges a été converti au cours de change moyen de la période considérée.

2.3 Méthodes et règles d'évaluation

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût historique d'achat ou de production ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles comprennent principalement :

- Les marques et les noms de domaine FREELANCE.COM dont la valeur d'inventaire est appréciée chaque année en fonction des perspectives du groupe, et qui ne font l'objet d'aucun amortissement,
- Les logiciels spécifiques.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie qui n'excède pas 5 ans.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition ou à leur juste valeur à la date d'acquisition de la filiale qui en est propriétaire.

Elles font l'objet d'un amortissement économique calculé selon le mode linéaire en fonction de leur durée de vie estimée. Les taux habituels retenus sont les suivants :

- Agencements et installations générales 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 4 ans
- Mobilier 8 à 10 ans

Les entités du groupe n'utilisent pas de manière significative le crédit-bail comme mode de financement des immobilisations.

2.3.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées suivant les cours de change à la clôture de l'exercice ou de la période, les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés en produits ou charges financières.

Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de contentieux.

Seule FREELANCE.COM a recours aux services d'un factor (Cf. note 6.1).

2.3.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation dans le cas où leur valeur de réalisation à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition.

2.3.5 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges sont provisionnés au mieux de notre connaissance, dès lors qu'un événement survenu ou en cours les rendent probables à la date d'établissement des comptes et que leur montant peut être estimé avec une précision suffisante.

Les provisions sont évaluées à chaque clôture et font l'objet d'une reprise lors de leur utilisation (comptabilisation des charges correspondantes) ou de la disparition du risque initialement prévu.

2.3.6 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements liés aux indemnités de départ à la retraite dues au personnel permanent en activité sous contrat à durée indéterminée sont provisionnés. L'évaluation de ces engagements résulte d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan, en application des dispositions prévues par la convention collective et de la prévision d'un départ à 65 ans à l'initiative du salarié.

Cette estimation tient compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

2.3.7 Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge

Le chiffre d'affaires et la marge associée sont pris en compte mensuellement, au fur et à mesure de la réalisation des missions.

2.3.8 Définition de l'EBITDA

L'EBITDA (Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) est utilisé pour définir la performance opérationnelle réalisée au cours d'une période. L'EBITDA correspond au Résultat d'Exploitation avant prise en compte :

- Des dotations aux amortissements,
- Des dotations aux provisions d'exploitation (principalement pour risques et charges d'exploitation et indemnités de fin de carrière)
- Des reprises aux provisions d'exploitation (principalement pour risques et charges d'exploitation et indemnités de fin de carrière)

2.3.9 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.3.10 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable aux taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice. Ils sont calculés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les retraitements pratiqués en consolidation, dans la mesure où ils sont significatifs.

Les impôts différés actifs liés aux déficits fiscaux reportables ne sont retenus que dans la mesure où leur récupération est probable dans un avenir raisonnable.

2.3.11 Résultat par action

Deux types de résultats sont présentés : le résultat par action et le résultat dilué par action.

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période. Les actions en circulation sont les actions émises, hors actions propres rachetées par FREELANCE.COM et incluses dans les capitaux propres.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre de la conversion des instruments dilutifs en circulation.

Les instruments dilutifs existant à la date du 30 juin 2022 sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	Nature	Nombre	Prix EUR	Actions pouvant être souscrites	Quantités souscrites au 30/06/22	Quantité restant au 30/06/22
26/04/2021	PAGA 2020 (1)	270 583		246 410	-246 410	
30/04/2022	PAGA 2021 (2)	401 100		401 100		401 100
30/04/2023	PAGA 2022 (3)	900 000				

(1) Sur les 270 283 actions attribuées le 26/04/2021, 246 410 ont été acquises le 27/04/2022

(2) Les 401 100 actions ont été attribuées le 27/04/2022 et pourront être acquises en avril 2023

(3) Les 900 000 actions pourront être attribuées en avril 2023, en fonction de critères de performance (délai d'acquisition d'1 an)

■ Note 3 - Périmètre de consolidation

3.1 Périmètre de consolidation

L'ensemble des sociétés dans lesquelles FREELANCE.COM exerce, directement ou indirectement, un contrôle de droit ou une influence notable a été consolidé.

La liste des 25 sociétés consolidées au 30 juin 2022 ainsi que les pourcentages d'intérêts détenus par le groupe sont présentés ci-après ; elles sont toutes consolidées en intégration globale.

Entité	Siège social	SIREN	% Intérêts N	% Intérêts N-1
ADMISSIONS ACCESS	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	478 676 901	100	100
ADMISSIONS ETUDES ET PROJETS	Tour de l'Horloge 4 place L.Armand 75603 Paris cdx 12	487 531 659	100	100
ADMISSIONS SAVOIR FAIRE	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	413 598 632	100	100
ADMISSIONS SUISSE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100	100
COWORKEES SUISSE	22 rue de Carouge, 1205 Genève (Suisse)		100	100
COWORKEES FRANCE	57 rue Jean Baud - 74940 Annecy	824 544 977	100	100
EGO INTERIM	221 boulevard Zerktouni Casablanca (Maroc)		100	100
ERGONOS CONSULTING	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100	100
ERGONOS GERMANY	FriedrichstraBe 95, 10117 Berlin (Allemagne)		100	100
FREELANCE MAROC	221 boulevard Zerktouni Casablanca (Maroc)		100	100
FREELANCE UK	c/o James Cowper Kreston, Reading Bridge House, George Street, Reading, Berkshire, England, RG1 8LS		100	100
FREELANCE.COM		384 174 348	100	100
FREELANCE ONE	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense	431 960 251	100	100
ADMISSIONS ONE	92044 Paris La Défense	837 521 442	100	100
FREELANCE SERVICES		517 703 385	100	100
3P FINANCIAL SERVICES	Route de Lausanne 254, c/o Kilmona Management SA, 1292 Chambésy (Suisse)		100	100
HELVETIC PAYROLL GENEVE	Route de la Capite 127, 1222 Vézenaz, Colonge- Bellerive (Suisse)		100	100
HELVETIC PAYROLL ZURICH	Kernstrasse 57, 8004 Zurich (Suisse)		100	100
INOP'S	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense 92044 Paris La Défense	513 082 503	100	95
PROVIGIS	4 boulevard Diderot - 75012 Paris	431 960 251	100	100
SAGE	Rue François-Perréard 20, 1225 Chêne Bourg (Suisse)		100	100
TEOPHILE		839 240 322	90	90
TMC	Paroi Nord de la Grande Arche - 1 parvis de la Défense		100	100
VALOR CONSULTANTS	92044 Paris La Défense	311 810 816	100	100
VALOR ONE		505 317 503	100	100

3.2 Variation du périmètre

L'acquisition de 5.16% d'INOP'S sur le 1^{ème} semestre 2022 a généré un écart d'acquisition complémentaire de :

Prix d'acquisition des titres :	2 919 K€
Quote-part dans la juste valeur des actifs nets acquis	<u>400 K€</u>
Ecart d'acquisition au 30/06/22	2 519 K€

Le total de l'écart d'acquisition relatif à la société INOP'S se monte désormais à 24 812 K€ pour une participation globale de 100 %.

■ Note 4 - Informations sur les postes du bilan

4.1 Ecart d'acquisition

Sociétés acquises	Pays	Année d'acquisition	Valeur nette 31/12/2021	Augmentation 30/06/2022	Dépréciation 30/06/2022	Valeur nette 30/06/2022
BRANCHE PORTAGE	FRA	2016	35 035			35 035
POLE MAROC	FRA	2018	615			615
INOPS	FRA	2020	22 292	2 519		24 812
COWORKEES	FRA	2021	2 895			2 895
TMC	FRA	2021	1 610			1 610
HELVETIC PAYROLL GENEVE	CHE	2021	58 366			58 366
HELVETIC PAYROLL ZURICH	CHE	2021	57 481			57 481
3P FINANCIAL SERVICES	CHE	2021	335			335
			178 630	2 519		181 149

Le Groupe FREELANCE.COM procède annuellement à un test de dépréciation à la clôture de chaque exercice. Celui-ci n'a conduit à aucune dépréciation fin 2021.

4.2 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement	133					133
Frais de recherche et de développement						
Concession, brevets et droits similaires	8 004	290			657	8 950
Fonds commercial	481					481
Autres immob.incorporelles						
Immob.incorporelles en cours	673	1 077			-673	1 077
Immobilisations incorporelles brutes	9 291	1 366			-16	10 641

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Amort.frais établissement	-94	-13				-106
Frais de recherche et de développement						
Concession, brevets et droits similaires	-3 369	-826			6	-4 189
Amort.fonds commercial	-481					-481
Amort.autres immob.incorp.						
Immob.incorporelles en cours						
Amortissements et provisions	-3 944	-839			6	-4 777

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Frais d'établissement	39	-13				26
Frais de recherche et de développement						
Concession, brevets et droits similaires	4 635	-536			662	4 761
Fonds commercial						
Autres immob.incorporelles						
Immob.incorporelles en cours	673	1 077			-673	1 077
Valeurs nettes	5 347	528			-11	5 864

Le poste « concessions, brevets et droits similaires » comprend notamment :

- La marque « FREELANCE.COM » ainsi que les marques et noms de domaine associés évalués à 1 260 K€ lors de leur première consolidation en 2002, évaluation confirmée depuis par un test annuel de dépréciation.
- Les logiciels spécifiques suivant :
 - Le logiciel SMART, qui porte l'offre de portage salarial digitalisé, a été mis en service à partir d'avril 2020. La valeur nette de cet actif s'élève à 547 K€ au 30 juin 2022.
 - Le logiciel CONNECTEED, mis en service à partir de janvier 2021, est un portail mis à disposition des partenaires (fournisseurs) pour la gestion de leur activité (contrats, comptes rendus d'activités, factures, etc.) et également un outil de gestion commerciale pour le traitement de ces opérations, de la création d'une affaire jusqu'à la facturation client. En juin 2022, plus de 20% de l'activité d'intermédiation est gérée par ce portail. La valeur nette de cet actif s'élève à 905 K€ au 30 juin 2022.

- La PLATEFORME FREELANCE.COM est issue d'un développement de la société COWORKEES. Elle permet aux clients finaux de rentrer en relation directement avec les freelances. La valeur nette de cet actif s'élève à 406 K€ au 30 juin 2022.
- Le nouveau PORTAIL ENTREPRISES & PARTENAIRES est destiné aux échanges sur les offres et les demandes entre partenaires (fournisseurs de type PME dans le cadre de l'activité d'intermédiation) et donneurs d'ordre, dans la réalisation de projets au forfait. La valeur nette de cet actif s'élève à 200 K€ au 30 juin 2022.
- Le logiciel SALES FORCE a été mis en place sur l'ensemble des activités du groupe. La valeur nette de cet actif s'élève à 108 K€ au 30 juin 2022.
- Le logiciel PUMA a été développé par le Groupe HP et est plus particulièrement porté par la société HP Zurich. Il est l'outil de référence autour duquel est articulé la gestion opérationnelle et financière du consultant porté. La valeur nette de cet actif s'élève à 1 067 K€ au 30 juin 2022.

Ces logiciels spécifiques supportant l'exploitation font l'objet d'un amortissement linéaire, calculé sur une durée qui n'excède pas 5 ans.

- Les immobilisations incorporelles en-cours pour 1 077 K€ sont principalement liées à la continuité de développement des logiciels SMART (171 K€), CONNECTEED (305 K€), SALES FORCE (216 K€), le PORTAIL ENTREPRISES & PARTENAIRES (72 K€), et la PLATEFORME FREELANCE (169 K€).

4.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes en K€	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage	160					160
Autres immobilisations corporelles	1 815	242	-20		-3	2 034
Immobilisations en cours		151				151
Valeurs brutes	1 975	393	-20		-3	2 346

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage	-131	-7				-138
Autres immobilisations corporelles	-1 257	-127	9		2	-1 373
Dépréciations immobilisations corporelles						
Amortissements et provisions	-1 388	-134	9		2	-1 511

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentation	Diminutions	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage	29	-7				22
Autres immobilisations corporelles	558	115	-11			661
Immobilisations corporelles en cours		151				151
Valeurs nettes	587	259	-11		-	834

4.4 Immobilisations financières

Le poste « Immobilisations financières » se décompose comme suit en valeurs nettes au 30 juin 2022 :

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres non consolidés	72					72
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	2	66			-66	2
Prêts	501					501
Dépôts et garanties versées	1 451	220	-159		-3	1 509
Autres créances immobilisées	431	1	-83		-3	346
Total	2 457	288	-242		-72	2 431

La ligne des titres non consolidés correspond toujours pour 50 K€ à la société INSTITUT SAVOIR FAIRE créée en 2020 et pour 22 K€ à la société ASTRACOMS acquise toute fin 2021, renommée depuis FREELANCE.COM Luxembourg. Elle permet au groupe d'étendre sa présence en Europe et est spécialisée dans le conseil Marketing Communication. Sans impact significatif, elles ne sont pas consolidées.

Les prêts correspondent aux sommes versées au titre du 1% construction par les sociétés de portage salarial.

Au 30 juin 2022, les dépôts de garantie se montent à 1 509 K€. Ils comprennent principalement des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location mobilière (dont 265 K€ sur FREELANCE.COM pour les bureaux situés à la Grande Arche de la Défense), et de cautions versées par la filiale marocaine d'intérim

(176 K€) ainsi qu'une garantie de 500 K€ sur les fonds prêtés (emprunt lié au Groupe HP) et conservés par Bpifrance comme gage espèces. Pour le Groupe HP, un total de 386 K€ dont 286 K€ (300 KCHF) correspond à la licence LSE (autorisation de pratiquer la location de services) et 66 K€ dans le cadre de contrats de location mobilière, principalement à Genève.

Les autres créances immobilisées sont issues des filiales suisses pour 278 K€ (contre garanties clients) et de la société FREELANCE.COM pour 64 K€ (contrat de liquidité).

4.5 Créances d'exploitation et comptes de régularisation

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	30/06/2022	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	150 398	-2 411	147 988	117 626
Créances sur immo et comptes rattachés				
Créances clients	150 398	-2 411	147 988	117 626
Créances sociales	2 258		2 258	892
Créances fiscales et TVA exigible	24 087		24 087	23 516
Cptes courants débiteurs	49		49	
Autres créances diverses et affacturage	13 754		13 754	10 564
Avances et acptes versés /commandes	253		253	253
Divers - Produits à recevoir				260
Actifs d'impôt différé	1 172		1 172	1 245
Autres créances	41 573		41 573	36 729
Charges constatées d'avances	949		949	1 183
Comptes de régularisation	1 124		1 124	1 230
Comptes de régularisation actif	2 073		2 073	2 413
TOTAL GENERAL	194 045	-2 411	191 634	156 768

L'essentiel des créances d'exploitation est à échéance à moins d'un an à l'origine. Les créances sur l'Etat comprennent principalement la TVA déductible pour 22 824 K€ et des crédits et avances d'impôts de 815 K€. Les comptes de Factor (ligne autres créances diverses et affacturage) représentent notamment les sommes laissées en garantie au Factor jusqu'au paiement par les clients des factures cédées pour 13 754 K€.

Le recouvrement des actifs d'impôt différé de 1 172 K€ correspond à la consommation des déficits fiscaux sur un horizon de 3 ans (bénéfices fiscaux des années 2023 à 2025).

NB : Les créances clients ne tiennent pas compte des créances cédées au factor. Au 30/06/2022, l'encours d'affacturage s'élève à 46 186 K€ pour 42 619 K€ au 31/12/2021.

4.6 Valeurs mobilières de placement

Valeurs en K€	Montant brut	Dépréciation	30/06/2022	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	204		204	204

4.7 Variations des capitaux propres

Valeurs en K€	Capital	Réserves + Primes	Titres en autocontrôle	Résultats	Écarts de conversion	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-2	2 914	36 584	-128	8 276	113	47 759	1 165
Affectation en réserves		8 276		-8 276			
Engagement retraites							
Variation de capital	1 527	55 858				57 385	
Variation de titres en autocontrôle			-29			-29	
Variation de périmètre							-933
Résultat N-1				9 872		9 872	144
Variation des écarts de conversion					1 249	1 249	
Capitaux propres N-1	4 441	100 719	-158	9 872	1 363	116 236	377
Affectation en réserves		9 872		-9 872			
Engagement retraites							
Variation de capital	54	2 841				2 894	
Variation de titres en autocontrôle			-66			-66	
Variation de périmètre							-399
Résultat N				8 867		8 867	25
Variation des écarts de conversion					-614	-614	
Capitaux propres N	4 494	113 431	-224	8 867	749	127 318	2

Le nombre d'actions composant le capital social de FREELANCE.COM SA se détaille comme suit :

	Nb d'actions	Valeur nominale
Au 31/12/2021	55 508 669	0,08 €
Au 30/06/2022	56 179 454	0,08 €

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le capital social de FREELANCE.COM a été augmenté de 54 K€ par émission de :

- 246 413 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Attribution Gratuite d'Actions AGA)
- 424 372 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune (Traité d'apport d'INOP'S)

Il passe ainsi de 4 441 K€ euros composé de 55 508 669 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro à 4 494 K€ composé de 56 179 454 actions de 0,08 euro de valeur nominale.

Au titre des opérations décrites ci-dessus, la prime d'émission de FREELANCE.COM a diminué d'un montant total de 20 K€ (Attribution Gratuite d'Actions AGA) et la prime d'apport a augmenté de 2 860 K€ au titres du Traité d'Apport de la société INOP'S.

4.8 Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciations

Valeurs en K€	Ouverture	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Variation de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Provisions pour Risques et Charges	1 174	69	-120		-2	1 120
Provisions pour dépréciations sur :						
- immobilisations incorporelles	16					16
- immobilisations corporelles						
- immobilisations financières	30					30
- comptes clients	2 514	297	-387		-13	2 411
- autres créances						
- valeurs mobilières						
Total	3 733	366	-507		-15	3 577

Impact en résultat

Résultat d'exploitation
Résultat financier
Résultat exceptionnel

	Dotations	Reprise
Résultat d'exploitation	325	-387
Résultat financier		
Résultat exceptionnel	41	-120
Total	366	-507

- (1) Les dotations de provisions correspondent pour l'essentiel à la provision des clients douteux pour 297 K€ ainsi qu'aux Indemnités de Fin de carrière (IFC) pour 28 K€,
- (2) Les provisions reprises correspondent principalement aux clients douteux (387 K€), et de risques sociaux (120 K€),

Les provisions et dépréciations concernent principalement six types de risque :

- Les risques réglementaires (fiscalité, Urssaf, etc.) pour un montant de 196 K€
- Les risques sociaux de litiges avec le personnel à hauteur de 562 K€
- Les risques commerciaux contractuels pour 96 K€
- Les indemnités de fin de carrière pour 266 K€ (dont principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 1 % et taux d'évolution des rémunérations de 2%)
- Les risques technologiques liés aux développements informatiques pour 16 K€
- Les risques clients de non-recouvrement de créance à hauteur de 2 411 K€

Les dotations et reprises de provision d'exploitation concernent principalement le risque de non-recouvrement des créances clients.

Les dotations et reprises de provision qui impactent le résultat exceptionnel sont détaillées dans la note 5.6 et concernent principalement les autres risques.

4.9 Emprunts et dettes financières

Valeurs en K€	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts bancaires	120 456	14 901	49 530	56 025
Autres dettes financières	402	402		
Dettes financières	120 858	15 303	49 530	56 025

En 2021, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ fin octobre auprès de Bpifrance (10 M€) et d'un pool bancaire (90 M€) mené par le LCL et la SG afin notamment de financer l'acquisition du groupe HP. En juin

2022, un emprunt de 6 M€ est venu s'ajouter en complément de prix du groupe HP qui restait à verser sur le 1^{er} semestre 2022.

La ligne « Emprunts bancaires » est désormais constituée au 30 juin 2022 :

- De l'emprunt de 100 M€ dans le cadre de l'acquisition HP fin octobre 2021,
- Du nouvel emprunt de 6 M€ lié au complément de prix du groupe HP
- D'un solde de PGE de 13.7 M€ après un remboursement de 209 K€ au 1er semestre 2022,
- D'emprunts de 591 K€ pour COWORKEES et 160 K€ pour INOP'S.

Les termes de l'emprunt sont précisés ci-dessous :

- 51 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux maximum de l'Euribor* + 1.9% l'an
- 45 M€ amortissable in fine sur 7 ans au taux maximum de l'Euribor* + 2.3% l'an
- 10 M€ amortissable annuellement sur 6 ans au taux de 1.4%

* Dans le cas où l'Euribor serait inférieur à zéro, il sera réputé être égal à zéro.

La marge appliquée au taux maximum de l'Euribor + 1.9% et 2.3 % l'an est variable suivant l'atteinte :

- D'un ratio R1 avec test semestriel (Dettes Financières Nettes Consolidées / EBITDA Consolidé)
- De critères RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui pourraient bonifier le taux d'intérêt de 0,05%

Ce taux sera ramené à 1.40% et 1.75% pour le second semestre 2022 grâce à l'atteinte des critères du ratio R1.

Afin de se prémunir contre une baisse ou une hausse des taux d'intérêts, le groupe a recourt à un instrument financier de Cap (0.94%) et de Floor (-0.65%) avec La Banque Postale. Il couvre la période du 28/10/21 au 28/10/25 sur une base de 54 M€ (60% de l'emprunt avec le pool bancaire).

Les autres dettes financières pour 402 K€ concernent principalement les intérêts courus du pool bancaire (338 K€).

4.10 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont pour l'essentiel exigibles à moins d'un an, leur ventilation est la suivante :

Valeurs en K€	30/06/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs	114 499	87 898
Dettes sur immobilisations	9	5 801
Avances et acomptes reçus sur commandes	3 406	2 743
Dettes sociales	44 997	41 672
Autres dettes d'exploitation		
Dettes fiscales	37 850	35 586
Autres dettes	2 118	2 308
Total autres dettes	88 379	88 111
Comptes de régularisation passif	1 251	1 911
Total	204 129	177 920

Les dettes sur immobilisations de 5 801 K€ de 2021 concernaient le complément de prix du Groupe HP qui a été versé fin juin 2022.

■ **Note 5 - Informations sur les postes du compte de résultat**

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Valeurs en K€	30/06/2022	30/06/2021
Prestations de services :	194 317	147 448
- France	183 247	134 765
- Export	11 070	12 683
Portage salarial	187 203	63 542
- France	53 036	47 524
- Export	134 167	16 018
Autres	1 475	1 250
Total	382 996	212 239

La ligne « Autres » concerne le chiffre d'affaires de l'activité de conformité principalement porté par PROVIGIS.

5.2 Autres produits d'exploitation

A hauteur de 563 K€ au 30 juin 2022, ils comprennent principalement :

- Des reprises de provisions sur des créances douteuses à hauteur de 387 K€
- Des produits de gestion courante pour 126 K€

- Des subventions d'exploitation pour 50 K€.

5.3 Détail des autres achats et charges externes

Valeurs en K€	30/06/2022	30/06/2021
Achats de prestations	178 545	134 910
Commissions des commerciaux	474	443
Achats et charges liés au portage salarial	21 754	3 766
Autres	6 382	4 072
Total	207 155	143 191

La variation du poste « Achats et charges liés au portage salarial » provient de l'intégration du Groupe HP (14 M€) et à la reprise des déplacements (2.7 M€).

5.4 Détail des frais de personnel

Valeurs en K€	30/06/2022	30/06/2021
Personnel administratif	13 539	8 991
Personnel porté et intérimaires	148 769	53 408
Total	162 308	62 398

La forte augmentation du personnel porté provient de l'activité de portage salarial du Groupe HP acquis sur le second semestre 2021 (88.7 M€).

La participation des salariés au résultat se monte à 58 K€ en juin 2022 (nulle en juin 2021).

5.5 Décomposition du résultat financier

Valeurs en K€	30/06/2022	30/06/2021
Produits de participations		
Autres Intérêts et Produits assimilés	11	24
Reprises sur provisions & Transfert de charges		
Différences positives de change	1 821	390
Produits cessions de VMP & Transf de charges finan		
Produits financiers	1 833	414
Dotations financières aux amortissements et prov.		
Intérêts et charges assimilées	1 185	262
Différences négatives de change	1 163	215
Charges sur Cessions de VMP		
Charges financières	2 348	476
Résultat financier	-515	-62

Les filiales suisses contribuent pour 630 K€ aux différences nettes de change, et FREELANCE.COM pour – 104 K€ principalement lié aux charges de l’emprunt bancaire.

Les intérêts et charges assimilées de 1 185 K€ comprennent pour 1 018 K€ les intérêts calculés sur FREELANCE.COM lié à l’emprunt bancaire, auxquels s’ajoutent des charges d’intérêts de 43 K€ liées principalement aux PGE. Les charges d’affacturation s’élèvent à 78 K€ en juin 2022.

5.6 Décomposition du résultat exceptionnel

Valeurs en K€	30/06/2022	30/06/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	67	34
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	2	30
Reprises de provisions & transfert de charges	120	88
Produits exceptionnels	189	152
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	205	72
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11	9
Dotations exceptionnelles aux amort. & provisions	41	
Charges exceptionnelles	257	80
Résultat exceptionnel	-68	72

Le résultat exceptionnel net comprend notamment des reprises de provisions de 120 K€ liées au solde de litiges sociaux ainsi que des charges exceptionnelles de 205 K€ sur ces mêmes litiges.

5.7 Impôt sur les résultats et impôts différés

A compter du 1^{er} janvier 2019, les sociétés françaises du groupe ont constitué un groupe d’intégration fiscale dont FREELANCE.COM est la mère. Au 30 juin 2022, l’impôt société en résultant s’élève à 106 K€. Les sociétés COWORKEES et TMC sont intégrées dans ce groupe depuis le 1^{er} janvier 2022, INOP’S n’en fait pas toujours pas partie.

Sur le 1^{er} semestre 2022, la charge d’impôt dans les comptes consolidés est de 1 776 K€ et se décompose de la manière suivante :

Valeurs en K€	30/06/22	31/12/21
Impôts exigibles	1 704	2 463
Impôts différés	72	-318
Charge totale d’impôts comptabilisée en résultat	1 776	2 145

Les impôts exigibles pour 1 704 K€ correspondent aux impôts sur les sociétés dus par les filiales françaises (234 K€), suisses-allemandes (1 470 K€).

Les déficits reportables de l’unité fiscale FREELANCE.COM de 5 840 K€ au total ont été entièrement activés en 2020 et 2021.

La consommation d'actifs d'impôt du 1^{er} semestre 2022 se monte à 7 K€, auquel vient s'ajouter un impact du changement du taux d'IS de 66 K€ et diminué de la dotation annuelle des engagements retraites pour 1 K€. Le montant global est donc une charge de 72 K€.

Les impôts différés ont été activés au taux de 25 %, taux en vigueur en 2022, il était de 26.5% en 2021.

La ventilation des impôts différés dans le bilan est la suivante :

Valeurs en K€	Base d'impôts différés 30/06/22	30/06/22	31/12/21
Reports déficitaires	4 423	1 106	1 178
Indemnités de départ à la retraite	266	67	67
Impôts différés actifs par nature		1 172	1 245
Impôts différés passifs par nature			

L'analyse de la différence d'impôt au 30 juin 2022 se présente ainsi :

Valeurs en K€	Base	Impôt
Résultat net avant impôts théorique en vigueur de 25 %	10 668	2 667
Retraitements :		
- Charges non déductibles en réintégration fiscale (1)	1 076	269
- Revenus non imposables en déduction fiscale (2)	-1 524	-381
- Impôt différé d'actif sur perte fiscale non activée de la période (3)	25	6
Base taxable du Groupe	10 245	2 561
Incidence de la baisse du taux d'impôt de 26,5% (2021) à 25%		73
Différence entre le taux normal appliqué en France et le taux d'impôt appliqué à l'étranger (4)		-858
Charge totale d'impôts comptabilisée en résultat		1 776
Taux d'impôt effectif		17%

Les principaux éléments expliquant les écarts identifiés dans le passage de l'impôt théorique à la charge d'impôts sont :

(1) Décalages temporaires liés aux taxes organic et efforts de construction, 5% de quote-part sur les dividendes versés par des filiales françaises (1 921 K€) et suisses (8 635 K€).

((2) Décalages temporaires réintégrés les années précédentes : Efforts de constructions, Organic, etc

(3) L'impôt différé d'actif sur la perte fiscale non activée de la période comprenant principalement les société ERGONOS GERMANY (24 K€), TEOPHILE (1 K€).

(4) La principale différence de taux avec la France est le taux moyen d'imposition de 17% en Suisse.

■ **Note 6 - Autres informations**

6.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant en K€
Encours des créances clients cédées à un organisme d'affacturage	46 186
Restitution de la franchise de loyer en cas de départ avant le 28/02/2029	2 283
Caution solidaire en garantie du paiement de deux ans de loyers dus au titre du bail commercial souscrit par Provigis	160

Affectation en nantissement de 158.268 actions INOP'S à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale)

Gage de 100% des actions composant le capital des sociétés Helvetic Payroll Zurich et Helvetic Payroll SA à la garantie des obligations découlant du Contrat de Crédits du 28/10/2021 en faveur des prêteurs (Bred, Crédit Lyonnais, HSBC, La Banque Postale, Société Générale)

6.2 Passifs éventuels

Tous les risques en cours au 30 juin 2022 ont fait l'objet d'une provision.

6.3 Effectifs permanent à fin juin 2021

	France	Etranger	Total 30/06/22	Total 31/12/21
Personnel salarié :				
- cadres	183	24	207	198
- employés	55	24	79	84
Total	238	48	286	283

L'effectif permanent exclut les salariés portés et les intérimaires.

6.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes ont représenté une charge de 179 K€ en 2021.

6.5 Parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché. La principale opération concernée est décrite au § 4.9 ci-dessus.

■ Note 7 - Tableau de flux de trésorerie consolidé

Valeurs en K€	30/06/2022	31/12/2021
TRESORERIE A L'OUVERTURE	67 116	53 258
OPERATIONS D'EXPLOITATION :		
Résultat net de l'ensemble consolidé	8 892	10 017
Amortissements et provisions	1 027	1 482
Plus-values de cession, nettes d'impôts	9	336
Variation des impôts différés	72	-318
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	10 000	11 516
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-3 152	-373
FLUX DE TRESORERIE EXPLOITATION (A)	6 848	11 143
OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS :		
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	-2 047	-2 538
Cessions et réductions d'immobilisations	245	43
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-5 793	-3
Incidences des variations de périmètre sur la trésorerie	-24	-82 214
TRESORERIE AFFECTEE AUX INVESTISSEMENTS (B)	-7 619	-84 712
OPERATIONS DE FINANCEMENT :		
Emission d'emprunt	5 960	100 002
Remboursements d'emprunts	-337	-24 360
Augmentation des capitaux propres		11 076
TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT (C)	5 623	86 719
Autres flux de trésorerie (D)	-515	708
VARIATION DE LA TRESORERIE (A+B+C+D)	4 337	13 858
TRESORERIE A LA CLÔTURE	71 453	67 116

■ Note 8 - Informations Pro Forma

En K€	§	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2021
		Comptes consolidés	Périmètre historique (sans HELVETIC PAYROLL)	Comptes pro forma (avec HELVETIC PAYROLL)
Chiffre d'affaires nets	5.1	382 996	212 239	310 538
Autres produits d'exploitation	5.2	563	233	233
Achats de Marchandises				
Autres achats et charges externes	5.3	-207 155	-143 191	-157 087
Impôts, Taxes et versements assimilés		-1 443	-1 459	-1 485
Charges de Personnel	5.4	-162 308	-62 398	-141 041
Dotation aux amortissements des immobilisations		-1 078	-875	-1 025
Dotation aux provisions	4.8	-325	-121	-218
Charges d'exploitation		-372 308	-208 044	-300 856
EBITDA		12 357	5 222	10 860
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		11 251	4 428	9 915
2 - RESULTAT FINANCIER	5.6	-515	-62	-840
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		10 736	4 365	9 074
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		-68	72	72
Impôts sur les bénéfices	5.7	-1 776	-832	-1 642
RESULTAT DES SOCIETES INTEGRES		8 892	3 605	7 504
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	4.1			
5 - BENEFICE NET		8 892	3 605	7 504
Résultat net (part du groupe)		8 867	3 255	7 154
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		25	350	350

Périmètre historique : périmètre de consolidation sans le groupe HELVETOC PAYROLL acquis fin octobre 2021

Comptes pro forma : périmètre de consolidation avec la contribution du groupe HELVETIC PAYROLL à partir du 1er janvier 2021
les frais financiers de l'emprunt liés à l'acquisition du Groupe HP ont été intégrés au pro forma du 30 juin 2021

18.3 Audit des informations financières annuelles historiques

18.3.1 Audit indépendant

Les commissaires aux comptes du Groupe établissent un rapport d'audit annuel indépendant. Celui-ci est présenté au paragraphe 18.1.2.2 du présent document.

18.3.2 Autres informations auditées

Seules les informations financières annuelles historiques ont fait l'objet d'un audit par les contrôleurs légaux.

18.3.3 Informations non-auditées

Les informations semestrielles présentées en 7.1.1 et 18.2.1 n'ont pas été auditées.

18.4 Informations financières pro forma

En octobre 2021 le Groupe Freelance.com a acquis le Groupe Helvetic Payroll. Compte tenu de la date du rapprochement et de son caractère significatif dans les comptes consolidés du Groupe, la note 8 des annexes des comptes consolidés 2021 fournit une information Pro Forma et précise les modalités d'intégration dans les comptes du Groupe.

18.5 Politique de distribution de dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des deux derniers exercices. Dans l'intérêt de ses actionnaires, la Société consacre l'ensemble de ses ressources financières à l'augmentation de la valeur de l'entreprise et n'a pas prévu à court terme d'initier une politique de versement de dividende.

18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Hormis les litiges décrits au paragraphe 3.3.2 ci-dessus, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe aurait connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

18.7 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Les 4 acquisitions suivantes réalisées en 2020 et 2021 vont permettre à FREELANCE.COM de développer ses activités :

- Prise de participation majoritaire au capital de la société INOP'S en juin 2020,
- Acquisition de la société COWORKEES en mars 2021,
- Acquisition de la société TMC France en juin 2021 et,
- Acquisition du Groupe HELVETIC PAYROLL en octobre 2021.



Plus précisément, cette dernière acquisition est structurante puisqu'elle doit permettre à FREELANCE.COM de devenir un acteur majeur sur le marché Suisse et se positionner comme nouveau leader en Europe.

Les obligations convertibles ont été intégralement converties le 22 octobre 2021 donnant lieu à la création de 10 548 984 actions.

Les PGE ont été remboursés mi-septembre 2021 à hauteur de 12 M€. Le remboursement du solde de 14,9 M€ sera échelonné sur une durée de 2 à 5 ans.

Dans le cadre de l'acquisition de HELVETIC PAYROLL, FREELANCE.COM a emprunté 100 M€ à taux fixe auprès de Bpifrance (10M€) et d'un pool bancaire (90M€) mené par LCL et Société Générale. En juin 2022, un emprunt de 6 M€ est venu s'ajouter en complément de prix du groupe HELEVITIC PAYROLL.

19 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

19.1 Capital social

19.1.1 Capital souscrit et autorisé

- Montant du capital (article 7 des statuts)

Le capital est fixé à la somme de quatre millions quatre cent soixante mille quatre cent six euros et cinquante-six centimes (4 494 356,32 euros).

Il est divisé en cinquante-six millions cent soixante-dix-neuf mille quatre-cent-cinquante-quatre (56 179 454) actions de 0,08 euros de nominal chacune.

- Les délégations et autorisations dont dispose le Conseil d'administration sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'autorisation Donnée au Directoire	Date de l'AG	Durée	Montant nominal autorisé	Montant utilisé	Montant nominal disponible
Autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées prévues à l'article I. 225-197-2 du Code de Commerce	AGM 17/06/2022 17ème résolution	17/08/2025 (38 mois)	10% du capital social	-	10% du capital social
Autorisation donnée au Conseil d'administration de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, au profit d'une catégorie de cadres salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées prévues à l'article I. 225-197-2 du Code de Commerce	AGM 17/06/2022 18ème résolution	17/08/2025 (38 mois)	10% du capital social	-	10% du capital social
Délégation de compétence à consentie au conseil à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de répondant à des caractéristiques déterminées*	AGM 17/06/2022 19ème résolution	17/12/2023 (18 mois)	1 000 000 BSA (bons de souscription d'actions)	-	1 000 000 BSA (bons de souscription d'actions)

Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social, en un ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions auto-détenues qu'il décidera dans les limites autorisées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce	AGM 17/06/2022 20ème résolution	18/12/2023 (18 mois)	10% du capital de la société par période de 24 mois		10% du capital de la société
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personne**	AGM 17/06/2022 21ème résolution	18/12/2023 (18 mois)	1 000 000 €		1 000 000 €
Délégation de compétence au conseil d'administration donnée à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 du Code de Commerce et L 3332-18 et suivants du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société	AGM 17/06/2022 22ème résolution	17/08/2024 (26 mois)	135 000 €	-	135 000 €
Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances (17ème à 22ème résolution ci-dessus de l'AGM du 17/06/2022)	AGM 17/06/2022 23ème résolution	-	4 000 000 €	-	4 000 000 €
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance	AGM 18/06/2021 17ème résolution	18/08/2023 (26 mois)	1 000 000 €	-	1 000 000 €

Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires et sans indication de bénéficiaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par offre au public	AGM 18/06/2021 18ème résolution	18/08/2023 (26 mois)	1 000 000 €	-	1 000 000 €
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires et sans indication de bénéficiaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par placement privé visé à l'article L. 411-2, ii du code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an	AGM 18/06/2021 19ème résolution	18/08/2023 (26 mois)	1 000 000 € et 20% du capital social par an	-	1 000 000 € et 20% du capital social par an
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AGM 18/06/2021 20ème résolution	18/08/2023 (26 mois)	1 000 000 €	-	1 000 000 €
Autorisation donnée au conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	AGM 18/06/2021 21ème résolution	18/08/2023 (26 mois)	15% de l'émission initiale	-	15% de l'émission initiale
Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	AGM 18/06/2021 23ème résolution	18/08/2024 (38 mois)	1 000 000 actions		1 000 000 actions

Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances (17 ^{ème} à 23 ^{ème} résolution de l'AGM du 18/06/2021)	AGM 18/06/2021 25 ^{ème} résolution		2 000 000 €	-	2 000 000 €
--	---	--	-------------	---	-------------

*catégorie de bénéficiaires : (i) dirigeants mandataires sociaux, (ii) membres indépendants ou censeurs du Conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons ou (iii) personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iv) salariés des filiales étrangères de la Société.

**catégorie de personnes : sociétés et fonds d'investissement (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FPCI, FCPI ou FIP), actionnaires ou non de la Société, investissant à titre principal ou ayant investi au cours des 36 derniers mois plus de 5 millions d'euros dans des sociétés de croissance dites « small caps » ou « mid caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1.000.000.000 d'euros) dans le secteur des technologies ou des services.

19.1.2 Actions non représentatives du capital

Néant

19.1.3 Auto-détention et programme de rachat d'actions

Au 30 juin 2022, la Société détient 31 961 actions FREELANCE.COM contre 19 425 au 31 décembre 2021.

19.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscriptions

- L'émission de bons de souscription d'actions de la Société en rémunération d'un Apport d'Actif

FREELANCE.COM a procédé le 28 octobre 2021 à l'émission de 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €, chacune assortie d'un bon de souscription d'actions, intégralement attribuées en rémunération d'une quote-part de l'apport du Groupe HELVETIC PAYROLL.

Les principaux termes et conditions des BSA sont résumés ci-dessous :

- Quantité 7.500.000 BSA (Parité : 5 BSA donneront droit à 1 action nouvelle FREELANCE.COM)
- Nombre d'actions FREELANCE.COM susceptibles d'être émises par exercice des BSA : 1.500.000
- Prix d'exercice : 5,996 € (correspondant au prix d'exercice de 5 BSA)
- Date d'échéance : 31 décembre 2023
- Les BSA ne seront pas cotés

L'exercice de l'intégralité des bons de souscription donnerait lieu à la création de 1 500 000 actions nouvelles de la Société, soit un montant nominal maximum d'augmentation de capital de 120 000 €, hors prime d'émission

En cas d'exercice de la totalité des bons de souscription d'actions, le capital social de FREELANCE.COM serait constitué 57 679 454 actions compte tenu d'un nombre total d'actions de 56 179 454 actions à la date du présent document.

19.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou obligation visant à augmenter le capital

Néant

19.1.6 Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option

Néant

19.1.7 Évolution du capital social

Il a été fait apport à la société :

1. Lors de sa constitution de la somme de 250 000 francs en numéraire.
2. Lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée extraordinaire et ordinaire du 18 décembre 2000, d'une somme de 7 250 000 francs par souscription en numéraire.
3. Suite à décisions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 Octobre 2001, le capital social a été augmenté de 16 400 000 francs par versements d'espèces et/ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société et émission de 164 000 actions nouvelles de 100 francs chacune.
4. Suite à une décision de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 27 septembre 2002, le nominal des actions de la Société a été divisé par dix, et corrélativement le nombre des actions de la Société a été multiplié par dix, le montant du capital social étant resté inchangé.
5. Suite à décisions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 30 juin 2004, le capital social a été réduit de 3 405 750 € après réduction du nominal de 1,525 € à 0,10 € pour chaque action par imputation au report à nouveau.
6. Suite à décisions de l'assemblée générale du 20 juin 2005 et décisions du Conseil d'Administration du 14 juillet 2005, agissant par délégation de l'Assemblée, le capital social a été augmenté de 27 825,60 € par versement d'espèces et émission de 278 256 actions nouvelles de 0,10 € de nominal.
7. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 13 064 actions nouvelles de 0,10 € de nominal ont été créées en 2005, entièrement souscrites en 2005. Le capital social a été augmenté en conséquence de 1 306,40 € et s'élève désormais à 268 132 €.
8. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 6 876 actions nouvelles de 0,10 € de nominal ont été créées au 1^{er} semestre 2006, entièrement souscrites. Le capital social a été augmenté en conséquence de 687,60 € et s'élève désormais à 268 819,60 €.

9. Suite à décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 2006 dans sa huitième résolution, la valeur nominale des actions a été augmentée de 0,40 € par action et portée à 0,50 €, par prélèvement sur les primes d'émission. En conséquence le capital social a été augmenté de 1 075 278,40 € et porté à 1 344 098 €, le nombre d'actions étant inchangé.
10. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 14 482 actions nouvelles de 0,50 € de nominal ont été créées au 2^{ème} semestre 2006, entièrement souscrites en 2006. Le capital social a été augmenté en conséquence de 7 241 € et s'élève désormais à 1 351 339 €.
11. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par l'Assemblée générale du 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, 2 204 actions nouvelles de 0,50 € de nominal ont été créées au 1^{er} semestre 2007, entièrement souscrites en 2006. Le capital social a été augmenté en conséquence de 1 102 € et s'élève désormais à 1 352 441 €.
12. Suite à l'exercice de BSPCE et BSA autorisés par les Assemblées générales des 27 septembre 2002 dans ses neuvième et dixième résolutions, et du 20 juin 2005 dans ses douzième et treizième résolutions, 35 114 actions nouvelles de 0,50 € de nominal ont été créées au 2^{ème} semestre 2007, entièrement souscrites. Le capital social a été augmenté en conséquence de 17 557 € et s'élève désormais à 1 369 998 €.
13. Suite aux décisions du Conseil d'Administration des 10 et 16 juin 2015, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2013, le capital social a été augmenté de 684 999 € par l'émission de 1 369 998 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune. Le capital social s'élève désormais à 2 054 997 €.
14. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 6 avril 2016, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 2 739 996 € par émission de 5 479 992 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune. Par conséquent, le capital social a été porté de 2 054 997 € à 4 794 993 €, divisé en 9 589 986 actions.
15. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été réduit d'une somme de 2 397 496,50 €, par voie de diminution de la valeur nominale des actions à 0,25 € par action, pour être ramené de 4 749 993 € à 2 397 496,50 € par apurement à due concurrence du report à nouveau débiteur.
16. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été réduit d'une somme de 2 301 596,64 €, par voie de diminution de la valeur nominale des actions à 0,01 € par action, pour être ramené de 2 397 496,50 € à 95 899,86 € par affectation à un compte technique de réserve non distribuable mais incorporable au capital.
17. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été augmenté de 210 979,69 €, par émission de 21 097 969 actions nouvelles de 0,01 € de valeur nominale, pour être porté de 95 899,86 € à 306.879,55 € suite à la réalisation d'un apport partiel d'actif.

18. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2016, le capital a été augmenté de 2 148 156,85 €, par prélèvement sur le poste Réserve Technique et élévation de la valeur nominale des actions à 0,08 € par action pour être porté de 306 879,55 euros à 2 455 036,40 €.
19. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 23 juin 2017, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le capital social a été augmenté de 800,24 € par émission de 10 003 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 455 036,40 € à 2 455 836,64 € divisé en 30 697 958 actions.
20. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 23 juin 2017, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 11 200 € par émission de 140 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 455 836,64 € à 2 467 036,64 € divisé en 30 837 958 actions.
21. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 26 janvier 2018, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le capital social a été augmenté de 31 690,48 € par émission de 396 131 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 467 036,64 € à 2 498 727,12 € divisé en 31 234 089 actions.
22. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 18 mai 2018, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 23 février 2016, le capital social a été augmenté de 12 000 € par émission de 150 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 498 727,12 € à 2 510 727,12 € divisé en 31 384 089 actions.
23. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 juin 2018, le capital a été augmenté de 52 000 €, par émission de 650 000 actions nouvelles de 0,08 € de valeur nominale, pour être porté de 2 510 727,12 € à 2 562 727,12 € suite à la réalisation d'un apport en nature.
24. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 6 juillet 2018, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016, le capital social a été augmenté de 298 895,60 € par émission de 3 736 195 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 498 727,12 € à 2 861 622,72 € divisé en 35 770 284 actions.
25. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 29 avril 2019, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été augmenté de 29 948,08 € par émission de 374 351 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 861 622,72 € à 2 891 570,80 € divisé en 36 144 635 actions.
26. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 24 avril 2020, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 25 février 2016, le capital social a été

augmenté de 22 325,12 € par émission de 279 064 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 891 570,80 € à 2 913 895,92 € divisé en 36 423 699 actions.

27. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 mars 2021, le capital a été augmenté de 39.598,88 euros, par émission de 494.986 actions nouvelles de 0,08 euro de valeur nominale, pour être porté de 2 913 895,92 euros à 2.953.494,80 euros suite à la réalisation d'un apport.
28. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 26 avril 2021, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 20 juin 2019, le capital social a été augmenté de 23 280,00 € par émission de 291 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 €. Comme conséquence, le capital social a été porté de 2 953 494,80 € à 2 976 774,80 € divisé en 37 209 685 actions.
29. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juin 2021, le capital a été augmenté de 20.000 euros, par émission de 250.000 actions nouvelles de 0,08 euro de valeur nominale, pour être porté de 2 976 774,80 euros à 2.996.774,80 euros suite à la réalisation d'un apport.
30. Suite aux décisions du Conseil d'Administration en date du 22 octobre 2021, les 10 548 984 obligations convertibles ont été converties. Ainsi, 10 548 984 actions nouvelles ont été émises d'une valeur nominale de 0,08 €. En conséquence, le capital social a été porté de 2 996 774,80 € à 3 840 693,52 € divisé en 48 008 669 actions.
31. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 octobre, le capital social a été augmenté de 600.000 euros, par émission de 7 500 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08€, pour être porté à 4 440 693,52 € suite à la réalisation d'un apport.
32. Suite aux décisions du Conseil d'administration en date du 22 avril 2022, agissant par délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 29 juin 2018, le capital social a été augmenté de 19 713,04 euros par émission de 246 413 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,08 euro. Comme conséquence, le capital social a été porté de 4 440 693,52 euros à 4 460 406,56 euros divisé en 55 755 082 actions.
33. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 juin 2022, le capital a été augmenté de 33 949,76 euros, par émission de 424 372 actions nouvelles de 0,08 euro de valeur nominale, pour être porté de 4 440 693,52 euros à 4 494 356,32 euros suite à la réalisation d'un apport.

La société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement portant sur une part significative de son capital.

19.2 Acte constitutif et statuts

19.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Toutes prestations de services, effectuées directement ou par sous-traitance, et principalement prestations intellectuelles, techniques ou artistiques, assistance technique, exploitation, fourniture, formation, information, conseil, recherche, développement, services commerciaux ; notamment dans les domaines suivants : informatique, bureautique, télématique, robotique, réseaux, traitement, communication, diffusion, aviation, conseil dans toute discipline et toutes autres nouvelles techniques se rattachant à une prestation intellectuelle ou au traitement et à la diffusion de l'information.

L'acquisition, l'exploitation, la prise et la mise en location de tous Etablissements et Commerces, ayant l'activité susdite, ainsi que la participation directe ou indirecte dans toutes les sociétés ayant semblable objet, et l'acquisition ou la création de telles sociétés.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et toutes activités connexes ou complémentaires ou susceptibles de contribuer à son développement.

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro d'identification 384 174 348.

19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

○ Libération des actions (article 9 des statuts)

Les actions souscrites en numéraire en augmentation du capital social doivent être obligatoirement libérées d'un quart au moins de leur valeur nominale lors de leur souscription et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission.

La libération du surplus intervient en une ou plusieurs fois sur décision du conseil d'administration dans un délai maximum de cinq ans à compter soit de l'immatriculation de la société, soit du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les actionnaires ont la faculté de procéder à des versements anticipés.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à chaque actionnaire.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions porte de plein droit, et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, intérêt au taux de l'intérêt légal à compter de la date d'exigibilité, sans préjudice des autres recours et sanctions prévus par la loi.

○ Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi.

La Société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions lui permettant de recourir à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires.

○ Cession et transmission des actions (article 11 des statuts)

1. Les actions sont librement négociables sous réserve des dispositions légales et réglementaires. Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent par voie de virement de compte à compte.

2. Les dispositions du présent paragraphe 2 ne seront applicables qu'à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth (ex-Alternext).

En complément des seuils fixés par la réglementation applicable, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'action correspondant à 5% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, dans les cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de seuil à la baisse.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 5% est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5%.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, le ou les actionnaires concernés seront immédiatement privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration, si le défaut de déclaration est constaté par le bureau de l'Assemblée Générale ou dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale. La demande des actionnaires sera consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale et entraînera de plein droit l'application de la sanction susvisée.

3. Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce (ci-après dénommée individuellement l'«Initiateur»), étant précisé que, en cas de pluralité de personnes agissant de concert avec l'Initiateur, ces dernières seront solidairement tenues des obligations qui pèsent sur l'Initiateur aux termes du présent article, acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L.233-3 I. et II. du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement de seuil susmentionné.

L'offre d'acquisition des actions sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition des actions devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, qui devront comprendre notamment l'identité de l'Initiateur et le cas échéant des personnes agissant de concert avec lui, le pourcentage détenu en capital et en droits de vote dans la Société par l'Initiateur et, le cas échéant, les personnes agissant de concert avec lui, le prix par action proposé pour les actions visées, le nom et les coordonnées de l'établissement centralisateur des ordres, un calendrier des opérations indiquant la date de début de l'offre, la date de clôture de l'offre (qui ne pourront être espacées de moins de dix (10) jours de bourse) ainsi que la date de règlement-livraison.

Le prix auquel l'Initiateur devra se porter acquéreur sur le marché sera le prix auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours ou à ce prix.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier des termes de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal

d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables, ou convertibles pendant la période d'offre, l'Initiateur devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

L'Initiateur devra déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la Société, en rapport avec les stipulations du présent article.

○ **Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)**

1. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires.
2. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par les assemblées générales et spéciales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.
3. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.
4. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales et spéciales.
5. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

○ **Indivisibilité des actions – usufruit (article 13 des statuts)**

1. Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.
Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.
2. Sauf convention contraire notifiée à la société, en cas de démembrement de propriété, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires ou spéciales. Toutefois, dans tous les cas, le nu-propiétaire a le droit de participer aux assemblées générales.

19.2.3 Conditions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle

19.2.3.1 Éléments statutaires sur le changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

19.2.3.2 Franchissements de seuils statutaires

En complément des franchissements de seuils à déclarer au regard de l'article L. 233-7 et R. 233-1 du Code de commerce, les statuts de la Société précisent à l'article 11 :

« En complément des seuils fixés par la réglementation applicable, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui viendrait à détenir, directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'action correspondant à 5% du capital ou des droits de vote de la Société est tenue, dans les cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement de seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital qu'elle possède.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions, en cas de franchissement de seuil à la baisse.

Cette déclaration doit être renouvelée dans les conditions ci-dessus, chaque fois qu'un nouveau seuil de 5% est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, quelle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5%.

En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, le ou les actionnaires concernés seront immédiatement privés du droit de vote afférent aux titres dépassant les seuils soumis à déclaration, si le défaut de déclaration est constaté par le bureau de l'Assemblée Générale ou dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale. La demande des actionnaires sera consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale et entraînera de plein droit l'application de la sanction susvisée. »

19.2.4 Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction

○ Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

1. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, et en cas de fusion, le nombre maximal des administrateurs pourra être de vingt-quatre (24).

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ; toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

2. La durée de leurs fonctions est de six années (6).

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est

réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche. Cette disposition s'applique aux représentants permanents des personnes morales.

3. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Un salarié de la Société peut être nommé administrateur sans perdre le bénéfice de son contrat de travail. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs personnes physiques de même que les représentants permanents des personnes morales administrateurs sont soumis aux dispositions des articles L. 225-21 et L. 225-94-1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats d'administrateur de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français et à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de conseil de surveillance de telles sociétés, sous réserve des dispositions de l'article L. 225-95-1 dudit code.

4. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il doit y procéder en vue de compléter son effectif, dans les trois mois à compter du jour de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations ainsi effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Le mandat de l'administrateur coopté prend fin à l'expiration de celui de l'administrateur remplacé.

- Présidence du conseil d'administration (article 15 des statuts)

Le conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le Président est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment, par le conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement, cette délégation est donnée pour une durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Nul ne peut être nommé Président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de soixante-cinq ans. D'autre part, si le Président du Conseil d'administration vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le Président représente le conseil d'administration. Il en organise et dirige les travaux, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

- Délibération du Conseil d'Administration – Procès-verbaux (article 16 des statuts)

1. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

Toutefois, (i) lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil d'administration peut demander au Président de convoquer sur un ordre du jour déterminé par ces administrateurs, (ii) et lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de Président du conseil d'administration comme indiqué à l'article 19 ci-après, le directeur général peut demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé dans cette demande.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu du paragraphe précédent.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par écrit (télécopie ou lettre simple ou e-mail avec accusé de réception), au moins cinq jours ouvrés à l'avance. La convocation mentionne l'ordre du jour. Elle peut même être verbale et /ou d'un délai inférieur à cinq jours ouvrés si tous les administrateurs y consentent. La réunion a lieu soit au siège social, soit dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, y compris à l'étranger.

Les administrateurs pourront assister aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence satisfaisant aux caractéristiques techniques de la réglementation en vigueur.

Le Président préside les séances du conseil. Le conseil peut, s'il le juge utile, désigner un vice-président qui préside les séances en l'absence du Président. En cas d'absence ou d'empêchement du Président et à défaut de vice-président, la présidence de la séance est assurée par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil nomme enfin un secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires de la Société.

Il est tenu un registre de présence, qui est signé par les administrateurs participant à la séance, et qui mentionne, le cas échéant, la participation d'administrateurs par visioconférence. La justification du nombre des administrateurs en exercice, de leur présence, y compris, le cas échéant, par visioconférence, ou de leur représentation, résulte suffisamment, vis-à-vis des tiers, des énonciations du procès-verbal de chaque réunion.

Un administrateur peut donner, même par lettre ou télécopie, mandat à un autre administrateur de le représenter. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration.

2. Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

Pour le calcul du quorum et de la majorité, sont réputés présents, sauf pour l'adoption des décisions énumérées par l'article L. 225-37 du Code de commerce, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

3. Le conseil peut décider de constituer dans son sein, ou avec le concours de personnes non-administrateurs, des comités ou commissions chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président renvoie à leur examen ; ces comités ou commissions exercent leurs attributions sous sa responsabilité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur, et signés par le président de séance et par un administrateur ou, en cas d'empêchement du président de séance, par deux administrateurs, sans que l'omission de cette formalité puisse entraîner la nullité des décisions prises.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, le directeur général, les directeurs généraux délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Les administrateurs, comme toute personne appelée à assister aux réunions du conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel.

- Pouvoirs du conseil d'administration (article 17 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle les affaires qui la concernent. A cet effet, le Président représente le conseil d'administration ; en outre, celui-ci peut consentir à tous mandataires de son choix des délégations de pouvoirs.

Toutefois, les décisions du conseil ne peuvent pas affecter les pouvoirs conférés par la loi au directeur général, particulièrement lorsque celui-ci n'assume pas les fonctions de Président du conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

- Modalités d'exercice de la Direction générale (article 18 des statuts)

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions prévues par décret.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité visée à l'article 17.2.

L'option retenue - et toute option suivante - ne vaut que jusqu'à décision contraire du conseil d'administration, statuant aux mêmes conditions de majorité ; en toute hypothèse, le conseil d'administration doit prendre une décision relative aux modalités de l'exercice de la direction générale lors de la nomination ou du renouvellement de mandat de son Président ; il en est de même lors de la nomination ou du renouvellement du directeur général si ce mandat est dissocié de celui de Président.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas modification des statuts.

- Le Directeur Général - les Directeurs généraux délégués (article 19 des statuts)

1. En fonction du choix du mode de la direction générale exercé par le conseil d'administration, celui-ci nomme le directeur général choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, ou investit son Président du statut de directeur général.

2. La décision du conseil d'administration précise la durée des fonctions du directeur général et détermine sa rémunération. Le directeur général ne peut pas être âgé de plus de soixante-cinq ans ; si le directeur général vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire lors de la première réunion du conseil d'administration tenue après la date de cet anniversaire.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au conseil d'administration et au Président du conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Le directeur général est soumis aux dispositions de l'article L. 225-94-1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats de directeur général, de membre du directoire, de directeur général unique, d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

3. Sur proposition du directeur général, le conseil peut nommer un à cinq directeurs généraux délégués, personnes physiques, chargés d'assister le directeur général. Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.
4. Le directeur général et les directeurs généraux délégués peuvent désigner tous mandataires spéciaux.

19.2.5 Modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires s'effectue conformément à la réglementation en vigueur.

19.2.6 Conditions régissant les convocations des assemblées générales et leur admission

- Assemblées générales (article 23 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

1. Les assemblées générales sont convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

La Société est tenue avant la réunion de l'assemblée des actionnaires, de publier un avis au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. L'assemblée ne pourra être tenue moins de 35 jours après la même publication.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

2. L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi, et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

3. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance ou à distance dans les conditions légales et réglementaires.

Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société 2 jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

En cas de vote à distance au moyen d'un formulaire de vote électronique, ou d'un vote par procuration donné par signature électronique, celui-ci s'exerce dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, soit sous la forme d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2001-272 du 30 mars 2001, soit sous la forme d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle se rattache.

Les modalités d'envoi sont précisées par le conseil d'administration dans l'avis de réunion et l'avis de convocation.

4. A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires ainsi que par les mandataires, et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président de ce conseil, s'il en a été désigné un. En leur absence ou à défaut par le conseil d'avoir habilité un autre de ses membres parmi les présents à l'effet de présider l'assemblée, celle-ci élit elle-même son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent par eux-mêmes ou comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

5. Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis 2 ans au moins, bénéficie du droit de vote double pour chacune de ses actions remplissant ces conditions.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera attribué, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation

entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de 2 ans prévu au présent article.

6. Assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes arrêtés, et le cas échéant les comptes consolidés de cet exercice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

7. Assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, sans recueillir l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements de ces derniers.

Sauf dispositions légales particulières, elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Sauf dispositions légales particulières, elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Toutefois :

- les augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission sont valablement décidées aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées ordinaires ;
- le changement de nationalité de la société est décidé à l'unanimité des actionnaires si le pays d'accueil n'a pas conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

20 CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe aucun contrat important autre que ceux conclus dans le cadre des activités courantes de la Société.

21 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais auprès de FREELANCE.COM (1, parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex).

Le Document d'Enregistrement Universel peut également être consulté sur le site Internet de la société (<http://www.FREELANCE.COM/fr/>) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège de la Société.

A ce titre, pendant la durée de validité du Document d'Enregistrement Universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'Enregistrement Universel,
- les informations financières historiques de FREELANCE.COM pour chacun des deux exercices précédents la publication du présent Document d'Enregistrement Universel ainsi que le rapport semestriel 2022.